



VILLE DE HOUILLES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MARS 2022

Le 22 mars 2022, à 19 h 02 le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schoelcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 16 mars 2022).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. HAUDRECHY Christophe, M. MIQUEL Pierre, M^{me} COLLET Marina, M. MAGA Sylvère, M. SEKKAI Hadji, M. LEMETTRE Nicolas, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. CHAMBERT Julien, M. de CAMARET Gilles, M^{me} LABUS Ewa, M. SIMONIN Sébastien, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M. HÉRAUD Christophe, M. BEAUQUESTE Cédric, M. BATTISTINI Clément, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. BORDES Joël, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M^{me} PRIVAT Christine, M^{me} MICHEL Fleur, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M. MÉGRET Olivier, M^{me} BELALA Monika, M^{me} DUPLA Marie-Chantal,

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - M ^{me} DUBOIS-LOYA | par M ^{me} OROSCO Claire |
| - M ^{me} BROUTIN Gaëlle | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M. BORDES Joël |
| - M ^{me} DELICOURT Christelle | par M ^{me} MARTINHO Sandrine |
| - M. PARIS Benoît | par M. CHAMBERT Julien |
| - M ^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle | par M ^{me} LABUS Ewa |
| - M ^{me} GOUAR Saara | par M. MAGA Sylvère |
| - M. BERTRAND Romain | par M. GOUT Christophe |
| - M. CADIOU Patrick | par M. LECLERC Grégory |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19 h 05 (a pris part à tous les votes),
- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, à 19 h 49 (a pris part à tous les votes, excepté le procès-verbal du 15 février 2022).

PARTI(ES) EN COURS DE SÉANCE : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. **M. Hadji SEKKAI** est désigné à l'unanimité par le Conseil Municipal pour remplir ces fonctions.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Monsieur le Maire :

Bonsoir à toutes et à tous. Je déclare la séance ouverte.

Rapide petit point d'actualité avant de commencer le déroulé du Conseil municipal.

Comme vous le savez, on a une actualité extrêmement dense d'un point de vue international avec le conflit ukrainien. Il était important pour moi de restituer à cette assemblée les différents faits, qui se sont déroulés à Houilles, de mobilisation de solidarité. Comme vous le savez, depuis le 24 février, l'Ukraine subit l'invasion russe, forçant des millions d'ukrainiens à fuir leur territoire pour trouver la paix auprès, notamment, des autres pays européens. Partout en France et dans le monde, une vague de solidarité s'est levée. Il nous paraissait évident d'agir en faveur du peuple ukrainien. Les services municipaux se sont rapidement organisés afin de pouvoir répondre aux demandes des oivillois qui souhaitaient participer activement à cet élan de solidarité. C'est pourquoi Houilles, comme de très nombreuses Villes des Yvelines – si ce n'est toutes – s'est mobilisée et la Commune a réagi rapidement en coordination avec le Département pour organiser trois collectes de produits de première nécessité. Un rassemblement citoyen a aussi eu lieu le samedi 12 mars. Les collectes ont permis de récolter environ 100 m³ de dons soit à peu près 35 palettes, qui sont en transit à l'heure actuelle vers les frontières polonaises. On vous tiendra, bien évidemment, informés du processus de livraison logistique dès que, notamment, le camion sera arrivé à destination. Je précise que l'acheminement des dons est organisé par le Département des Yvelines.

En parallèle de ce dispositif départemental, la Ville s'est très fortement mobilisée pour prévoir l'accueil de futurs réfugiés ukrainiens. Des oivillois ont également rapidement contacté le cabinet de la Ville et le CCAS (le centre communal d'action sociale) afin de proposer un hébergement. Je tenais donc aussi à les en remercier. Des logements vacants de la Ville ont été identifiés et pourront être mis, le cas échéant, à disposition des familles de réfugiés. De plus, le CCAS a recensé auprès des oivillois qui se sont portés volontaires des solutions d'hébergement d'urgence pour ces réfugiés.

Quelques chiffres mêlé sur l'accueil des familles ukrainiennes : environ 17 familles ukrainiennes reçues à ce jour au CCAS de la Commune avec plusieurs rendez-vous pour certaines d'entre elles. Il y a donc aussi une grande mobilisation de nos travailleurs au sein du CCAS. Deux familles ont notamment été reçues par le CCAS de Houilles mais sont hébergées à Carrières-sur-Seine. Nous sommes en contact régulier avec chacune des familles. Cela compose à peu près une population de 22 adultes et 17 enfants. Ces personnes sont toutes accueillies, pour l'instant, au sein de la famille vivant sur Houilles. Trois enfants ont notamment été scolarisés en élémentaire et quatre ont été scolarisés au collège.

Nous ne manquerons bien évidemment pas de vous informer de l'évolution du dispositif. La Préfecture coordonne aussi l'ensemble des demandes de droit d'asile, de papiers, de facilitation pour permettre notamment aux familles d'avoir une activité économique ou de retrouver un emploi. On cherche également à créer des partenariats pour proposer des cours de langue aux personnes réfugiées pour leur permettre d'occuper un emploi ou simplement faciliter la vie quotidienne. Si jamais vous avez des connaissances qui savent parler et traduire l'ukrainien, parfois les services de la Ville ne disent pas non au recours de bénévoles en termes de traduction et c'est déjà ce qui s'est passé avec des oivillois ukrainiens qui se sont aussi de façon fort exemplaire mobilisés pour leur propre pays. Je pense que nous l'avons tous constaté le 12 mars.

Juste deux derniers points d'actualité très rapides : un retour sur les ateliers du plan local d'urbanisme. Nous sommes à la phase de diagnostic avec des ateliers ouverts aux oivillois. Dans le cadre de cette révision du plan local d'urbanisme, on a mis en place des ateliers dits participatifs afin que chacun des habitants puisse contribuer à la conception du PLU, notamment en échangeant et en proposant leurs observations. Quelque part, la ville de demain doit se construire ensemble, avec chacune et chacun dans la Commune. Quatre ateliers ont été organisés dans le cadre de cette révision du PLU et le dernier a eu lieu hier soir pour le quartier centre-ville. Je pense que l'on peut dire que ces ateliers sont très enrichissants. Certains élus y ont assisté. Je pense qu'ils montrent l'envie des oivillois de contribuer notamment en matière d'urbanisme au débat et en tout cas à ce processus de refonte de nos règles d'urbanisme. On peut se satisfaire et en tout cas se féliciter de cet appel entendu par les oivillois à participer. Je précise aussi, en termes de planning, qu'il y a une

réunion publique également ouverte à tous qui va permettre de restituer l'essentiel de ces ateliers de diagnostic. Ce sera le 21 avril. Ce sera une réunion publique qui fera le bilan de cette première phase de concertation.

Enfin, un dernier petit point d'actualité à noter dans vos agendas : la prochaine piétonisation du centre-ville, notamment de la rue Gabriel Péri et la rue de l'Église, aura lieu le samedi 2 avril de 9 heures à 18 heures. On vous y attend, ainsi que nos commerçants, nombreux pour participer à cette nouvelle édition 2022.

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2022

Monsieur le Maire :

Je vous propose, concernant le procès-verbal, de l'adopter. Est-ce qu'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 15 février 2022 ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai une observation à formuler concernant les questions orales. Comme vous savez, on est souvent mécontents de la qualité des réponses que vous nous apportez quand on vous questionne sur la transmission des dossiers de la collectivité, à tort ou à raison. Vous le savez également, je vous ai sollicité à maintes reprises pour connaître le coût et le détail des travaux des bureaux et de celui de vos Adjointes que vous avez réalisés en mairie en début de mandat. Je vous ai moi-même sollicité à maintes reprises pour connaître ce coût. La réponse n'étant pas suffisante, j'ai, comme vous le savez, saisi la CADA (la Commission d'accès aux documents administratifs). Comme vous le savez également, la CADA a rendu un avis favorable le 10 mars dernier ; un avis favorable qui rend normal la transmission des plans des travaux, du détail des travaux, des factures des entreprises concernées ainsi que les factures des mobiliers et matériels informatiques dédiés. J'espère que vous nous communiquerez ces documents rapidement.

Mais, ce que je voudrais dire, c'est que cet avis de la CADA est un signal très fort. J'aimerais et j'espère qu'il inaugure de nouvelles relations entre la majorité et son opposition et j'espère que ces relations seront placées sous le signe de plus de construction en commun, de plus de transparence, pour plus d'efficacité. Merci Monsieur le Maire de m'avoir donné la parole.

Monsieur le Maire :

Merci. Je vous en prie. Bien évidemment, les documents vous seront transmis. Je remercie également la CADA qui précise aussi que quand un document n'existe pas, il ne peut pas être transmis et ne peut pas être produit explicitement s'il n'existe pas. C'est aussi important sur votre demande qui ne portait pas exclusivement sur des documents administratifs existants. Donc, je pense que c'est là-dessus qu'il y a pu avoir un débat entre nous. Bien sûr, les documents existants vous seront transmis. Il n'y a pas de débat.

Je reprends le fil de ce Conseil municipal : est-ce qu'il y a des questions sur le procès-verbal ? (*Aucune manifestation dans la salle*)

Je vous propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2022 est adopté à l'**unanimité**.

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

(Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

22- 039 DU 2 FÉVRIER 2022 – SOCIAL Signature d'un devis relatif aux ateliers de théâtre de la résidence autonomie « Les Belles Vues » avec la société Neosilver dans le cadre du forfait autonomie

Il a été décidé de conclure un contrat avec la société Neosilver pour des ateliers de théâtre pour la somme globale de 1 794€ dans le cadre du forfait autonomie

22- 040 DU 2 FÉVRIER 2022 – SOCIAL Signature d'un devis relatif aux séances de gymnastique douce de la résidence autonomie « Les Belles Vues » avec la société Neosilver dans le cadre du forfait autonomie

Il a été décidé de conclure un contrat avec la société Neosilver pour des séances de gymnastique douce pour la somme globale de 438€ dans le cadre du forfait autonomie

22- 041 DU 2 FÉVRIER 2022 – SOCIAL Signature d'un devis relatif aux séances de sophrologie de la résidence autonomie « Les Belles Vues » avec la société Neosilver dans le cadre du forfait autonomie

Il a été décidé de conclure un contrat avec la société Neosilver pour des séances de sophrologie pour la somme globale de 870€ dans le cadre du forfait autonomie

22- 042 DU 2 FÉVRIER 2022 – SOCIAL Signature d'un devis relatif aux séances de Thai Chi de la résidence autonomie « Les Belles Vues » avec la société Neosilver dans la cadre du forfait autonomie

Il a été décidé de conclure un contrat avec la société Neosilver pour des séances de Thai Chi pour la somme globale de 1 038€ dans le cadre du forfait autonomie

22- 043 DU 2 FÉVRIER 2022 – SOCIAL Signature d'un devis relatif aux ateliers de gymnastique cérébrale de la résidence autonomie « Les Belles Vues » avec l'association Brain Up dans le cadre du forfait autonomie

Il a été décidé de conclure un contrat avec la société Neosilver pour des ateliers de gymnastique cérébrale pour la somme globale de 3 240€ dans le cadre du forfait autonomie

22- 044 DU 2 FÉVRIER 2022 – SOCIAL Signature d'un devis relatif aux ateliers créatifs de la résidence autonomie « Les Belles Vues » avec la société Croc Loisirs dans le cadre du forfait autonomie

Il a été décidé de conclure un contrat avec la société Croc Loisirs pour des ateliers créatifs pour la somme globale de 2 160€ dans le cadre du forfait autonomie

22- 045 DU 2 FÉVRIER 2022 – SOCIAL Signature d'une convention d'activités d'animation associant des animaux relatifs aux ateliers de médiation animale de la résidence autonomie « Les Belles Vues » avec l'association Une patte-Un regard dans le cadre du forfait autonomie

Il a été décidé de signer une convention avec l'association Une patte-Un regard pour des ateliers de médiation animale pour la somme globale de 400€ dans le cadre de la résidence autonomie

22-046 DU 2 FÉVRIER 2022 – SOCIAL Signature d'un devis relatif aux ateliers mémorables de la résidence autonomie « Les Belles Vues » avec la société tous en tandem dans le cadre du forfait autonomie

Il a été décidé de signer un contrat avec la société tous en tandem pour des ateliers mémorables pour la somme globale de 1 656€ dans le cadre du forfait autonomie

22-047 DU 3 FÉVRIER 2022 – JS Signature d'une convention de mise à disposition de lignes d'eau de la piscine municipale au profit du Collège Les Amandiers

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition de la piscine municipale avec le Collège « Les Amandiers » de Carrières-sur-Seine afin de lui permettre d'organiser des séances de natation dans le cadre scolaire

22-048 DU 14 FÉVRIER 2022 – VOIRIE Cession d'un véhicule communal de marque CITROEN modèle C1 pour un montant de 1 000€

Il a été décidé de céder un véhicule communal de marque CITROEN modèle C1 à l'entreprise GARAGE TROUILLARD pour la somme de 1 000€

22-049 DU 14 FÉVRIER 2022 – VOIRIE Cession d'un véhicule communal de marque FIAT modèle SCUDO pour un montant de 2 500€

Il a été décidé de céder un véhicule communal de marque FIAT modèle SCUDO à l'entreprise GARAGE TROUILLARD pour la somme de 2 500€

22-050 DU 4 FÉVRIER 2022 – FINANCES Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la veille, la recherche et le conseil à la demande de financements publics pour les projets d'investissement

Il a été décidé de signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la veille, la recherche et le conseil à la demande de financements publics pour les projets d'investissements avec le cabinet Finances & Territoires pour un montant global de 44 400€ TTC

22-051 DU 4 FÉVRIER 2022 – DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE Demande de subvention auprès du Département des Yvelines via le Territoire d'Action Départementale Boucles de Seine

Il a été décidé de solliciter une subvention auprès du Territoire d'Action Départementale Boucles de Seine afin d'être accompagné dans les différentes phases du processus de concertation

22-052 DU 4 FÉVRIER 2022 – RESSOURCES HUMAINES Signature d'un protocole d'accord relatif à une mission de maintenance des fonds d'archives de Houilles avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France

Il a été décidé de signer un protocole d'accord avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France afin de mettre à disposition un archiviste qui procèdera à l'archivage de 75 mètres linéaires de fonds (tri, élimination, classement, inventaire, indexations des archives) pendant 7 semaines pour un montant de 13 100€

22-053 DU 4 FÉVRIER 2022 – URBANISME Signature d'une convention d'infogérance pour la mise en recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure avec la société GO PUB CONSEIL

Il a été décidé de signer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en recouvrement de TLPE avec la société GO PUB CONSEIL pour un montant forfaitaire annuel de 6 530€ HT

22-054 DU 4 FÉVRIER 2022 – CULTURE Signature d'un contrat de cession avec la S.A.S « TS3 » pour une représentation du spectacle « Madame FRAIZE » le 19 mars 2022 à 20h30 à la salle Cassin

Il a été décidé de signer un contrat avec la S.A.S « TS3 » pour la représentation du spectacle « Madame FRAIZE » qui aura lieu le 19 mars 2022 à 20h30 à la salle Cassin pour la somme globale de 4 093,40€ TTC

22-055 DU 4 FÉVRIER 2022 – CULTURE Signature d'un contrat d'engagement avec Quartier Japon pour l'animation d'un atelier « jardinons c'est la saison » organisé à la médiathèque le samedi 19 février 2022

Il a été décidé de signer un contrat avec Quartier Japon pour l'animation d'un atelier « jardinons c'est la saison » organisé à la médiathèque le samedi 19 février 2022 pour un montant total de 480€ TTC

22-056 DU 4 FÉVRIER 2022 – CULTURE Signature d'un contrat d'engagement avec Le Pinceau Mille-Pattes pour l'animation d'un atelier « Heure créative » organisé à la médiathèque le mardi 22 février 2022

Il a été décidé de signer un contrat avec Le Pinceau Mille-Pattes pour l'animation d'un atelier « Heure créative » organisé à la médiathèque le mardi 22 février 2022 pour la somme globale de 420€ TTC

22-057 DU 4 FÉVRIER 2022 – CULTURE Signature d'un contrat d'engagement avec Marie-Noëlle HORVATH pour l'animation de 2 ateliers « feutrage à l'aiguille » organisés à la médiathèque le samedi 5 février 2022

Il a été décidé de signer un contrat avec Marie-Noëlle HORVATH pour l'animation de 2 ateliers « feutrage à l'aiguille » organisés à la médiathèque le samedi 5 février 2022 pour la somme globale de 480,66€ TTC

22-058 DU 14 FÉVRIER 2022 – NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION Signature d'un contrat de service avec la société SECURIVIEW

Il a été décidé de conclure un contrat de service avec la société SECURIVIEW pour un montant annuel de 11 400€ HT soit 13 680€ TTC afin de renforcer son système de sécurité en acquérant ce nouveau dispositif. Le contrat a pris effet à compter du 1^{er} mars 2022 pour une durée de 3 ans

22-059 DU 14 FÉVRIER 2022 – CULTURE Signature d'un contrat d'engagement avec Isabelle SIMLER pour 2 rencontres avec une illustratrice le 11 février 2022 à la médiathèque

Il a été décidé de conclure un contrat d'engagement avec Isabelle SIMLER pour la somme globale de 480,66€ TTC pour l'animation de 2 rencontres qui se sont déroulées le vendredi 11 février 2022

22-060 DU 14 FÉVRIER 2022 – ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES Signature d'une convention avec l'association Ligue de l'enseignement des Yvelines relative à la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement du service périscolaire de la Ville

Il a été décidé de signer une convention pour la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement du service périscolaire de la Ville avec la Ligue de l'enseignement des Yvelines pour un montant de 27 812,40€ TTC afin de réaliser un audit

22-061 DU 14 FÉVRIER 2022 – VOIRIE Dépôt d'une déclaration préalable pour l'implantation de 2 antennes relais pour vidéoprotection sur le toit du bâtiment A des Services Techniques Municipaux sis 80, avenue de l'Yser

Il a été décidé de déposer une déclaration préalable pour l'implantation 2 antennes relais dans le cadre du déploiement de son réseau lié à la vidéoprotection

22-062 DU 15 FÉVRIER 2022 – VOIRIE Demande de subvention pour l'extension du système de vidéoprotection au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Il a été décidé de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture des Yvelines afin d'améliorer le réseau de vidéo-surveillance existant

22-063 DU 17 FÉVRIER 2022 – URBANISME Dossier Mme C. c/ Commune de Houilles : décision d'ester en justice et désignation d'un avocat

Il a été décidé de défendre la Ville de Houilles engagée par la SARL S. devant le Tribunal Administratif et de désigner Maître Jean-Louis DESPRES, comme avocat.

22-064 DU 17 FÉVRIER 2022 – VOIRIE Signature d'un contrat relatif à la dématérialisation du paiement de stationnement dans la Ville de Houilles

Il a été décidé de signer un contrat de prolongation pour 6 mois avec la société Parknow afin de permettre une mise en concurrence afin de désigner un nouveau prestataire.

22-065 DU 18 FÉVRIER 2022 – CULTURE Signature d'une convention de partenariat avec le lycée des Pierres Vives de Carrières-sur-Seine dans le cadre du « parcours musique » de la saison 2021-2022

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec le Lycée des Pierres Vives à Carrières-sur-Seine afin que les élèves en spécialité musique participent en assistant aux concerts de groupes et en bénéficiant d'intervention des artistes au sein de leur établissement.

22-066 DU 18 FÉVRIER 2022 – CULTURE Signature d'un contrat d'engagement avec Bruno Magret pour l'animation d'un « café philo » à l'adresse des adultes organisé par la médiathèque le samedi 19 mars 2022

Il a été décidé de conclure un contrat d'engagement avec Bruno Magret pour la somme de 200€ TTC pour l'animation d'un « café philo » qui se déroulera à la médiathèque Jules Verne le samedi 19 mars 2022 de 10h à 12h.

22-067 DU 18 FÉVRIER 2022 – CULTURE Signature d'un contrat d'engagement avec Madame Adeline GROLLEAU pour l'animation d'un atelier « Do it yourself » organisé à la médiathèque le samedi 26 mars 2022

Il a été décidé de conclure un contrat d'engagement avec Adeline GROLLEAU pour la somme de 200€ TTC pour l'animation d'un atelier « Do it yourself » qui se déroulera à la médiathèque le samedi 26 mars 2022 de 14h30 à 16h45

22-068 DU 18 FÉVRIER 2022 – CULTURE Signature d'un contrat d'engagement avec l'association Débrouille compagnie pour l'animation d'un atelier « jardinage » organisé à la médiathèque le samedi 26 mars 2022

Il a été décidé de conclure un contrat d'engagement avec l'association Débrouille compagnie pour la somme globale de 192,50€ TTC pour l'animation d'un atelier « Jardinons c'est la saison » qui se déroulera à la médiathèque le samedi 26 mars 2022 de 10h à 12h

22-069 DU 18 FÉVRIER 2022 – CULTURE Signature d'un contrat de cession avec l'association « Le pli de la voix » pour une représentation de la « sieste musicale » à la médiathèque Jules Verne le 12 mars 2022

Il a été décidé de conclure un contrat de cession avec « Le pli de la voix » pour la somme de 885,70€ TTC pour une représentation de « la sieste musicale » qui se déroulera à la médiathèque Jules Verne le 12 mars 2022.

22-070 DU 18 FÉVRIER 2022 – CULTURE Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet Olympiade culturelle 2022

Il a été décidé de demander une subvention de 8 000€ auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet Olympiade culturelle

22-071 DU 18 FÉVRIER 2022 – CULTURE Signature d'un avenant au contrat de cession avec la SARL « La Prod » pour modifier la date de la représentation du spectacle d'Aymeric LOMPRET « Tant pis » le 25 mars 2022 à 20h30 à la salle Cassin

Il a été décidé de signer un avenant au contrat de cession avec la SARL « La Prod » pour la somme de 3 365€ TTC afin de modifier la date de la représentation

22-072 DU 22 FÉVRIER 2022 – URBANISME Dossier Mme C c/Commune de Houilles : décision d'ester en justice et désignation d'un avocat

Il a été décidé de défendre la Ville de devant le Tribunal Administratif de Versailles et de désigner Maître Jean-Louis DESPRES, comme avocat.

22-073 DU 22 FÉVRIER 2022 – BATIMENT Conclusion d'un marché pour l'étude de circulation en lien avec le projet de la création d'une cité éducative - société CDVIA

Il a été décidé de conclure un marché avec la société CDVIA pour la somme de 17 732,40€ TTC afin de réaliser une étude de programmation dans le cadre du projet de cité éducative

22-074 DU 22 FÉVRIER 2022 – BATIMENT Signature du contrat et du bon de commande pour l'étude de programmation dans le cadre du projet de création d'un City Stade - société NOGA

Il a été décidé de signer un contrat et un bon de commande avec la société NOGA pour un montant total de 12 960€ TTC afin de réaliser une étude de programmation dans le cadre du projet de création d'un city stade

22-075 DU 22 FÉVRIER 2022 – BATIMENT Signature d'un bon de commande en vue de la mise en accessibilité PMR de la salle Michelet sise 3 rue Gambetta 78800 Houilles - société HEG Solution

Il a été décidé de signer un bon de commande avec l'entreprise HEG Solution pour un montant de 29 887,49€ TTC afin de réhabiliter les locaux associatifs de la salle Michelet située 3 rue Gambetta à Houilles en rendant les espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite

22-076 DU 22 FÉVRIER 2022 – BATIMENT Signature d'un contrat concernant les vérifications annuelles obligatoires des installations électriques des bâtiments communaux et de la Résidence des Personnes Autonomes Les Belles Vues - société DEKRA INDUSTRIAL SAS

Il a été décidé de signer un contrat relatif à la vérification des installations électriques de la Résidence des Personnes Autonomes Les Belles-Vues avec la société DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 565,20€ TTC

22-077 DU 22 FÉVRIER 2022 – BATIMENT Signature d'un contrat relatif à la maintenance et services de l'installation de type ascenseur à l'école Buisson sise 5 rue Ferdinand Buisson - société SCHINDLER

Il a été décidé de conclure un marché avec la société SCHINDLER relatif à la maintenance et services de l'installation de type ascenseur à l'école Buisson sise 5, rue Ferdinand Buisson pour la somme de 2 028€ TTC.

22-078 DU 22 FÉVRIER 2022 – BATIMENT Signature des contrats et bons de commande relatifs au contrôle et à la vérification des installations de type ascenseurs des bâtiments communaux et de la Résidence des Personnes Autonomes Les Belles Vues - société OTIS

Il a été décidé de conclure un marché avec la société ORIS relatif au contrôle et à la vérification des installations de type ascenseurs des bâtiments communaux et de la Résidence des Personnes Autonomes Les Belles Vues - société OTIS pour la somme globale de 15 628,25€ TTC

22-079 DU 24 FÉVRIER 2022 – BATIMENT Signature d'un contrat concernant le contrôle et la vérification des installations horlogères des bâtiments communaux - Société BODET CAMPANAIRE

Il a été décidé de signer un contrat relatif au contrôle et à la vérification des installations horlogères des différents bâtiments communaux avec la société BODET CAMPANAIRE pour un montant de 1 689,97€ TTC

22-080 DU 22 FÉVRIER 2022 – BATIMENT Signature d'un contrat et d'un bon de commande en vue de la maintenance préventive et corrective partielle des portails automatiques et portes automatiques sur différents sites communaux - société EAVP

Il a été décidé de signer un contrat de maintenance préventive et corrective partielle avec la société EAVP pour la somme globale de 7 608€ TTC

22-081 DU 1^{er} MARS 2022 – ENVIRONNEMENT Étude relative à la gestion des eaux pluviales - société SEPIA CONSEILS

Il a été décidé de conclure un contrat avec la société SEPIA CONSEILS pour la somme globale de 34 020€ TTC afin de réaliser une étude sur la gestion des eaux pluviales

22-082 DU 3 MARS 2022 – PATRIMOINE - Bail d'habitation pour un bien communal situé 21 rue Emile Combes (appartement 2^{ème} droite) à Houilles

Il a été décidé de mettre à disposition de Mme MURAT l'appartement 2^{ème} étage droite situé 21 rue Emile Combes et de signer la convention prévoyant les conditions générales d'occupation du logement.

22-083 DU 3 MARS 2022 – BATIMENT - Dépôt d'une déclaration préalable de travaux en vue de la rénovation thermique de la Médiathèque Jules Verne sise 7 rue du Capitaine-Guise à Houilles

Il a été décidé de déposer une demande d'urbanisme ayant pour objet la déclaration préalable de travaux pour la rénovation thermique de la Médiathèque et du logement adjacent

22-084 DU 3 MARS 2022 – BATIMENT - Dépôt d'une déclaration préalable de travaux et d'une autorisation de travaux en vue du réaménagement de l'accueil de la Direction des Affaires Sociales sise 18 rue Gambetta

Il a été décidé de déposer des demandes d'urbanisme ayant pour objet la déclaration préalable de travaux et l'autorisation de travaux pour le réaménagement de l'accueil de la Direction des Affaires Sociales de 45m².

22-085 DU 3 MARS 2022 – JEUNESSE - Demande de subvention au titre de REEAPY (Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents des Yvelines) pour la mise en œuvre du mercredi des Parents auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Il a été décidé d'établir une demande de subvention auprès de la CAF des Yvelines afin de mettre en place 3 conférences de soutien à la parentalité en présence de professionnels au sein du Ginkgo.

22-086 DU 3 MARS 2022 - AFFAIRES SCOLAIRES - Signature du marché 2022.06 relatif à la fourniture de jeux de société pour les écoles maternelles et élémentaires, les accueils de loisirs et les structures jeunesse

Il a été décidé de conclure un marché avec la société R de jeux concernant la fourniture de jeux de société pour les écoles maternelles et élémentaires, les accueils de loisirs et les structures jeunesse pour un montant maximal de 10 000€ HT.

22-087 DU 3 MARS 2022 – ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre de l'appel à projet « Fonds publics et territoires 2022 »

Il a été décidé de demander une subvention auprès de la CAF des Yvelines afin de mener à bien le projet mené par la Ville « Amélioration de l'accompagnement des enfants en situation de handicap accueillis dans les ALSH »

22-088 DU 3 MARS 2022 – ENVIRONNEMENT - Signature d'un bon de commande concernant le paillage des plantations annuelles/vivaces/arbustes

Il a été décidé de signer un bon de commande pour l'achat de paillage avec la société TERRADIS pour un montant de 4 599,96€ HT soit un montant de 5 059,96€ TTC.

22-089 DU 3 MARS 2022 – JEUNESSE, SPORTS et VIE ASSOCIATIVE - Signature du marché subséquent n°3 pour les lots n°2 à 4 relatif à l'accord-cadre n°2019.26 « Organisation des séjours de vacances »

Il a été décidé de conclure un marché avec le groupe UCPA Sport Vacances « Tootazimut » pour le lot n°2 « Séjour linguistique 12-16 ans », avec le groupe VELS pour le lot n°3 « séjour mer 9-16 ans », avec le groupe COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX pour le lot n°4 « mini-séjour aventure 7-13 ans ». La durée des marchés court jusqu'au 31 août 2022.

22-090 DU 3 MARS 2022 – FINANCES - Signature d'une convention de partenariat relative au programme Moby

Il a été décidé de signer une convention de partenariat relative au programme Moby pour une durée de 24 mois pour la somme de 9744€ TTC. Programme qui vise à mettre en place des actions d'écomobilité et à sensibiliser les élèves des établissements scolaires à la mobilité durable.

22-091 DU 4 MARS 2022 – BATIMENT - Dépôt d'une autorisation de travaux pour la création d'un Relais Petite Enfance sis 20 place Michelet à Houilles

Il a été décidé de déposer une demande d'urbanisme ayant pour objet l'autorisation de travaux pour la création d'un Relais Petite Enfance en réaménageant les locaux d'une surface de 128m² et aura pour vocation de recevoir public.

22-092 DU 4 MARS 2022 – CABINET - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux à Alternative Citoyenne Ecologique et Solidaire (ACES)

Il a été décidé de conclure et de signer une convention d'occupation permettant à ACES d'utiliser la salle René Cassin le vendredi 11 mars 2022.

22-093 DU 4 MARS 2022 – CABINET - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux à ID COMMUNE

Il a été décidé de conclure et de signer une convention d'occupation permettant à ID COMMUNE d'utiliser la salle Michelet le vendredi 11 mars 2022

22-094 DU 4 MARS 2022 – RESSOURCES HUMAINES - Signature d'un contrat de prestation de service avec M. Julien CHURLAUD - accompagnement du personnel de police municipal

Il a été décidé de conclure un contrat avec M. Julien CHURLAUD dans le but de permettre à l'ensemble du personnel de la Police Municipal des séances de coaching en développement personnel et professionnel.

22-095 DU 4 MARS 2022 – RESSOURCES HUMAINES - Mission d'assistance dans le cadre du recrutement d'un directeur des Ressources Humaines

Il a été décidé de faire appel à Quadra Consultants afin d'accompagner la collectivité à recruter un Directeur des Ressources Humaines. Le coût total de cette prestation s'élève à 12 600€ TTC

22-096 DU 4 MARS 2022 – URBANISME - Dossier Madame C. c/Commune de Houilles : Fixation et règlement d'honoraires d'avocats

Il a été décidé de fixer et régler les honoraires d'avocats dus à Maître Jean-Louis DESPRES pour un montant de 1 800€ HT correspondant au suivi du dossier et mémoire d'appel du 19 janvier 2022

Monsieur le Maire :

Concernant ces décisions, est-ce que vous avez des observations ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Bonsoir Monsieur le Maire. Je vous remercie. Huit pages seulement de relevés de décisions, mais beaucoup de points qui attirent des commentaires et surtout des questions. Ce mois-ci encore beaucoup d'études, de recours à des cabinets ou des organismes extérieurs, notamment par exemple au point 22-050, où on apprend que la Ville a conclu un contrat avec le cabinet Finances & Territoires pour 44 400 € TTC pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la veille, la recherche et le conseil à la demande de financements publics pour les projets d'investissements de la commune. 73-74, conclusion d'un marché pour l'étude de circulation en lien avec le projet de la création d'une cité éducative avec la société CDVIA pour 17 700 € et signature d'un contrat et d'un bon de commande pour l'étude de programmation dans le cadre d'un projet de création d'un city stade avec la société NOGA pour 12 960 €. Et puis, nous avons également le recours au CIG au point 22-052 qui fait suite, je crois, à la fermeture actuelle du service des archives pour le troisième mois consécutif.

Concernant les études aux 22-050, 73, 74, elles interpellent parce que l'on voit que systématiquement vous recourez à des cabinets extérieurs pour des missions que l'on imagine pouvoir être rendues par les services de cette Commune. Vous dites souvent que vous avez un problème de capacité à faire avec les services. On a tout de même 600 agents dans cette Commune. Donc, pourquoi à chaque fois que l'on a un projet, on a besoin de recourir à des cabinets extérieurs ? Pourquoi, par exemple, s'il y a un besoin avéré d'un économiste ou d'un programmiste, on ne recrute pas sur le mandat ? Cela est assez surprenant. Cela interpelle vraiment. Je l'ai déjà dit plusieurs fois : depuis un an, nous n'avons plus accès à *L'Expresso* donc, nous ne savons plus quels sont les agents qui partent et qui arrivent dans cette collectivité. Il y a donc un problème d'effectif, un problème de compétence. Mais, s'il y a un problème de compétence, il faut recruter ou former les agents. Ou alors, est-ce qu'il y a un problème de méfiance vis-à-vis des agents ? Pardon de poser cette question. Cela représente tout de même des sommes qui, mois après mois, sont, je pense, assez faramineuses et je me suis automandatée pour une étude que je rendrai dans quelques mois, dans laquelle je ferai le bilan service par service des sommes que vous avez dépensées en termes d'audits, de recours à des cabinets d'études, etc. C'était donc le premier point.

Ensuite, sur le CIG. Je disais donc que c'est un point qui correspond au recours aux services du CIG pour pallier l'absence depuis plusieurs mois de l'agent du service des archives. On nous dit que cette personne serait en congé maternité. Permettez-moi de m'étonner. On nous disait en début d'année que cette personne était en congé maladie. Est-ce qu'il y a une coquille ? Est-ce que le motif de son absence a changé ? Vous allez me dire que cela ne me regarde peut-être pas mais, je m'interroge sur le motif de l'absence de cet agent qui, de toute façon, nous a-t-on dit, n'était pas en situation pérenne puisque étant contractuelle, elle devait quitter la Ville dans quelques mois. Cette mission du CIG a lieu pour remplacer cet agent mais aussi pour accompagner à la prise de poste un nouvel archiviste dont le recrutement serait donc en cours. Cette mission était de sept semaines pour un

montant de 13 000 €, la convention étant quand même conclue pour trois ans. Cela n'est pas très clair. Est-ce que ce sont sept semaines ponctuelles et après vous pourrez refaire appel au CIG ? Quand cette mission de sept semaines va-t-elle avoir lieu ? Madame PRIVAT me dit quelque chose, excusez-moi. Oui, très bien, OK. Je me suis focalisée sur un seul aspect de la mission, vous avez raison. Donc, je répète que le service est fermé depuis trois mois. Il y a un message sur le site de la Ville qui avertit les Ovillois que désormais, ils peuvent écrire à une adresse générique. La question qui se pose est aussi : qui gère actuellement les archives puisque, encore une fois, l'agent est absent depuis plus de trois mois ?

Excusez-moi, quand on a trop de choses à dire, on peut à un moment donné perdre le fil. Ensuite, c'était le 22-058 : recours pour de l'informatique. On s'étonne aussi, encore une fois, mois après mois, de voir que vous recourez de plus en plus au privé. Là, c'est un contrat de service avec une société, SECURIVIEW, pour un montant de 13 680 € toutes taxes comprises par an pour trois ans. Vous vous étiez émus de l'état du service informatique que vous aviez trouvé en arrivant à la Ville, notamment après la cyberattaque. La question que l'on se pose : comment avez-vous restructuré ce service depuis l'année dernière ? Quels étaient les effectifs à votre arrivée ? Quels sont-ils aujourd'hui, sachant que vous recrutez actuellement un directeur informatique et qu'aux dernières nouvelles, vous n'arrivez pas à le recruter ? Je vous remercie de bien vouloir répondre à ces questions.

J'avais aussi un grand étonnement du fait que la Ville ait besoin de mandater pour 12 600 € taxes comprises un cabinet extérieur pour vous aider à recruter un nouveau DRH. On apprend que la DRH actuelle est sur le départ et que donc vous avez, bien sûr, besoin de la remplacer. Mais, qu'est-ce qui se passe dans notre Commune ? Il y a un problème d'attractivité ? Je suis assez surprise que l'on ait besoin de faire appel pour un montant pareil à un cabinet extérieur. Je suis assez circonspecte de la méthode que vous choisissez. Je crois que j'en ai fini. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT, Adjoint délégué aux ressources humaines, commerce et développement économique :

Merci. Effectivement, on fait appel au cabinet Quadra puisque sur différents métiers, on est en forte concurrence avec d'autres collectivités mais clairement aussi avec le privé. Ce sont des métiers sur lesquels on est en tension. On l'a sur la DSI et on l'a sur la partie DRH. En revanche, quand vous supposez que notre DRH actuelle s'en va, je ne sais pas d'où vous avez l'information. Je vous inviterai éventuellement à me poser des questions en commission – car c'est peut-être aussi l'objectif de ces commissions – ou alors d'arrêter de supposer des choses parce que ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, on a une DRH, sauf que cette personne est amenée à être promue. C'est donc la raison pour laquelle on veut renforcer le service, avec une autre compétence. Voilà sur ce point-là. Effectivement, ce sont des métiers qui sont complexes et sur lesquels on pense qu'un cabinet de recrutement peut nous aider à trouver d'autres profils qui ne viendraient pas naturellement sur une collectivité de notre taille.

Sur la partie CIG. C'est le principe du CIG, c'est-à-dire que quand on a des effectifs ou on a des besoins sur des périodes partielles, temporaires, etc., on peut faire appel à ce centre de gestion qui va nous aider à pousser une ressource très performante sur un sujet donné. Cela est le cas des archives. On avait du retard sur l'archivage. L'idée était donc aussi de pouvoir combler ce retard-là. En revanche, je ne commenterai pas vos suppositions qui sont, là aussi, fausses sur les causes de l'absence de cette personne car cela reste du domaine privé. Je n'ai donc pas à commenter cela. Mais l'idée, c'est que quand on a quelqu'un de l'équipe qui n'est pas disponible, quelle qu'en soit la raison, on essaie de pallier cela en trouvant d'autres solutions pour pouvoir s'assurer le service et s'assurer de l'archivage légal.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET, Adjointe à la voirie et au patrimoine communal :

En effet, comme vous le savez, nous avons lancé une étude de programmation d'une cité éducative. Il se trouve que cette étude de programmation, nous l'avons complétée par une étude de circulation aux abords du projet pour prendre en compte le tissu urbain, l'environnement et les mobilités. Madame BELALA, je tiens à vous rassurer : oui, la compétence dans nos services est là, mais par contre nous n'avons pas forcément toutes les compétences. Donc, avec les services, on a fait le point sur ce sujet et donc on a, en effet, fait un bon de commande pour une étude de circulation en lien avec ce projet.

Pour en revenir aussi à l'étude sur le city stade, si Monsieur SEKKAI me le permet... Nous souhaitons réaliser, en effet, une étude de programmation dans le cadre du projet de la création d'un city stade. Cette étude permettra de définir un site adapté, intégrera une faisabilité technique, que ce soit au niveau programme, coût, délai, et projettera l'aménagement d'une aire multisport au vu d'une exécution à venir. Donc, oui, en effet, les services des sports ont une compétence au niveau des sports, mais ils n'ont pas la compétence pour forcément construire un city stade, donc ils seront experts et font une expression de besoin avec l' élu de secteur.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SIMONIN, Conseiller délégué au numérique, entreprises et prospective économique :

La signature de ce contrat s'inscrit pleinement dans le plan de renforcement de la sécurité de notre infrastructure informatique et elle nous permet d'améliorer notre protection face au risque de cyberattaque. L'objet de ce contrat est de mettre sous surveillance l'ensemble de notre matériel réseau et de permettre de détecter les premiers signes d'une tentative d'intrusion. Concernant l'organisation de la DSI, vous souligniez tout à l'heure que le recrutement du DSI est en cours. Vous avez raison, il est toujours en cours. Nous avons nos critères d'exigence et les compétences sur le marché ne sont pas si nombreuses que cela, c'est ce qui explique que nous tardions un petit peu à recruter.

Monsieur le Maire :

Je ne vois pas pourquoi on ne serait pas aussi attractif qu'une start-up, Monsieur SIMONIN, après tout. Travailler pour le bien commun, c'est aussi bien.

Sur le cabinet de chasse de financements : le modèle économique des collectivités est depuis quelques années fortement impacté par ce qu'on appelle la notion appel à projets où il faut aller chercher l'argent. Il faut l'identifier, sourcer, connaître les exigences des partenaires qui financent, notamment l'État et la Région Île-de-France, et pour cela il est très important pour nous d'avoir une veille systématique de toutes les opportunités de financement qui peuvent s'offrir à la collectivité pour enfin faire décoller le taux de subvention qui était historiquement et extrêmement bas depuis toutes ces années dans la Ville de Houilles.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Je vous remercie. J'aurais quelques questions qui sont assez courtes avec des réponses qui devraient l'être également. Cela concerne les points 22-075, 22-081, 22-092 et 22-094. Je vais commencer par le 22-075 : il s'agit de la signature d'un bon de commande en vue de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la salle Michelet. Vous avez donc signé un bon de commande de près de 30 000 €. Est-ce que vous pouvez nous indiquer si ce sera la totalité du coût des travaux et nous donner quelques renseignements sur ces travaux ?

Le 22-081 : il s'agit, je crois, de l'étude relative à la gestion des eaux pluviales avec la société SEPIA CONSEILS pour une somme de 34 000 €. Il me semble que les eaux pluviales concernent non seulement la Ville de Houilles mais également les communes limitrophes. Est-ce que vous ne pouvez nous dire comment ou si cette société va travailler également avec les villes limitrophes, Carrières-sur-Seine et Bezons ?

La 22-092 ; c'est juste une petite coquille qui a eu lieu. Vous avez signé une convention de mise à disposition de locaux communaux à notre groupe Alternative citoyenne, écologique et solidaire, or il s'agissait d'une réunion publique sur les enjeux énergétiques en France et sur les défis climatiques qui était organisée par le Parti communiste français. Je pense donc qu'il est bon que les membres de

l'ACES et du Parti communiste français sachent qu'il y a eu une petite coquille qui a déjà été changée par vos services.

Enfin, la 22-094 sur les ressources humaines. Il y a une prestation de services pour l'accompagnement du personnel de police municipale pour 33 600 €, si je me souviens. J'ai deux questions. D'abord, pour quelle raison ? Est-ce que c'est parce que vous avez des difficultés de recrutement et donc la nécessité de faire une équipe ? Des difficultés de management ? Est-ce que c'est une demande qui vient des agents ou s'agit-il d'une demande qui a été faite par l'équipe municipale ? Est-ce que vous envisagez les mêmes choses pour d'autres catégories d'agents ? C'était pour le pourquoi. Accessoirement, je suis surpris – pourtant je ne préjuge pas du tout de la qualité des personnes qui ont choisi – qu'on ait choisi ce prestataire parce qu'il y a notamment le référencement Qualiopi qui est un gage de qualité pour ce genre de prestations. Il est d'ailleurs devenu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les organismes qui réalisent des actions concourant au développement des compétences et qui souhaitent accéder aux fonds publics. Je me suis donc renseigné sur le prestataire. Là aussi, je ne le connais pas, donc je ne préjuge pas de la qualité de ce qu'il peut faire mais, apparemment, il n'est pas référencé Qualiopi et, pour connaître d'autres prestataires qui font le même genre de choses, ce qu'il propose est dans la fourchette très haute pour 16 × 3 heures de prestation. Je ne vais pas du tout préjuger de ce prestataire que je ne connais pas mais je peux vous dire que je peux vous conseiller d'autres prestataires. Merci pour vos réponses.

Monsieur le Maire :

Si vous nous garantisiez le résultat, on étudie tout ce que vous souhaitez.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame OROSCO, Conseillère déléguée à la prévention et sécurité :

Monsieur MÉGRET, s'agissant de l'accompagnement de la police municipale, je ne serai pas la plus à même pour répondre sur le choix du prestataire – je laisserai peut-être les services y répondre – mais, il s'agit d'une nécessité. On l'a évalué comme cela à la suite d'un certain nombre d'éléments qui se sont passés au sein de la police municipale en ce qui concerne le turnover, les difficultés de recrutement, des enjeux de construction d'une équipe avec un management à revoir dans son entièreté. Tout cela nous a amenés, pour pouvoir reconstruire une équipe fondée sur la confiance, sur une envie de travailler ensemble, de monter aussi en compétences sur un certain nombre de sujets dans un contexte aussi de moyens limités, à organiser cet accompagnement. Encore une fois, on fait des points réguliers. On mesure la progression du collectif. On fera un bilan de cet accompagnement et on en fera part dans la limite, bien sûr, de ce qui peut être dit en dehors d'un certain enjeu de confidentialité en termes de DRH.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET, Adjointe à la voirie et au patrimoine communal :

Comme vous le savez, nous avons commencé à réhabiliter les locaux associatifs de la salle Michelet. Nous en sommes à la deuxième phase, notamment en rendant les espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans ce cadre, la Ville a procédé à une mise en concurrence de trois sociétés spécialisées pour ce type de travaux. Il s'agit de : HEG Solution pour un montant hors taxes de 24 906 €, MSG de 26 350 et Tender élec de 27 075. Nous avons donc choisi de prendre la solution la plus économique et avantageuse – qui est HEG Solution – qui fait un montant de 29 887,49 € TTC. Nous espérons que la salle sera effectivement bien rénovée et réhabilitée après ces travaux.

Monsieur le Maire :

Sur Fabien ROUSSEL, vous l'avez évoqué, cela a été corrigé sur la décision, donc c'est bon. Il y avait une question sur les eaux pluviales. En effet, on a sollicité une société experte car il s'agit d'une expertise extrêmement précieuse compte tenu du contexte de la commune ; je vous invite à vous remémorer les inondations du mois de juin 2021 qui ont été extrêmement violentes sur notre commune. De nombreux Ovillois ont été impactés. On a tout un plan d'action concernant cette problématique. J'ai d'ailleurs eu le plaisir de recevoir des Ovillois en mairie, notamment habitants du Tonkin, pour exprimer très précisément le plan d'action et expliquer quelle était notre stratégie. Donc, en effet, si on veut traiter ces eaux de ruissellement qui touchent d'ailleurs d'autres villes de la

région parisienne – c’est un phénomène qui est de plus en plus fréquent – il faut connaître le comportement de l’eau tout simplement. Donc oui, dans le cahier des charges, on étudie la géographie, la topographie et on analyse, en effet, à la fois comment le bassin-versant qu’est une partie de la ville de Houilles est alimenté en amont par les hauteurs – si je puis dire – du plateau de Sartrouville ou bien de Bezons, mais aussi la façon dont, tout simplement, le parcours de l’eau se structure : est-ce qu’on arrive à la ralentir ou est-ce qu’on arrive à l’absorber ou est-ce qu’au contraire, on accélère le débit et, du coup, on crée le phénomène de ruissellement qui parfois est délétère ? Cela nous permet vraiment de partir sur de bonnes bases, sur une bonne connaissance des eaux de ruissellement de notre commune. C’est donc vraiment quelque chose sur lequel j’insiste beaucoup. On prend le temps aussi de partager avec les habitants sur ce processus qui est un processus complexe d’analyses déjà et ensuite de solutions. Il n’y a pas de solution miracle mais plutôt un bouquet de solutions pour traiter les eaux de ruissellement urbaines. C’est aussi une problématique que l’on suit de très près avec le syndicat d’assainissement mais également avec l’Agglomération, notamment avec sa compétence, pour faire en sorte que dans nos villes très artificialisées, on trouve vraiment des solutions pour gérer ces phénomènes climatiques qui, de toute façon, seront toujours présents, s’intensifieront. Donc, nous devons adapter la ville à cette capacité à ne pas être inondée lorsqu’il pleut très fort.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY, Adjoint délégué à l’environnement, transition écologique, mobilités et démocratie participative :

Juste pour vous dire que je vous parlerai en commission n° 2 de cette étude sur les eaux pluviales au mois de mai.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Bonsoir. Merci. Certaines des questions que je voulais soulever ont déjà été abordées, donc on va gagner un peu de temps. Effectivement, je m’étonnais moi aussi du nombre – ce n’est pas la première fois, cela a déjà été évoqué tout à l’heure – d’études depuis le début du mandat. Nous en avons déjà parlé lors d’un Conseil précédent où je posais la question de la charge puisque commander des études à l’extérieur, cela permet de soulager les services, mais encore faut-il être en mesure de les absorber, de les traiter et de pouvoir les manager. Du coup, je ne reviens pas sur ce point.

Sur le point 22–050 qui a déjà été évoqué, sur l’assistance à maîtrise d’ouvrage pour trouver des financements publics, je partage votre avis : cela devient un petit peu complexe de trouver les financements. Par contre, ce qui m’étonne, c’est le montant. Je trouve que c’est un petit peu cher 44 000 € pour aider la Ville à consulter. Il n’y a pas que cela mais la plupart des concours que l’on trouve dans les projets, ce sont bien souvent des instituts soit très connus, soit la Région, soit le Département, pour lesquels les dispositifs sont bien souvent consultables en ligne avec en plus des élus de secteurs qui se rappellent à notre mémoire. Je ne sais pas quelle est la durée de cet accompagnement pour 44 000 €, mais cela me paraît relativement cher. Du coup, j’aurais aimé savoir si c’est un montant au plus fort mais avec d’éventuelles clauses de modulation en fonction du résultat d’obtention de subventions sur des projets ; sait-on jamais.

Sujet suivant : le point 22–051 qui est une demande de subvention au Département pour être accompagné dans les différentes phases de processus de concertation. J’aurais aimé savoir de quelle concertation et de quel projet on parle. Il y a effectivement des concertations en cours notamment le PLU mais là, on souhaite être accompagné financièrement pour organiser quelle concertation ?

Point suivant, le 22–061, sur le dépôt d’une déclaration préalable pour l’implantation de deux antennes relais pour la vidéoprotection sur le toit du bâtiment des services techniques. J’aurais aimé avoir confirmation de l’objet de la décision, c’est-à-dire qu’il s’agit d’antennes relais exclusivement dédiées aux réseaux de vidéoprotection de la Ville et qu’elles ne sont pas prédestinées à accueillir d’autres types de relais qui, généralement, font beaucoup débat auprès des Ovillois. En tout cas, sur les antennes relais, jusqu’à présent, la Ville était restée relativement fermée sur leur implantation sur les équipements publics en réponse à la demande des riverains.

Point 22–073, qui a également déjà été évoqué, sur le marché d’étude de circulation dans le cadre de la cité éducative. Vous aviez passé en Conseil, il y a quelques mois, le marché par lequel vous lanciez

une étude d'opportunité. J'imagine que si vous lancez une étude de circulation, c'est probablement parce que l'étude d'opportunité a confirmé ou infirmé – mais j'imagine confirmé – le site auquel vous pensiez et que, du coup, vous passez à la phase suivante. Est-ce que l'on pourrait avoir la restitution et le document produit par cette étude d'opportunité que vous aviez achetée ?

Point 22–081 : étude relative à la gestion des eaux pluviales. C'est pareil, vous l'avez évoqué à l'instant. Je me faisais la même remarque sur le fait que c'est une compétence que vous appeliez – nous en avons parlé lors du dernier Conseil – à devenir un peu plus communautaire dans le cadre de la Gemapi ; que la Gemapi absorbe – ce n'est peut-être pas, en l'occurrence, le terme approprié – la compétence des eaux de ruissellement, ce à quoi je suis tout à fait favorable et qui finalement légitime la taxe pour les Ovillois qui n'ont pas de rives de Seine, donc c'est très bien. Je crois comprendre aussi à travers le budget qui sera proposé à l'Agglomération dans deux jours, que vous faites partie de ceux qui ont eu gain de cause et que la compétence va devenir communautaire ou en tout cas en partie traitée par la Gemapi. Du coup, ma question est de savoir si cette étude de 34 000 € qui est portée par la Ville sera réintégrée au projet communautaire. Est-ce que cela est financé par cette taxe ou est-ce que c'est quelque chose qui est uniquement budget Ville indépendamment de l'Agglomération ?

Enfin, j'ai une question. Monsieur MÉGRET a évoqué la décision du Maire pour l'attribution d'une salle à ACES. Il y a une même décision d'ailleurs pour l'attribution d'une salle au groupe ID Commune et je vous en remercie. Je voulais juste faire une suggestion : je ne suis pas sûr, pour l'efficacité administrative, que cela soit intéressant pour vous et pour les services, à chaque fois que l'on serait amené à demander une salle, d'avoir à rédiger un acte ; ce qui ne nous empêche pas de signer, quand on prend les clés, un règlement intérieur ou autres. Mais, y a-t-il nécessité à faire une décision du Maire à chaque fois qu'il y a une demande de salle ou est-ce qu'il ne serait finalement pas plus simple que, comme les associations, on signe une convention de mise à disposition de salle qui ne nous y donnerait pas un droit permanent mais qui définirait les règles dans lesquelles on les demande et qui éviterait d'avoir à signer une décision du Maire à chaque fois que l'un ou l'autre des groupes d'opposition solliciterait une salle et se la verrait accorder ?

Monsieur le Maire :

Merci. Sur les salles, on prend la question. Après, il est vrai que cela est un petit peu différent quand c'est dans le cadre d'une campagne électorale. En l'occurrence, c'était dans le cadre de la campagne d'un candidat.

Monsieur LECLERC :

Ce qui n'était pas notre cas, c'est pour cela que je demande.

Monsieur le Maire :

On prend le point. On regardera si cela est nécessaire ou pas. Après, il est vrai que la location des salles est aussi ouverte aux structures associatives donc peut-être que le fait qu'il n'y ait pas de personne morale pour le groupe... Je ne sais pas. On prend le point. Il n'y a pas de souci.

Sur le budget, c'est porté par la Ville et pas par l'Agglomération pour les analyses des eaux pluviales. On va dire que c'est dans un souci de rapidité, d'efficacité, notamment pour avoir les éléments et pouvoir commencer à enclencher un plan d'action. Il y a le temps de l'Agglomération, des ressources financières, de l'institutionnalisation aussi de cette compétence et il y a le temps que la Ville connaît. L'idée est de justement ne pas en perdre sur cette analyse et de pouvoir passer à l'action en connaissant le comportement de l'eau sur notre territoire. C'est donc porté par la Ville.

Enfin, sur la circulation autour des écoles, il y a à la fois, bien sûr, la connaissance, tout simplement, du site dont on sait qu'il est dans le quartier de la Main-de-Fer contre la voie de chemin de fer et dans un quartier très pavillonnaire. On connaît les difficultés de circulation. Je pense que certains d'entre vous ont dû amener une fois ou deux leurs enfants au centre Cousteau et ont dû connaître les joies de se stationner dans ce quartier. Je pense que les riverains les connaissent bien. En termes de processus, pour le pôle éducatif, nous sommes dans un processus encore très préliminaire, donc ne brûlons pas les étapes. Sur un équipement de cette nature et de ce coût, il est bien évident qu'il y a

une assistance à maîtrise d'ouvrage, l'embauche d'un programmeur. Je compte bien évidemment sur Madame SIMONIN pour, aux moments clés des étapes du projet, vous en faire une information et une restitution.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY, Adjoint délégué à l'environnement, transition écologique, mobilités et démocratie participative :

Actuellement, nous avons un dispositif de concertation lié au PLU qui a pour aboutissement de produire une nouvelle version de notre PLU. La plupart des personnes qui s'inscrivent à ces ateliers viennent avec pour objectif d'exprimer des inquiétudes sur l'urbanisation de notre ville. Souvent, il arrive même qu'ils soient concernés directement par des projets immobiliers, d'immeubles en particulier. Nous avons donc une concertation qui s'adresse – on va dire – à une partie de la population. Lors de ces ateliers, on a senti que cette population avait envie de faire passer des messages sur la vision de notre ville en 2030, 2040 : quelle est l'identité de notre ville, qu'est-ce qui fait que l'on vient vivre à Houilles et qu'est-ce qui fait que l'on a envie d'y rester ? Mais, pour travailler sur ces sujets et ensuite enclencher les grands projets de notre ville, on a besoin d'aller chercher toutes les autres personnes qui ne viennent pas à ces ateliers PLU. Dans ces ateliers PLU, on ne voit pas, par exemple, les jeunes. Quand je dis les jeunes, c'est par exemple les moins de 30 ans. Il est tout de même dommage de ne pas écouter ces jeunes quand on prépare Houilles en 2040. On ne voit pas les jeunes, les familles monoparentales, ceux qui travaillent à Houilles, etc. L'idée est donc un peu de compléter la concertation qui est, évidemment, très utile pour le PLU, par une concertation bien plus générale sur la vision de Houilles, sur l'identité de Houilles, et de vraiment écouter tous ceux qui ne s'expriment pas d'habitude. On est donc en train de finaliser le dossier. J'ai prévu, avec les services, de faire une réunion avec les deux groupes d'opposition pour vous en parler avant les vacances de Pâques. Voilà en résumé. Comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, à chaque fois que nous lançons des projets ou des études, nous recherchons naturellement une subvention. C'est donc l'objet de la décision.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET, Adjointe à la voirie et au patrimoine communal :

Dans le cadre du déploiement de son réseau lié à la vidéoprotection, il a été décidé de poser des antennes hertziennes sur le toit du bâtiment des services techniques qui sont situés au 80, avenue de l'Yser afin d'assurer la transmission des images en provenance de certaines caméras implantées sur le territoire communal. Comme l'immeuble était propriété de la Ville, nous devons déposer une autorisation de travaux pour la pose de ces deux antennes relais de vidéoprotection qui ne serviront donc qu'à cela.

Monsieur le Maire :

Merci. Sur le cabinet de chasse de subventions, c'est bien évidemment le résultat qui comptera. Ce sont 44 000 € au regard des besoins de la Ville dont on voit aujourd'hui le budget qui vous sera présenté, par exemple, d'investissement qui concerne un peu plus de 13 millions d'euros. Je pense donc qu'il faut mettre cela au regard du besoin et du retour sur investissement. Nos besoins sont extrêmement importants. Vous connaissez à la fois l'état de notre patrimoine et en même temps les nouveaux besoins exprimés par les Ovillois pour préserver et améliorer notre cadre de vie. Je pense donc que l'important est d'être efficace pour rendre nos projets possibles notamment en matière de recherche de subventions d'investissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIVAT :

Merci. Moi, c'est le point 22-052. C'est pour compléter ce que Madame BELALA disait. J'aimerais savoir si le service des archives va pouvoir être accessible aux Ovillois par la nomination de cet archiviste car comme vous le savez, aujourd'hui, les Ovillois n'ont pas accès au service des archives. Vous parlez de 75 m linéaires de fonds qui concernent le tri, l'élimination. Je voudrais savoir sur quoi cela va porter. Qu'est-ce qui va pouvoir être éliminé ? Est-ce que des fonds seront transmis au Département ? Quelle est la nature de cet archivage ? Et si vous pouviez me préciser à quel moment on va pouvoir avoir accès au service des archives. Merci.

Monsieur le Maire :

Je vous en prie. Madame DUBOIS-LOYA, qui est en conseil d'école, nous rejoindra un peu plus tard. Elle aurait certainement répondu avec beaucoup plus de brio sur ce sujet. Néanmoins, ce qui est important... Eh bien, voilà, ce n'est pas fait exprès : Madame DUBOIS-LOYA. Je vous propose de lui transmettre la parole. Madame PRIVAT posait une question fort judicieuse sur le service des archives et j'allais m'apprêter à expliquer qu'il y a différents types d'archives : administratives et historiques. Peut-être que la question sur la nature intéressait Madame PRIVAT sur quid du traitement à la fois des archives administratives qui sont, elles, notamment vouées à être sous-traitées avec une prestation du CIG. Mais, je pense qu'il y avait aussi une question sur l'accès au fonds des archives plus historiques. Je me permets, à brûle-pourpoint, d'apporter une réponse sur cette prestation du CIG et la façon dont on accède aux archives historiques.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUBOIS-LOYA, Adjointe déléguée à la culture, archives et anciens combattants :

En fait, on est en train de finaliser le recrutement d'un archiviste qui va s'occuper de l'ensemble. C'est incessamment, j'espère. Là, c'était dans l'intermédiaire parce qu'il fallait élargir les archives administratives que nous avons demandé de l'aide en attendant de recruter quelqu'un et de le faire correctement. Je crois, en fait, qu'on en est aux étapes finales.

Madame PRIVAT :

Vous confirmez que les archives historiques restent à Houilles et qu'elles seront consultables ?

Madame DUBOIS-LOYA :

Bien sûr. En tout cas, je n'ai rien demandé, pour le moment, qui aille dans l'autre sens. Je n'y ai même jamais pensé.

Madame PRIVAT :

Cette personne va arriver à quel moment ?

Madame DUBOIS-LOYA :

Je n'en sais rien. Il faut que l'on finalise le recrutement.

Madame PRIVAT :

Donc, on n'a toujours pas accès au service des archives.

Madame DUBOIS-LOYA :

Vous n'avez pas accès au service des archives mais, on en avait parlé, le citoyen oivillois qui a besoin pour X ou Y raison de consulter des archives peut poser une question via le site de la Ville et le service en question va faire des recherches et va revenir vers lui. Donc, le service est encore en fonction mais on ne peut simplement pas encore se déplacer et faire des recherches plus poussées.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Moi, c'est le point 22-053. C'est sur le recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure. Comment s'effectuait avant ce recouvrement ? Y avait-il des difficultés pour encore prendre une société, GO PUB CONSEIL, pour la mise en recouvrement ? Le 22-060 – enseignement-affaires scolaires, avec la démarche d'un audit avec la ligue de l'enseignement des Yvelines : pourquoi cette démarche et quels sont les problèmes rencontrés ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT, Adjoint délégué aux ressources humaines, commerces et développement économique :

Merci. Effectivement, vous pointez le doigt sur quelque chose qui était important, qui était dommageable puisque quand vous demandez s'il y avait des difficultés à recouvrer cette taxe, il y avait plus que des difficultés puisqu'on n'y arrivait pas depuis plusieurs années. Cela faisait que l'on passait après des délibérations quand, au bout de deux ans, on n'avait pas réussi à récupérer, en disant que l'on annulait finalement le retour de cette taxe. L'idée, c'est d'être un petit peu plus performant. Même les commerçants savent qu'ils doivent la payer. Cela reste des bouts de provisions

dans leurs comptes. Ils ne savent jamais quand ils vont devoir sortir la trésorerie, etc. Recouvrer une taxe plus de deux ans après, je trouve que cela n'est pas évident à gérer pour un commerçant. Nous allons donc essayer d'être beaucoup plus performants maintenant avec cette sous-traitance sur ce point-là.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et restauration :

Je vous remercie. Effectivement, nous lançons un diagnostic du périscolaire parce que l'on pense qu'il est important de se poser les bonnes questions sur le fonctionnement du périscolaire. Avec la mise en place des rythmes scolaires en 2014, le retour en arrière quatre ans après, le déficit de personnel que l'on rencontre et dont l'implication a peut-être changé depuis. Est-ce que notre organisation est finalement la bonne ? C'est ce que nous allons nous poser comme question. Quelles sont les attentes des enfants et quelles sont les attentes des parents ? Est-ce que les équipes sont en adéquation avec ces attentes ou est-ce qu'elles ont besoin de formation ou d'habilitation ? Tout simplement : est-ce que l'organisation est la bonne en fonction de la disparité des missions qu'il peut y avoir selon la taille des écoles ? Ce sont toutes ces questions que l'on se pose et dont on pense qu'il est sain de se poser dans une volonté de bien faire pour les enfants et pour nos agents. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vous remercie. Sur le CIG, Monsieur CHAMBERT n'a pas répondu à mes questions. Madame DUBOIS-LOYA, je vous remercie parce que finalement grâce à vous, nous avons eu quelques précisions que nous avions attendues lors de ma première vague de questions. Effectivement, on ne va pas commenter plus avant la situation de l'agent qui n'est actuellement pas en Mairie. Quant à dire que j'ai « menti » : pardon mais je ne faisais que rapporter ce qui avait été dit en commission. Il y a des témoins. Je n'apprécie pas du tout d'être taxée de mensonges alors que je ne fais que répéter ce que les services nous ont dit en commission. Sur le départ de la DRH : oui, j'ai extrapolé. Pardon. Elle quitte son poste. Les conséquences pour la Ville sont les mêmes : vous avez besoin d'un nouveau DRH.

Je voudrais revenir sur le point 22-094. Madame OROSCO, vous ne nous avez pas vraiment répondu sur les critères sur lesquels vous avez choisi le sophrologue. En tout cas, ce ne sont pas sur des critères financiers, apparemment. S'agissant de ses compétences, nous n'allons pas les remettre en cause car nous ne connaissons pas cette personne mais il semblerait qu'elle n'a pas l'expérience de l'accompagnement des agents des collectivités territoriales. Compte tenu de ce que Madame SIMONIN vient de dire et de façon plus générale, après deux ans de Covid et une période qui a été très difficile à vivre pour les agents – pas seulement à Houilles mais dans toutes les collectivités locales de notre pays – et, comme vous le répétez régulièrement, vous avez des problématiques de recrutement, est-ce que d'autres services sont d'ores et déjà identifiés pour bénéficier aussi d'un accompagnement, coaching, etc. pour les mêmes raisons ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Je pense qu'il s'agit d'éléments qu'il faut peut-être que les Adjointes prennent en compte. C'est beaucoup plus large que sur les décisions. Bien évidemment, on embauche des gens qui savent faire, surtout quand on a des services avec des métiers difficiles. C'est toujours le sens de notre philosophie d'action – si je puis dire – notamment en termes de compétences managériales ou dans des métiers qui sont tout de même soumis à beaucoup de stress et de pression et à des missions très délicates. Je rends d'ailleurs hommage à nos policiers municipaux qui ont rejoint la collectivité parfois très récemment, qui croient aussi dans le projet que l'on porte pour améliorer la prévention et la sécurité auprès des Ovillois. Je pense que ce sont des équipes et des métiers qui nécessitent véritablement d'être accompagnés et que la compétence managériale soit vraiment bien maîtrisée. Cela me semble donc assez évident. En tout cas, je pense que Monsieur CHAMBERT est très sensible à vos interrogations à chaque fois sur ces sujets, donc n'hésitez pas à poursuivre le fil de vos échanges. En tout cas, la philosophie de cette Ville, c'est vraiment le souci à la fois de la compétence et du bien-être au travail. Ce sont les deux axes de notre boussole en matière de gestion de l'administration.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci Monsieur le Maire. D'abord, je vous remercie pour vos réponses à mes nombreuses questions. Je voudrais revenir sur deux d'entre elles. Votre réponse sur la temporalité qui fait que c'est la Ville qui va porter l'étude de ruissellement, je comprends et cela tombe bien. Si l'on est dans un transfert de compétence qui permet tout de même d'avoir une certaine autonomie, il faut en profiter. Je voulais savoir si vous envisagez de remonter cette dépense au budget Agglomération dans le cadre de la compétence. C'est juste pour que cela soit pris en charge par cette taxe que vont payer les Ovillois plutôt que par le budget de la Ville, tout simplement.

La deuxième question sur laquelle je voulais rebondir : vous m'avez répondu sur l'étude de circulation pour la cité scolaire. Est-ce que vous pourriez nous transmettre le résultat de l'étude d'opportunité qui avait été commandée par la Ville, le livrable du bureau d'études, afin que nous en prenions connaissance ?

Une dernière intervention : je voudrais rebondir sur la réponse de Monsieur CHAMBERT sur le cabinet de recouvrement pour la taxe sur la publicité. Ce n'était pas une de mes questions mais merci pour votre réponse car elle a le mérite de la franchise. Vous cherchez à faire plus performant dans le recouvrement. C'est un sujet délicat. Il l'était lorsque cela a été créé. Il était délicat lorsque cela a été relancé. J'imagine que vous travaillez sur ce sujet avec les services de l'urbanisme qui peuvent vous dire que dès la création, il a fallu faire des courriers pour expliquer que c'est quelque chose de compliqué. En revanche, chercher à faire plus performant, c'est bien mais ce que je note, c'est que l'étude qui est lancée est avec le même prestataire et pour le même budget que celui qui l'a mise en place à nos côtés et qui a été chargé à nos côtés de la relancer suite à la défaillance pour les deux premières années du lancement. Je voulais juste le préciser. Cela ne veut pas dire qu'ils vont mal travailler mais puisque l'on dit que cela n'était pas performant, je précise que l'on se dote du même outil pour améliorer la contre-performance que celui qui avait créé la compétence au début.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT, Adjoint délégué aux ressources humaines, commerces et développement économique :

On est tout à fait d'accord sur le diagnostic. La seule différence par rapport à avant, c'est que l'on s'est doté d'une compétence vie économique au service de la Ville qui n'existait pas avant. En fait, notre espoir, c'est qu'un cabinet qui connaît déjà la Ville, qui connaît les complexités de recouvrement et qui n'est pas piloté que par un service technique urbanisme mais par un service vraiment vie économique, soit bien meilleur sur le recouvrement. Mais, je suis d'accord avec vous : c'est compliqué à recouvrer. Mais, l'outil n'est pas exactement le même puisque, depuis notre arrivée, nous avons créé un service vie économique avec une ressource compétente.

Monsieur le Maire :

Très bonne réponse, Monsieur CHAMBERT. Sur la circulation, Madame SIMONIN prend votre point et reviendra vers vous. Je n'ai plus de nom sur ma liste. Est-ce que c'est bon ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

J'ai deux points. Dans la 22-082, bail d'habitation pour un bien situé rue Émile Combes, on nomme la personne. J'imagine que c'est un enseignant. Il est habituel de ne pas nommer la personne mais de mettre simplement l'initiale de son nom. Je ne sais d'ailleurs pas s'il s'agit d'un enseignant. Habituellement, on ne nomme pas la personne lorsque l'on met un logement à disposition. Vous me direz si j'ai tort ou raison.

La deuxième, c'est le dépôt d'une autorisation de travaux pour la création d'un relais petit enfance place Michelet à Houilles. À notre connaissance, cela n'a pas été évoqué en commission du tout. On aimerait donc avoir le coût des travaux et le plan si possible.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET, Adjointe à la voirie et au patrimoine communal :

J'ai l'impression que ce soir, c'est ma soirée. Je vous remercie car d'habitude, il y a plein de décisions mais vous ne me posez jamais de questions. Là, je suis vraiment contente de participer. Donc, le dépôt d'une autorisation de travaux pour la création d'un relais petit enfance au 20 place Michelet à

Houilles : nous allons, en effet, réaménager les locaux qui sont situés 20 place Michelet, ce qui nécessite d'effectuer une autorisation de travaux. Cette demande d'autorisation se fait au service de l'urbanisme, est toujours déposée par Monsieur le Maire au nom de la commune et doit être présentée au Conseil municipal. Il est donc décidé de déposer une demande d'urbanisme ayant pour objet l'autorisation de travaux pour la création d'un relais petite enfance en réaménageant les locaux d'une surface de 128 m² et qui aura pour vocation de recevoir du public.

Monsieur GOUT :

Excusez-moi, ce n'est pas la question. Est-ce que l'on peut avoir le montant des travaux, les plans et pourquoi cela n'a pas été présenté en commission ?

Madame COLLET :

Je vais préciser : on dépose une autorisation de travaux, donc après on aura les travaux à faire et là on aura les montants.

Monsieur GOUT :

Il y a des plans quand vous déposez une autorisation de travaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTINHO, Adjointe déléguée à la petite enfance et vie associative :

On vous fera une présentation en commission à la fois du relais petite enfance et à la fois de la future crèche qui va remplacer Charles-de-Gaulle. On est en préparation. Vous serez rapidement tenus au courant le jour de la commission.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et restauration :

Je vous remercie. Je souhaitais de mon côté mettre l'accent sur une décision que vous n'avez pas relevée mais qui a un fort intérêt pour la commune et les Ovillois. Il s'agit de la 22-087 qui concerne une demande de subvention auprès de la CAF des Yvelines dans le cadre de l'appel à projets « Fonds publics et territoires 2022 ». En effet, il s'agit d'une demande de subvention pour nous aider à recruter deux postes d'aides d'éducateurs spécialisés pour améliorer l'accompagnement des enfants en situation de handicap accueillis dans les ALSH, c'est-à-dire les centres de loisirs, cela afin de développer les actions amorcées par les deux éducatrices spécialisées handicap recrutées en 2021. Elles sont présentes pour favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicaps dans un contexte qui est à l'augmentation du nombre d'enfants dans cette situation accueillis. Ces deux postes viendront soutenir leurs actions et servir de relais sur les sites où la présence d'enfants en situation de handicap et en difficulté d'adaptation est la plus importante. Nous tâchons d'accueillir tous les enfants qui demandent l'accueil en ALSH périscolaire comme extrascolaire mais les équipes d'animation en place n'ont pas toujours les moyens, aujourd'hui encore, de répondre aux besoins de certains des enfants en situation de handicap qui fréquentent ou sont susceptibles de fréquenter les accueils de loisirs. Il apparaît le besoin de proposer des méthodologies différentes en fonction des enfants accompagnés car certains nécessitent un accueil plus personnalisé que d'autres. Aujourd'hui sur les écoles de la ville, environ 80 enfants porteurs de handicap et une cinquantaine en difficulté d'adaptation sont actuellement accueillis sur le temps scolaire de la ville et périscolaire. Il nous a paru important de pouvoir développer les possibilités d'accueil en créant du lien avec les familles et les acteurs du milieu scolaire en prenant le relais sur les temps périscolaires et extrascolaires et en apportant un soutien et un renfort aux équipes en place. Je vous remercie.

Madame MICHEL :

En lien avec ce que vous venez de dire, je me demandais si vous aviez éventuellement pour projet, comme cela se fait dans d'autres Villes, d'avoir un référent handicap au niveau de la Ville qui soit l'interlocuteur des familles et des personnels sur toutes ces questions de handicap.

Madame SIMONIN :

Pour le moment, ce sont les deux éducatrices spécialisées qui jouent ce rôle.

Monsieur le Maire :

S'il n'y a pas d'autres observations sur les décisions, je vous propose d'attaquer le point n 1 de ce Conseil municipal.

Après interventions de M^{me} BELALA, M. MEGRET, M. GOUT, M. LECLERC, M^{me} PRIVAT, M^{me} DUPLA et M^{me} MICHEL et réponses apportées par M. CHAMBERT, M^{me} COLLET, M. SIMONIN, M^{me} OROSCO, M. HAUDRECHY, M. SIMONIN, M^{me} DUBOIS-LOYA, M^{me} SIMONIN, M^{me} MARTINHO et M. le Maire, l'assemblée passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 22/027 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Approbation et signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LABUS, Conseillère déléguée aux affaires générales :

Merci Monsieur le Maire. La Ville de Houilles dispose de trois cimetières sur son territoire dont la gestion nécessite la conclusion de marchés publics dont celui qui a trait aux reprises administratives de sépultures, lequel est arrivé à échéance. À cet égard, la Ville souhaite adhérer à la centrale d'achat du SIFUREP, le syndicat mixte qui a pour mission d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire. Cette centrale d'achat permet aux collectivités qui le souhaitent de mutualiser les prestations touchant à la gestion des cimetières afin de maîtriser les coûts. Les marchés lancés dans ce cadre sont multiples. Ils peuvent concerner les reprises administratives de sépultures, les plans de reprise, l'informatisation de cimetières voire l'entretien des espaces verts des cimetières. Effectivement, l'offre est très, très, très large. Néanmoins, la Ville entend adhérer au dispositif proposé par le SIFUREP afin de bénéficier de son ingénierie pour conclure un marché concernant les reprises administratives de sépultures.

Monsieur le Maire :

Merci pour cette présentation extrêmement synthétique et efficace. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? (*Aucune manifestation dans la salle*).

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/027 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Approbation et signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts du SIFUREP et notamment son article 3,

Vu la délibération du comité du SIFUREP n° 2011-06-26 du 30 juin 2011 relative à la décision d'ériger le SIFUREP en centrale d'achat au profit de ses adhérents,

Vu la délibération du comité SIFUREP n°2018-12-37 du 4 décembre 2018 relative à la modification de la convention d'adhésion à la centrale d'achat,

Considérant la possibilité légale et statutaire offerte au SIFUREP d'agir en tant que centrale d'achat pour le compte de ses adhérents et des pouvoirs adjudicateurs d'Ile-de-France,

Considérant l'utilité pour les communes et EPCI de mutualiser un certain nombre de prestations relatives au domaine funéraire,

Considérant le souhait de la Ville de Houilles de favoriser l'aménagement des cimetières dans le cadre d'une réflexion globale,

Considérant que la Ville de Houilles dispose de trois cimetières sur son territoire dont la gestion nécessite la conclusion de marchés publics dont celui qui a trait aux reprises administratives de sépultures,

Considérant que c'est à ce titre, et au regard des éléments susmentionnés, que la Ville entend adhérer au dispositif proposé par le SIFUREP afin de bénéficier de son ingénierie pour conclure ultérieurement des marchés nécessaires à la bonne gestion des sites funéraires,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : APPROUVE la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du SIFUREP.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment autorisé à la signer au nom et pour le compte de la Ville de Houilles ainsi que l'ensemble des actes éventuels en découlant.

DCM 22-028 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire au profit du FACECO dans le cadre du conflit en Ukraine

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM ? Adjointe déléguée santé, handicap et solidarités :

La Ville de Houilles tient à rappeler son attachement aux valeurs universelles que sont la paix, le respect de la démocratie et des droits fondamentaux qui y sont attachés. Ainsi, l'actualité récente avec l'offensive russe en Ukraine vient heurter la stabilité de la paix européenne, laquelle se trouve aujourd'hui menacée. L'État français a pu, à de très nombreuses reprises, rappeler son souhait de voir une solution pacifique être adoptée par la Russie pour mettre fin à cette agression, apporter son concours aux fins d'aider l'Ukraine et sa population. Cette situation dramatique pour les Ukrainiens qui payent un lourd tribut, que ce soit en matière de décès ou du fait de déplacements massifs de réfugiés, appelle à la fraternité la plus élémentaire ; celles-ci devant être matérialisées par une subvention exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire d'un montant de 10 000 € au profit du Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). Il convient de préciser que le FACECO est un fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères permettant aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines comme des catastrophes ou durables comme en cas de conflit. L'AMF (Association des Maires de France) a, par ailleurs, conseillé aux collectivités territoriales qui le souhaitaient de verser les éventuels dons au FACECO ou à la société civile considérant leur expertise pour les situations d'urgence. La Ville de Houilles entend ainsi participer à l'aide humanitaire par ce geste et démontrer son entière solidarité avec le peuple ukrainien.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter la présente délibération ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Cela va être plus rapide que pour les questions. Je voulais juste saluer l'initiative et dire que nous voterons favorablement et qu'il fallait faire quelque chose par les moyens à la disposition des collectivités. Combien ? Cela est toujours difficile à apprécier. En tout cas, nous apprécions l'initiative et nous nous permettons de nous y associer.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Nous partageons, bien évidemment, le même point de vue et nous nous associons pleinement à cette décision. Je voulais poser une autre question à propos de solidarité puisque je crois que l'assemblée entière est en solidarité avec les Ukrainiens : est-ce que la Ville a envisagé des solutions de remplacement du chauffage au gaz ? De devenir plus rapidement moins dépendante du gaz et du pétrole ? D'accélérer peut-être cette transition ? Je vous remercie des réponses que vous pourriez faire.

Monsieur le Maire :

Vous me permettez de prendre la question et peut-être de cheminer dans sa réponse à un autre moment. Mais, vous avez raison, l'aspect énergétique est crucial. Je pense que cela n'est pas tout à fait l'objet de ce soir. La question a le mérite d'être posée. Nous la notons. Cela sera l'objet de discussions tant sur la transition écologique que sur d'autres sujets, bien évidemment.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je ne vais pas répéter ce que mes collègues ont dit. Évidemment, nous allons voter cette subvention. Par contre, vous me permettez s'il vous plaît, de faire une remarque ; quelque chose, je pense, d'évident et que l'on peut partager quelle que soit notre sensibilité politique : les hommes, les femmes, les enfants qui partout dans le monde fuient la guerre, les persécutions, les menaces de mort, la misère, le font toutes et tous pour les mêmes raisons, quelle que soit la couleur de leur peau, quelle que soit leur religion et nous avons envers cette population le même devoir d'accueil.

Je me permets de rappeler cela ce soir parce que nous avons assisté sur le mandat précédent à des débats – pas forcément dans cette assemblée mais, par exemple, à l'intercommunalité – de la part de Maires qui avaient un discours tout à fait opposé à cela. Il y a des Maires, que je ne citerai pas, qui ont manifesté contre l'accueil des réfugiés dans leur commune ; je pense en particulier à un groupe d'élus qui a carrément voulu empêcher un bus de réfugiés d'entrer dans leur ville. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Monsieur MÉGRET, je partage votre attention sur la rénovation énergétique des bâtiments et je vous renvoie aussi à L'Ovillois Mag' du mois de mars 2022, en page 11, où il y a effectivement un encart mettant en avant le service France Renov' pour permettre aux personnes qui souhaiteraient rénover leur moyen de chauffage de bénéficier de l'appui et de toutes les aides disponibles.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Vous me permettez d'ajouter juste un mot : cette rénovation énergétique, je la mettais en rapport avec les événements en Ukraine et la nécessité, selon moi – c'est mon avis personnel mais qui est partagé par énormément de monde – excusez-moi, je vais parler en géopolitique – d'éviter à payer à la Russie, de lui donner de l'argent, pour que la Russie continue cette guerre. Si chacun au niveau individuel mais aussi au niveau des municipalités arrive à accélérer, pas seulement pour le réchauffement climatique – qui est un enjeu extrêmement important – mais aussi pour cette géopolitique, on aura, en plus de 10 000 € que l'on accorde à l'Ukraine, peut-être aidé l'Ukraine. C'est mon avis personnel.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Je remercie l'ensemble du Conseil municipal qui, si j'ai bien compris, soutient ce point. Nous aurons le vote qui va, bien évidemment, suivre. Je remercie, en tout cas, tous et chacun de l'expression de cette solidarité envers un peuple qui subit une guerre qu'il n'a bien évidemment pas choisie. Donc, merci à vous.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22-028 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire au profit du FACECO dans le cadre du conflit en Ukraine

Le Conseil Municipal,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1115-1,

Vu le communiqué du ministère des Affaires Etrangères en date du 1^{er} mars 2022,

Considérant que la Ville de Houilles tient par la présente délibération à rappeler son attachement aux valeurs universelles que sont la Paix ainsi que le respect de la démocratie et des droits fondamentaux qui y sont attachés,

Considérant que l'actualité récente avec l'offensive Russe en Ukraine vient heurter la stabilité et la paix européenne lesquelles se trouve aujourd'hui menacées,

Considérant que « (...) les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire (...) » conformément à la législation en vigueur,

Considérant que la Ville de Houilles entend octroyer une subvention exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire d'un montant de 10 000 euros au profit du FACECO,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **OCTROI** une subvention exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire d'un montant de 10 000 euros au profit du FACECO dans le cadre du conflit Ukrainien.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget communal : nature 6745, fonction 524, service 10.

DCM 22/029 – RESSOURCES HUMAINES – Indemnités de fonctions des élus municipaux – Modificatif

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT, Adjoint délégué aux ressources humaines, commerces et vie économique :

Les indemnités de fonctions qui ont été octroyées aux élus municipaux ont été fixées par délibération en date du 23 septembre. Il est nécessaire de modifier l'annexe nominative suite aux démissions de Monsieur Jean-Pierre BASTIDE, de Madame Gaëlle BROUTIN et à l'indemnité accordée à Monsieur de CAMARET. Pour rappel, Monsieur de CAMARET bénéficie de la délégation de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée. L'enveloppe indemnitaire ainsi que sa répartition demeurent inchangées.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? (*Aucune manifestation dans la salle*).

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/029 – RESSOURCES HUMAINES – Indemnités de fonctions des élus municipaux – Modificatif

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1, et R.2123-23

Vu le Décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu la délibération n° 20/345 en date du 23 septembre 2020 portant octroi des indemnités de fonction octroyées aux élus municipaux,

Vu la délibération DCM 21-116a en date du 14 décembre 2021 portant modification de l'annexe à la délibération précitée,

Vu la démission de Madame Gaëlle BROUTIN, 5^{ème} Adjoint au Maire, acceptée par le Préfet le 3 février 2022,

Vu la démission de Monsieur Jean Pierre BASTIDE en date du 3 février 2022,

Vu l'élection de Madame Marie Chantal DUPLA en date du 4 février 2022,

Vu la délibération DCM 22/001 en date du 15 février 2022 relative à l'élection de Madame Céline PRIM, 11^{ème} Adjointe au Maire,

Vu l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

Considérant que le Conseil Municipal peut octroyer des indemnités aux élus municipaux conformément à la législation en vigueur,

Considérant que le Conseil Municipal de la Ville de Houilles a approuvé une délibération 20/345 en date du 23 septembre 2020 portant octroi d'indemnités de fonction aux conseillers municipaux,

Considérant que les démissions de Monsieur Jean-Pierre BASTIDE, Conseiller Municipal et de Madame Gaëlle BROUTIN, 5^{ème} Adjointe au Maire ont eu des conséquences sur la composition du Conseil Municipal,

Considérant que Madame Marie Chantal DUPLA est devenue conseillère municipale à la date du 4 février 2022 et que Madame Céline PRIM a été élue 11^{ème} Adjointe au Maire le 15 février 2022,

Considérant que M. de CAMARET bénéficie de délégations liées à la Commission d'appel d'offres et à la Commission des marchés à procédures adaptées, il convient de lui attribuer une indemnité liée à sa délégation,

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'actualiser l'annexe nominative listant les indemnités de fonctions des élus municipaux afin de tenir compte des évolutions du tableau du Conseil Municipal,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire et sa répartition demeurent inchangées,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : MODIFIE l'annexe nominative listant les indemnités de fonctions des élus municipaux afin de tenir compte des évolutions du tableau du Conseil Municipal.

Article 2 : PRÉCISE que l'enveloppe indemnitaire et sa répartition, telles qu'actées par délibération n° 20/345 du 23 septembre 2020, demeurent inchangées.

Article 3 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

DCM 22/030 - RESSOURCES HUMAINES – Présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT, Adjoint délégué aux ressources humaines, commerces et vie économique :

On ne va pas repasser l'ensemble du rapport qui est très complet. Je voulais juste, après je rentrerai dans la délibération, mettre en avant, que nous avons sur la collectivité deux faits marquants. Le premier, c'est que nous avons tout de même au sein de nos services étant donné la typologie des emplois qui sont créés une majorité de femmes. Nous avons une répartition qui est plutôt féminine au sein de la collectivité. Sur les métiers très techniques où généralement c'est l'inverse, la collectivité maintient tout de même un taux de représentants de la gent féminine qui reste fort comparé à d'autres collectivités ou d'autres industries puisque l'on reste sur des métiers techniques avec 45 % de postes occupés par des femmes. Nous n'avons pas une politique RH d'aller recruter plus un homme ou plus une femme puisque nous allons rechercher des compétences. Par contre, il est vrai que nous nous sommes attachés à faire attention aux inégalités salariales depuis 2019. C'est l'autre fait marquant du bilan : en 2021, on a réussi à réduire de 1 % ces inégalités salariales pour passer d'un écart de salaire moyen de 8 % en 2019 à 7 % en 2021. Une grosse partie de cette différence salariale s'explique aussi par le fait qu'au sein de la collectivité, comme on a plus de femmes, on a aussi eu quelques arrêts pour des congés maternité, ce qui joue sur la rémunération. On a aussi plus de temps partiels puisque la quasi-totalité des temps partiels sont occupés par des femmes.

Vous avez pu prendre connaissance de ce rapport. Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre acte du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes tel que présenté dans la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je ne vais pas refaire les observations que j'avais faites en commission, juste peut-être dire tout de même que les femmes, de façon générale dans notre pays, sont généralement majoritaires – on peut dire surreprésentées – dans les secteurs les moins rémunérateurs, ce qui n'enlève évidemment rien du tout aux compétences des agents ; ce n'est évidemment pas du tout ce que je veux dire. Bien évidemment que non. Je ne veux pas que l'on déforme mes propos. Juste rappeler que dans la masse salariale des fonctionnaires de notre pays, il n'y a que 5 % d'agents territoriaux parmi les 1 % des fonctionnaires les mieux rémunérés. La façon dont Monsieur CHAMBERT nous a présenté le rapport, c'était tout va bien à Houilles. Écoutez, comme disait ma collègue Annick POUX, qui était un ancien agent des collectivités territoriales, il ne faut peut-être pas forcément s'en réjouir précisément pour les raisons que je viens d'invoquer.

Monsieur le Maire :

Merci de cette observation. Je pense que la présentation de Monsieur CHAMBERT était loin de se satisfaire de la situation ovilleoise. Néanmoins, il est toujours bon aussi de noter quand cela va dans le bon sens. En effet, une réduction de l'écart salarial d'un point est un élément qu'il faut souligner et qu'il faut prendre comme un encouragement à poursuivre la tâche. Je le remercie donc encore pour cette vigilance et ce travail qui doit continuer parce que l'égalité salariale est tout simplement l'objectif indiscutable.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

Je note juste un point : c'est qu'au sein du comité de direction de la Ville, on a une parité homme/femme, donc les postes les plus hauts gradés au sein de notre collectivité sont répartis équitablement entre les hommes et les femmes parce qu'il y avait de la compétence équitable, bien évidemment. Nous n'avons donc pas cette discrimination que vous pouviez mentionner dans d'autres Villes ou que l'on voit dans d'autres structures.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres observations sur ce point n 4 ? (*Aucune manifestation dans la salle*).

Nous prenons donc acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n° 22/030 – RESSOURCES HUMAINES – Présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de matière à améliorer cette situation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article Unique : **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 sur la situation de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le budget pour l'exercice 2022.

DCM 22/031 – ÉDUCATION – Approbation de la Convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) – Années 2022-2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et restauration :

La caisse d'allocations familiales des Yvelines a transmis à la Ville de Houilles une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement – Bonus territoire CTG Extrascolaire / Périscolaire /Aide spécifique /Adolescent incluant la bonification du plan mercredi. Cette convention couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Cette COF contractualise le partenariat entre la Ville de Houilles et la CAFY. La Ville s'engage notamment à développer ses activités périscolaires, conformément au projet éducatif territorial qu'elle a élaboré et dans le respect de la charte qualité du plan mercredi. Elle s'engage, par ailleurs, à communiquer régulièrement ses données d'activité à la CAFY.

En contrepartie, la CAFY s'engage à accompagner financièrement la Ville dans le développement de ses activités péri et extrascolaires. Ainsi la prestation de service 2022 prévisionnelle est estimée à plus de 450 000 €.

C'est pourquoi, fort de ce partenariat, il convient de solliciter une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales des Yvelines et de signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement – Bonus territoire CTG Extrascolaire / Périscolaire /Aide spécifique / Adolescent. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? (*Aucune manifestation dans la salle*).

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/031 – ÉDUCATION - Approbation de la Convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) - Années 2022-2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le financement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) – Bonus territoire CTG Extrascolaire / Périscolaire /Aide spécifique / Accueil Adolescent, évolue et ce, conformément aux termes de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022,

Considérant que le financement de base, la prestation de service ALSH est complétée progressivement par le Bonus Territoire - Convention territoire globale », au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ),

Considérant que le Bonus Territoire/CTG est une aide complémentaire à la prestation de service ALSH, versée aux collectivités locales engagées auprès de la CAF dans le cadre d'un projet de territoire au service des familles,

Considérant que la politique d'acompte au titre de la prestation de service Accueil de loisirs « Périscolaire », « Extrascolaire » et « Adolescents » évolue au bénéfice d'une politique de double acompte,

Considérant que la convention proposée vient définir les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service ALSH « Périscolaire – Bonus Territoire/CTG », « Extrascolaire – Bonus Territoire/CTG », « Accueil Adolescents – Bonus Territoire/CTG » et « Aide Spécifique – Bonus Territoire/CTG »,

Considérant que cette convention fixe également les modalités de suivi des objectifs, des engagements ainsi que les outils d'évaluation des actions mises en place,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de souscrire à un tel dispositif lequel permettra de percevoir une aide financière au titre de chacune des prestations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** les termes de la Convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Bonus territoire CTG extrascolaire, périscolaire, aide spécifique et accueil adolescent pour les années 2022 à 2024 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

DCM 22-032 - URBANISME – Transfert au Département des Yvelines de la propriété des ensembles immobiliers occupés par les collèges Lamartine et Guy de Maupassant

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIQUEL, Adjoint délégué à l'urbanisme :

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit que les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune peuvent être transférés en pleine propriété au Département à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit à sa demande et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraire. La Ville de Houilles est propriétaire des ensembles immobiliers occupés par les collèges Lamartine et Guy-de-Maupassant et en application des lois de décentralisation concernant les répartitions de compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'État, la Ville de Houilles a mis à disposition du Département des Yvelines les collèges Lamartine et Maupassant en 1985. Au regard des investissements qu'il a réalisés sur les deux collèges, le Département a demandé à la commune que le processus de transfert de biens soit engagé. Les deux collectivités ont convenu de régulariser ce transfert à titre gratuit par le biais d'un acte notarié.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir, premièrement, approuver le transfert de propriété de l'assiette foncière et du bâti du collège Lamartine, approuver

le transfert de propriété de l'assiette foncière et du bâti du collège Guy-de-Maupassant et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce transfert de propriété. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Déjà en commission, je m'étais interrogée sur ce transfert. Qu'est-ce que gagne le Département ? On m'a dit que vous ne paierez pas les taxes foncières. Quel est le montant de ces taxes foncières ? J'avais aussi parlé de rétrocession à l'euro symbolique en cas, par exemple, de déménagement d'un collège, etc. Si le sol va au Département, s'il y a un changement d'attribution, vous n'allez pas récupérer ce terrain. Est-ce que vous allez mettre cette clause de rétrocession chez le notaire ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIQUEL :

Cette question a effectivement été posée en commission. On a contacté le Département qui est tout à fait d'accord pour rétrocéder à l'euro symbolique éventuellement, s'il y a rétrocession, à la commune les terrains. Cette clause sera évidemment inscrite dans l'acte notarié mais n'a pas à être dans la délibération actuelle.

Monsieur le Maire :

On peut tout de même remercier Madame DUPLA pour sa très pertinente question en commission.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Si vous le permettez, je vais me joindre à ces félicitations puisque c'était le sens de l'observation que je voulais faire et malheureusement, je n'ai pas pu être à la commission urbanisme qui était en même temps qu'une commission communautaire. Donc, bonne initiative et tant mieux si vous nous confirmez que cela sera dans l'acte. Merci d'ailleurs de nous avoir répondu là-dessus hier soir. Je vois donc que cette clause de rétrocession à l'euro symbolique est, en fait, un droit de priorité, d'après ce que vous avez indiqué, a priori en cas de cession. Je me permets de pousser le bouchon pour savoir si cela s'applique en cas de changement d'usage car je crois que c'est la question qui avait été posée en commission, c'est-à-dire que si le Département entend vendre la Ville aura priorité, pourra le récupérer à l'euro symbolique. Si le Département cesse l'activité collège pour une raison totalement inimaginable – mais on parle de propriété foncière et il y a parfois des actes qui laissent des traces 40 ans après, c'est un peu le problème – qu'est ce qui se passe si demain il décide de faire autre chose avec laquelle la Ville n'est pas spécialement d'accord ? Je pose cette question. Votre acte parle de rétrocession s'il y avait cession, mais est-ce que l'acte va protéger sur le fait que cela ne peut pas être autre chose que le collège ? Je n'ai pas de présupposé contre le Département mais, le problème des actes fonciers, c'est qu'ils sont faits entre des gens en bonne intelligence et qu'on ne sait pas qui seront ces gens dans 40 ans mais les actes seront toujours là.

Une dernière question. C'est une curiosité. Pareil, je ne conteste pas, je suis d'accord. Nous allons donc voter favorablement. Je suis étonné de cette possibilité de cession à l'euro symbolique. Cela fait des années que l'on nous explique que depuis des années toute cession à l'euro symbolique est interdite et qu'il faut passer par les Domaines et qu'il y a une valeur minimale d'estimation dans tous les cas même quand il y a des accords de gré à gré. Je suis donc épaté par cette possibilité. J'en suis d'accord. Si elle est légale, j'en suis d'accord mais cela m'épate. Cela fait des années que tous les services, même lorsque l'on demande à faire régulariser des cessions à l'euro symbolique, on nous dit que cela est interdit quels que soient le cédant et l'acquéreur.

Madame DUPLA :

Je ne sais pas. J'ai cherché sur Internet et j'ai vu cela.

Monsieur le Maire :

Oui, la problématique de rétrocession pas forcément de cession.

Monsieur le Maire :

En tout cas, on fait aussi confiance aux services de l'État pour contrôler la légalité de notre délibération mais, a priori, les services ont bien évidemment travaillé dans ce sens. Je note

néanmoins la vigilance. Il est vrai tout de même que globalement, le risque est assez théorique compte tenu aussi du type de foncier que possèdent nos collègues. Par exemple, je pense que la question aurait été beaucoup plus aiguë si on avait eu des équipements scolaires avec de la réserve foncière. Cela arrive. Là, je pense que la question était extrêmement stratégique. Aujourd'hui, c'est intégralement bâti, intégralement occupé. Nous avons des collègues qui sont pleins comme des œufs. Cela veut dire qu'il faudrait enclencher un processus de destruction des bâtiments. On n'est pas dans cette perspective-là.

Monsieur LECLERC :

Excusez-moi, mais non Monsieur le Maire. Regardez l'assiette de terrain : il est propriétaire du collègue. Il n'y a pas de droit à démolir en ville. Donc, s'il décide que ce n'est plus un collègue qu'il démolit, il n'y a plus d'autorisation et il y a des droits à bâtir. On ne peut pas raisonner sur le fait que c'est 100 % bâti. C'est bâti tant que ce sont les murs qui sont debout. Il n'y a aucune raison qu'il se produise quoi que ce soit mais la maîtrise foncière, mine de rien, on ne sait pas si les politiques départementales et municipales seront toujours en compatibilité quand les lois – je ne vois pas comment cela pourrait être pire – deviendront plus sévères sur le logement ; allez savoir. C'est un peu le sens de la question. Il faut raisonner sur l'assiette foncière. Même si elle est bâtie aujourd'hui, un bâtiment, il n'y a qu'à voir ce qui se passe avec malheureusement certains pavillons qui ont muté. Vous le savez très bien, un bâti aujourd'hui n'est pas forcément le bâti de demain.

Monsieur le Maire :

Merci pour cette vigilance, partagée néanmoins. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Vous ne m'avez pas répondu sur le montant des impôts.

Monsieur le Maire :

Oui, on prendra la question sur la taxe foncière car je ne pense pas que nous l'ayons en direct. Donc, nous la prenons et nous vous apporterons l'information sans problème. C'est noté.

Madame DUPLA :

Est-ce que beaucoup de Villes le font en ce moment ? Pourquoi il faut le faire ?

Monsieur le Maire :

La cession du bien ? C'est une obligation légale de régulariser.

Madame DUPLA :

Oui, mais depuis 2004. C'est vieux.

Monsieur le Maire :

Voilà. On ne l'avait pas fait alors que beaucoup de Villes l'ont fait. Donc, on est plutôt sur une régularisation de quelque chose qui aurait dû être fait depuis longtemps.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIQUEL :

Je crois que dans la réponse que l'on vous a envoyée, cela est indiqué, c'est-à-dire que la demande a été faite en 2018 et il y a eu des travaux de géomètre de façon à délimiter précisément le tènement foncier, à savoir ce qui appartenait au domaine public et ce qui appartenait au domaine privé. Tout cela a pris du temps. Voilà, on arrive en 2022 et cela se passe maintenant.

Monsieur le Maire :

Merci. S'il n'y a pas d'autres observations, je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/032 – URBANISME – Transfert au Département des Yvelines de la propriété des ensembles immobiliers occupés par les collègues Lamartine et Guy-de-Maupassant

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.1111-1 et L.1211-1,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 79 « *les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le département effectue sur ces biens des travaux de construction, reconstruction ou extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires* »

Considérant que les collèges Lamartine et Guy de Maupassant ont été mis à la disposition du Département des Yvelines respectivement par procès-verbal du 13 septembre 1985 et du 1^{er} mars 1985,

Considérant que par courrier du 10 avril 2018, le Département des Yvelines a demandé le transfert de la propriété des ensembles immobiliers occupés par les collèges Lamartine et Guy de Maupassant,

Considérant les différents échanges intervenus entre la Ville et le Département des Yvelines,

Considérant que les deux collectivités ont convenu de régulariser ce transfert à titre gratuit par le biais d'un acte notarié.

Après avoir en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1er : **APPROUVE** le transfert de la propriété de l'assiette foncière et du bâti du collège Lamartine, soit la parcelle AX n° 0786 d'une superficie de 10 649m²,

Article 2 : **APPROUVE** le transfert de la propriété de l'assiette foncière et du bâti du collège Guy de Maupassant, soit les parcelles sises rues Velter et Camille Pelletan, cadastrées, AO n° 1168-1170-1172-1174 et 1176, d'une superficie totale de 7 059m²,

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce transfert de propriété.

Article 4 : **DÉSIGNE** l'office notarial PRAQUIN & ASSOCIES pour représenter les intérêts de la Commune de Houilles et intervenir aux actes constatant le transfert de propriété, les frais de notaires et les frais afférents étant pris en charge par le Département des Yvelines.

Article 5 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 22/033 - CULTURE – Adhésion au dispositif Pass Culture

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUBOIS-LOYA, Adjointe déléguée à la culture, archives et anciens combattants :

Dans le cadre de la politique culturelle en faveur de la jeunesse, le ministère de la Culture a généralisé à l'ensemble du territoire français le Pass culture. Ce dispositif a vocation à favoriser l'accès à la culture et à renforcer les pratiques culturelles et artistiques des jeunes tout en les accompagnant vers une fréquentation émancipée et autonome des établissements culturels. Le Pass culture est à la fois un dispositif financier au travers d'une bourse offerte aux jeunes mais également un outil de communication pour mettre en avant auprès des jeunes et des établissements scolaires les offres culturelles de leur territoire. Le dispositif Pass culture propose deux types d'offres : une offre individuelle, d'abord, ouverte aux 15–20 ans mettant à disposition des jeunes un crédit dont le montant varie selon l'âge pour leur permettre d'acheter des offres et des biens culturels auprès d'établissements ou commerçants affiliés : 20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17, 300 débloqués à 18 ans valables pendant 24 mois. Ensuite, il propose une offre collective pour les élèves de la quatrième à la terminale et les élèves en CAP. Les établissements scolaires reçoivent une bourse par élève pour financer les activités d'éducation artistique et culturelle et organiser des sorties culturelles auprès d'établissements affiliés : quatrième et troisième, 25 € par élève ; seconde et CAP, 30 € par élève ; première et terminale, 20 € par élève.

Concernant le volet outil de communication, une plate-forme professionnelle Pass culture pro est mise à disposition des acteurs culturels. Elle leur permet de promouvoir leur programmation et de proposer des offres artistiques et culturelles gratuites ou payantes à destination des jeunes et des établissements scolaires. Les jeunes, eux, ont accès à ces propositions sur une application smartphone dédiée fléchant les offres culturelles en fonction de la géolocalisation de l'utilisateur. Les établissements scolaires peuvent consulter les offres des établissements culturels partenaires sur la plate-forme de l'Éducation nationale ADAGE. Depuis cette même plate-forme, les enseignants

peuvent aussi les réserver en ligne. La Ville souhaite s'affilier au dispositif Pass culture pour les activités suivantes : inscription au conservatoire, inscription à l'Atelier 12 (cursus annuel et stages), achat de places de spectacles organisés par la Ville et inscription aux animations culturelles, actions culturelles à destination des établissements scolaires. Ainsi, le bénéficiaire de Pass culture pourra régler tout ou partie des offres culturelles ou des pratiques artistiques choisies par la contremarque Pass culture auprès des établissements et services de la Ville.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? (*Aucune manifestation dans la salle*).
Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/033 – CULTURE – Adhésion au dispositif Pass Culture

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant que le Ministère de la Culture a mis en place le Pass culture en déléguant sa mise en œuvre à la SAS Pass Culture,

Considérant que ce dispositif a vocation à favoriser l'accès à la culture et à renforcer les pratiques culturelles et artistiques des jeunes tout en les accompagnant vers une fréquentation émancipée et autonome des établissements culturels,

Considérant que le Pass culture est à la fois un dispositif financier au travers d'une bourse offerte aux jeunes mais également un outil de communication pour mettre en avant, auprès des jeunes et des établissements scolaires, les offres culturelles de leur territoire,

Considérant que la plateforme professionnelle, le *Pass Culture pro*, est mise à disposition des acteurs culturels et leur permet de promouvoir leur programmation et de proposer des offres artistiques et culturelles gratuites ou payantes à destination des jeunes et des établissements scolaires,

Considérant que les jeunes ont accès à ces propositions sur une application smartphone dédiée fléchant les offres culturelles en fonction de la géolocalisation de l'utilisateur,

Considérant qu'il serait opportun pour la Ville d'adhérer au dispositif Pass Culture pour les offres culturelles et artistiques proposées par ses services,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'adhésion au dispositif Pass Culture pour les offres culturelles et artistiques proposées par la Ville de Houilles.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces éventuellement nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 22/034 - CULTURE - Modification du Règlement Intérieur de l'Atelier 12

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUBOIS-LOYA, Adjointe déléguée à la culture, archives et anciens combattants :

Dans la lignée de ce que je viens de dire : l'Atelier 12 est un établissement municipal de pratiques artistiques amateurs (arts plastiques et expressions théâtrales) qui s'adresse à un large public ouvrier. Son règlement intérieur en prévoit les modalités d'inscription, d'organisation et de fonctionnement. Désormais, il convient de modifier l'article 4 dudit règlement, lequel porte sur les conditions de paiement afin d'accepter les contremarques Pass + et le Pass culture.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des demandes d'observations sur ce point ? (*Aucune manifestation dans la salle*).
Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération DCM 21/032 du 25 mai 2021 portant sur l'adoption d'un nouveau Règlement Intérieur de l'Atelier 12,

Vu la délibération DCM 22/033 du 22 mars 2022 portant adhésion de la Ville au dispositif Pass Culture pour les offres culturelles et artistiques,

Vu le projet de Règlement Intérieur de l'Atelier 12 annexé,

Considérant que l'Atelier 12 est un établissement municipal de pratiques artistiques amateurs (arts plastiques et expressions théâtrales) qui s'adresse à un large public,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de définir les modalités d'inscription, d'organisation et de fonctionnement de l'Atelier 12,

Considérant qu'il convient de modifier le Règlement Intérieur de l'Atelier 12 afin d'inclure la possibilité pour les usagers de régler tout ou partie de leur inscription au moyen du Pass + et/ou du Pass culture,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **ADOpte** le Règlement Intérieur de l'Atelier 12 modifié tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : **PRÉCISE** que ledit Règlement annule et remplace le Règlement de l'Atelier 12 adopté par délibération municipale n° 21/032 du 25 mai 2021.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau Règlement Intérieur de l'Atelier 12.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 22/035 – HYGIÈNE – Signature d'une convention avec la Société Protectrice des Animaux – Versement d'une subvention

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM, Adjointe déléguée santé, handicap et solidarités :

La Ville de Houilles est confrontée depuis plusieurs années à la prolifération des chats errants et abandonnés dans plusieurs quartiers. Les Maires ayant la possibilité de faire capturer les chats non identifiés puis de les relâcher dans leur milieu naturel après avoir procédé à leur stérilisation et leur identification, il paraît opportun de réaliser la première campagne de stérilisation et d'identification au printemps prochain en collaborant avec la société protectrice des animaux (la SPA) afin d'éviter toute nouvelle prolifération. La SPA propose à la Ville de réaliser les opérations de capture des chats sur des secteurs définis, du transport, de la stérilisation, de l'identification et de la remise sur site des chats libres. Pour cette première campagne, le nombre de chats pris en charge par la SPA a été évalué à 30. Le montant de la subvention s'élève à 1 500 €. La subvention sera versée en deux fois selon les conditions suivantes : 50 % dès la signature de la convention par les deux parties, le solde dès transmission du compte rendu financier et du bilan qualitatif de l'action.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour le versement d'une subvention de projet relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés à la Société protectrice des animaux pour un montant de 1 500 €.

Monsieur le Maire :

Merci, pour cet exposé, Madame PRIM. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

J'ai compris que la première fois, vous aviez pris la SPA mais vous aviez eu du mal à trouver. Vous êtes allés chercher à Aubervilliers. Pourquoi vous n'utilisez pas des associations plus locales, du département ou du territoire ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

À l'automne dernier, j'ai commencé, avec Madame CHATELET, à contacter quelques associations du secteur, des villes alentours, mais également des associations nationales. Pour ma part, je n'ai pas eu de retours rapides. J'ai donc lancé d'autres démarches auprès d'associations de plus grande envergure dont la SPA et 30 Millions d'amis. 30 Millions d'amis n'a pas souhaité poursuivre car ils sont débordés comme beaucoup d'associations, y compris des associations locales. Aujourd'hui, si on signe cette convention avec la SPA, c'est parce qu'on voulait faire vite. Ce sont les seuls qui nous ont permis d'aller vite et on voulait éviter toute nouvelle prolifération dans les mois qui suivent. Ceci n'empêche pas que l'on puisse, dès l'année prochaine, collaborer avec la SPA et une association locale qui souhaiterait le faire. Mais, aujourd'hui, je n'ai pas identifié d'associations locales qui soient en mesure de gérer ce type de choses. C'est tout de même relativement lourd. Il faut tout de même attraper les animaux. Il faut les stériliser, les identifier. Suite à la stérilisation, il faut les surveiller plusieurs jours. Il faut donc être équipé pour cela. Aujourd'hui, je n'ai pas identifié d'associations qui soient en mesure de le faire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je voulais juste rappeler que nous allons évidemment voter cette convention sur un sujet qui tient à cœur à beaucoup de monde dont moi-même. C'est aussi d'ailleurs dans le cadre de la signature de la charte L214 une ville pour les animaux que vous proposez cette convention ce soir. Je ne veux pas revenir sur ce que Madame PRIM a dit, sur les difficultés qu'elle a eues à trouver des associations, mais l'année ne fait que commencer. Il va y avoir sans doute trois vagues de naissance de chatons cette année. Avec le dérèglement climatique de janvier, les femelles ont été en chaleur plus tôt que prévu. En fait, il n'est pas trop tard pour commencer à travailler avec des associations locales. Cette convention est très bien. Personne ne remet en cause la qualité du travail des salariés, des bénévoles de la SPA, leur implication auprès des animaux quels qu'ils soient, mais il y a des associations locales que ce soit à Houilles ou dans les villes voisines qui ne demandent qu'à bénéficier de subventions parce que, comme vous l'avez dit, c'est très lourd d'attraper des chats, de les emmener chez le vétérinaire, de les garder pendant plusieurs jours soit dans un local adapté dans l'association soit ce sont des familles d'accueil qui se dévouent pour cela avant, le cas échéant, de les faire adopter ou de les relâcher pour que ce soient des chats libres. Je pense qu'il ne faut peut-être pas attendre l'année prochaine car cette année sera encore très, très difficile. Je sais de quoi je parle car je suis confrontée à ce problème non pas à Houilles mais dans ma ville d'origine. Nous avons eu beaucoup de mal à trouver des associations pour faire face aux chats errants. C'était des remarques.

Dire qu'il est dommage que l'on ait loupé la possibilité d'avoir une subvention. Dans le cadre du plan de relance, on aurait pu bénéficier, en concluant des conventions avec des associations, de davantage de moyens pour toutes ces actions. Je voulais savoir si la Ville envisageait de faire des actions de communication ciblées pour inciter les propriétaires d'animaux. Cela commence tout d'abord comme cela : il y a des personnes qui adoptent des animaux mais qui ne les stérilisent pas forcément, qui ne les identifient pas forcément. Après, comme chacun sait, cela peut donner lieu génération après génération à des centaines voire des milliers de chats. Il faudrait peut-être déjà commencer à sensibiliser les particuliers et aussi les informer sur les actions que la Ville compte mener vis-à-vis des chats errants pour qu'ils les signalent tout simplement et qu'ils sachent qu'ils auront des relais auprès de la municipalité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Je voulais juste pour rebondir : quand on dit l'année prochaine, c'est en fait le printemps prochain. Quand la délibération a été rédigée, nous n'étions pas encore au printemps. C'est donc cette année que nous commencerons. Nous n'allons pas attendre 2023 pour nous y mettre.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? On a tout de même beaucoup de gens qui perdent leur chat aussi. C'est Madame DUPLA qui avait perdu le sien.

Madame DUPLA :

Oui, je l'ai retrouvé.

Monsieur le Maire :

D'accord. Donc, parfois le chat est taquin. Il ne demande pas toujours l'autorisation pour vagabonder. D'où l'intérêt de stériliser mais de laisser les chats occuper leur territoire pour éviter la prolifération. Si le chat a été retrouvé, nous en sommes tous heureux.

S'il n'y a pas d'autres observations sur ce point, je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22-035 – HYGIÈNE – Signature d'une convention avec la Société Protectrice des Animaux - Versement d'une subvention

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code Rural et de la Pêche notamment son article L.211-27,

Considérant que la Ville de Houilles est confrontée depuis plusieurs années à la prolifération des chats errants et abandonnés dans plusieurs quartiers, impactant la salubrité publique dont le Maire est garant,

Considérant la possibilité offerte aux Maires de faire capturer les chats non identifiés, puis de les relâcher dans leur milieu naturel après avoir procédé à leur stérilisation et leur identification,

Considérant que la SPA a pour projet de réaliser des missions de capture, de stérilisation, d'identification et remise sur site des chats libres dans certains secteurs de la Ville de Houilles,

Considérant qu'il serait opportun de réaliser la première campagne de stérilisation au printemps 2022 en collaborant avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) afin d'éviter toute nouvelle prolifération,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **AUTORISE** le versement d'une subvention de projet d'un montant de 1 500 € TTC au profit de la Société Protectrice des Animaux sise 39 boulevard Berthier 75017 PARIS.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de subvention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés, telle qu'annexée.

Article 3 : **PRÉCISE** que la subvention sera versée en deux fois selon les conditions suivantes :

- 50% dès la signature de la convention par les deux parties ;
- Le solde dès transmission du compte rendu financier et du bilan qualitatif de l'action.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 22-036 -FINANCES - Adoption du Budget Principal 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEMETTRE, Adjoint délégué aux finances :

Merci Monsieur le Maire. Le budget primitif que je vais vous présenter traduit les arbitrages prudents et une recherche d'économies dans un contexte politique et économique très incertain, avec des conséquences concrètes sur nos comptes comme l'inflation, par exemple. Ce budget traduit aussi notre volonté d'effectuer les investissements permettant de mettre à niveau nos bâtiments publics existants mais aussi de tracer les grands axes stratégiques d'évolution de notre ville, notamment en matière d'urbanisme. Comme vous le savez, il y a deux budgets : fonctionnement et investissement. Commençons par le fonctionnement.

Sur le budget de fonctionnement, je vais commencer par les recettes qui connaissent une progression de 3,42 % par rapport au budget primitif de l'an dernier à 43,7 millions d'euros. Cette progression est due principalement à une augmentation des bases de l'impôt direct sous l'effet de l'inflation. Les taux d'imposition, quant à eux – si nous le décidons tout à l'heure bien sûr – vont rester constants. On notera aussi côté impôts, l'augmentation des droits de mutation qui ont été forts en 2021. Je prends une petite avance sur le compte administratif qui vous sera présenté un petit peu plus tard au printemps. Ils ont été de 2,9 millions d'euros l'an dernier. L'an prochain, on prévoit des droits de mutation à 2,5 millions d'euros contre 2,2 au BP 2021. Les produits des services, issus des tarifications, évoluent négativement par rapport au BP 2021 du fait de la persistance de la crise Covid. C'est toujours difficile de s'y retrouver mais nous avons peut-être été un petit peu optimiste. L'année dernière, nous avons cru un peu vite à la fin de la crise Covid. On y est encore

cette année. Cette année, ce sont surtout les services périscolaires et le stationnement qui restent relativement impactés par rapport à d'autres services, par rapport à une période de comparaison d'avant la crise, soit le compte administratif 2019 ou le budget primitif 2021. Nous avons donc un montant budgété pour les produits des services de 5,8 millions d'euros contre 6,3 millions début 2020. On notera aussi et enfin un maintien de la dotation globale de fonctionnement au niveau de l'attribution 2021 à 4,3 millions d'euros sur 8 millions de dotations au total et une attribution de compensation – il s'agit des compensations que la Communauté d'agglomération nous reverse parce qu'elle touche à notre place les recettes des impôts économiques – qui stagne en 2022 par rapport à 2021.

On va parler maintenant des dépenses. Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent quant à elles une progression de 2,44 % à presque 40 millions d'euros en 2022 contre 39 millions d'euros au budget primitif 2021. La progression des dépenses est limitée du fait principalement de la progression modérée des charges de personnel à 24,6 millions soit une augmentation de 1,27 % par rapport au budget primitif 2021. On notera que ce chiffre n'intègre toutefois pas d'éléments en lien avec la future mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, de l'engagement professionnel – ce que l'on appelle le RIFSEEP – ou la prise en compte de l'augmentation du coût de la vie. Notamment, il a été annoncé par le gouvernement l'hypothèse d'une augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Cela a été annoncé récemment. Le budget avait été fait à ce moment-là. Il devra donc sans doute être modifié en cours d'année si les négociations aboutissent, notamment avant la fin du printemps.

Les charges à caractère général augmentent globalement de 9,45 % à 11,7 millions d'euros du fait principalement de la hausse des contrats de prestation de services – c'est notamment l'effet des revalorisations des études qui sont mises dans le budget fonctionnement mais qui ne sont pas en lien directement avec des investissements – à 500 000 € contre 108 000 € l'année dernière. Il faut dire que l'on a intégré notamment des études en cours d'exercice budgétaire l'an dernier. Il y a aussi les dépenses liées au transport du fait notamment de l'expérimentation prévue d'un minibus électrique en partenariat avec la Communauté d'agglomération.

On notera des évolutions à la baisse comme les dépenses de fluides (eau, électricité, chauffage) de moins 4,5 %. Cela peut paraître surprenant dans le contexte inflationniste actuel. Il faut savoir que la prévision tient compte des évolutions de prix mais que les mauvaises nouvelles concernant les évolutions de prix sont plutôt à prévoir pour l'année prochaine du fait notamment du renouvellement de certains marchés énergétiques. Ce chiffre s'explique aussi par le fait que l'on a mis en place des mesures d'économies qui permettent l'optimisation de la consommation d'électricité notamment à travers l'évolution du nombre de points de comptage, l'introduction progressive des compteurs qui permettent des relevés notamment au plus près des consommations et l'optimisation de nos contrats. Je pourrais préciser tout de même, mais on y reviendra, qu'il reste des mesures à prendre compte tenu du contexte très difficile, notamment avec les conséquences de la guerre en Ukraine – Madame BELALA en a parlé tout à l'heure – qui permettront de mieux réguler la température des bâtiments publics quand ils ne sont pas utilisés. Ce sont des choses que nous allons devoir sans doute prioriser cette année.

Les autres charges de fonctionnement se composent des subventions accordées au CCAS. Je l'avais déjà dit lors du rapport d'orientation budgétaire, il est en baisse du fait de la fermeture du service des aides à domicile. Le budget des associations sera de 491 000 € ; on va en reparler tout à l'heure dans une autre délibération. Pour le reste, je pense qu'il n'y a pas de modification majeure. Le budget annexe de la résidence des Belle Vues dont nous allons parler tout à l'heure ne bouge pas non plus. On retrouve également dans ce chapitre les contingents et participations obligatoires pour un million d'euros dont principalement le contingent versé au service départemental d'incendie à hauteur de 1 million d'euros. Sinon, pour les autres dépenses, notre contribution au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (le FPIC) devrait être de 856 000 € en 2022 en hausse de 2,51 %. Quant à nos charges financières, elles baisseront à 140 000 € en 2022, évidemment hors nouvel emprunt, pour une dette actuelle de 8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2022.

Pour finir, à ces dépenses réelles, on ajoute des opérations d'ordre, c'est-à-dire des versements au budget d'investissement afin de financer ces mêmes investissements. Il y aura 3,1 millions d'euros de dotations d'amortissement et 650 000 € de virement à la section d'investissement au titre de la capacité d'autofinancement.

Quelques mots sur nos soldes intermédiaires de gestion qui sont issus de la comparaison de nos recettes et de nos dépenses. L'épargne de gestion ressort à 3,9 millions d'euros contre 3,7 millions au BP 2021. L'épargne brute ressort à 3,7 millions d'euros. Je vous rappelle l'importance de ces excédents pour contribuer au financement de nos investissements qui sont très importants ou rembourser les emprunts que nous allons contracter pour financer ces mêmes investissements.

Passons maintenant à la section investissement. Le niveau des dépenses d'équipement pour 2022 est en hausse de 35,55 % à 12,3 millions d'euros contre 9 millions d'euros en 2021. Je me contenterai de vous présenter les principales nouvelles opérations qui sont prévues en 2022 : ce sont les travaux relatifs à la crèche Charles-de-Gaulle pour 3,6 millions d'euros, les travaux d'aménagement du relais petit enfance pour 500 000 € et les travaux relatifs à la passerelle pour piétons dite Solférino pour 1,1 million d'euros, les travaux relatifs à la vidéoprotection pour 200 000 € et la fin des travaux de la médiathèque pour 1,1 million d'euros. Les principales études lancées en 2022 qui donneront lieu à des réalisations les années suivantes sont relatives aux travaux suivants : la réhabilitation de l'église Saint-Nicolas (300 000 €), la construction de la maison médicale (400 000 €) – il s'agit essentiellement de dépenses d'études –, la création du city stade pour 500 000 €, la réhabilitation de la maison Schœlcher pour 80 000 € et la création d'un nouveau groupe scolaire pour 170 000 €. Nous allons en parler tout à l'heure. À ces dépenses d'équipement, il faut rajouter le remboursement du principal de la dette pour 830 000 €, ce qui nous fait budget total d'investissement de 13,2 millions d'euros financé par des dotations :

- Fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement pour 2,1 millions d'euros au total ;
- Des subventions d'investissement qui ne sont pas encore intégrées au budget à ce stade. Je tiens à le préciser : les sommes sont faibles mais on aura, pour nos principaux équipements, des subventions ;
- Des produits de cessions pour 1,5 million d'euros. Il y a deux opérations immobilières qui sont prévues de vente de terrains rue du Commandant-Raynal et boulevard Jean-Jaurès ;
- Des opérations d'ordre pour 3,8 millions d'euros. On retrouve en recettes d'investissement ce que l'on a inscrit en dépenses d'ordre au budget de fonctionnement.

Il nous resterait donc à réaliser un emprunt d'équilibre de 5,6 millions d'euros.

Voilà, Monsieur le Maire, pour la présentation du budget principal.

Monsieur le Maire :

Merci. Peut-être juste avant d'offrir à chacun la possibilité de s'exprimer, quelques mots Monsieur CHAMBERT pour un éclairage sur le budget un peu plus sur la partie RH puis ensuite Madame COLLET quelques mots sur un budget également.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT, Adjoint délégué aux ressources humaines, commerces et vie économique :

Un budget RH qui est dans un environnement dont parlait Monsieur LEMETTRE qui reste tout de même contraint et suivi d'assez près. Un budget RH qui est tout de même en augmentation par rapport au budget primitif de l'année dernière ou par rapport au compte administratif de 2020 puisque l'idée était aussi d'investir sur nos agents et sur les compétences qui sont au sein de la Ville. Le commentaire que je pourrais aussi faire, c'est que par rapport au rapport d'orientation budgétaire, on a augmenté légèrement cette enveloppe aussi de 150 000 € à peu près pour compléter les premiers travaux qui avaient été initiés et par rapport à de nouvelles informations que l'on avait.

Sur la partie RH, on a aussi tenu compte des effets GVT, c'est-à-dire la partie glissement, vieillesse, augmentation de grade, ce qui fait à peu près 120 000 €, et de la hausse des indices de certains agents qui étaient les moins bien payés de notre collectivité, soit qui étaient assez proches du SMIC –

ce n'est pas exactement comme cela puisque c'est en nombre de points d'indice mais c'est l'équivalent – et des agents de catégorie C et certains grades d'emplois de la filière médico-sociale que ce soit les auxiliaires de puériculture ou les aides-soignantes. Cela a été intégré. On a aussi tenu compte de recrutements qui étaient en cours, que l'on n'a pas encore mais que l'on a intégrés. On a fait le choix dans ce budget de ne pas fermer des postes même s'ils n'étaient pas encore pourvus mais de les laisser ouverts pour se laisser le temps et aussi de présenter une image correcte et conforme de nos budgets. On va avoir un gros travail qui a déjà débuté depuis maintenant quelques semaines qui est le RIFSEEP dont parlait Monsieur LEMETTRE. Le RIFSEEP a pour objet de présenter une plus grande équité et une totale transparence en matière de régime indemnitaire entre les différentes compétences et les différents besoins de la Ville. Cela aura aussi un impact budgétaire que l'on n'a pas pu totalement estimer puisque, aujourd'hui, le travail vient de commencer avec à la fois les instances représentatives du personnel et aussi les groupes de travail composés de différentes fonctions des agents de la collectivité. Cela a un impact sur lequel il faudra que l'on affine cette partie. En attendant, l'idée est tout de même d'en tenir compte. Nous avons déjà un peu anticipé. Nous savons que nous avons certaines fonctions sur lesquelles les compétences auront besoin d'être réalignées et cela a déjà été anticipé dans le budget.

Monsieur le Maire :

Merci. Le RIFSEEP, pour mémoire, un travail initié et demandé aux collectivités depuis 2014. On était, je pense, encore une des dernières Villes de France à ne pas l'avoir adopté. Je pense que cette réforme était attendue par nos agents et enfin nous mettons en place ces ateliers pour le mettre en œuvre au sein de la collectivité et corriger, quelque part, cette anomalie.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET, Adjointe déléguée à la voirie et patrimoine communal :

Pour ma part étant chargée du patrimoine communal et de la voirie, je ne peux être que satisfaite de ce budget primitif 2022 puisque quand nous voyons la liste des opérations prévues en 2022, elle est assez conséquente. Nous allons donc refaire une crèche, aménager un relais petite enfance, faire des travaux sur la passerelle dite Solférino. Ensuite, nous allons lancer des études pour réhabiliter l'église Saint-Nicolas, la création d'un city stade, la réhabilitation de la maison Schoelcher, la création d'un groupe scolaire. Je sais que cela touche également d'autres élus mais pour ma part, au patrimoine communal, je suis satisfaite et contente que nous puissions enfin mettre les moyens sur ces besoins et pour la voirie d'avoir un budget doublé cette année. Je pense que tous les Ovillois en seront ravis.

Monsieur le Maire :

Merci. S'il n'y a pas de complément d'information à porter à la connaissance de l'assemblée par d'autres Adjointes, je propose que chacun puisse s'exprimer. Est-ce qu'il y a des demandes d'observation ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci. C'est un budget que vous nous proposez qui est dans la concrétisation du rapport d'orientation budgétaire d'il y a un mois et demi. Je ne vais donc pas revenir sur tous les points de débat d'il y a un mois et demi. Tout ce qui a été dit il y a un mois et demi reste d'actualité. Je veux juste souligner quelques points. J'ai entendu des choses qui m'ont surpris mais j'ai peut-être mal compris. Vous disiez tout à l'heure, Monsieur LEMETTRE, que des subventions n'étaient pas intégrées, qu'elles étaient d'un montant faible pour les projets. C'est ce que j'ai entendu ou compris mais j'ai peut-être mal compris. Justement, en analysant le budget, je m'étais posé la question sur la subvention de la médiathèque que l'on a évoquée l'année dernière et qui a priori est plus ou moins garantie j'imagine, si vous envisagiez d'inscrire à minima de la CAF, parce qu'il y en a toujours, une subvention pour le projet de crèche Charles-de-Gaulle. Sauf mauvaise lecture, je ne crois pas les avoir repérés au budget. C'est une de mes observations ou questions.

Vous avez parlé de droits de mutation qui étaient en forte hausse. C'est également un point que nous avons justement remarqué. Comme on se livre à l'exercice de voter le budget, ce qui est d'ailleurs classique, avant d'avoir adopté le compte administratif – vous l'avez évoqué tout à l'heure,

vous en avez sans doute un aperçu mais nous pas encore – est-ce que, finalement, cette forte hausse en droits de mutation est bel et bien uniquement par rapport à ce qui avait été inscrit au budget primitif de l'année dernière mais finalement comparable, si j'en crois les chiffres que vous avez dits tout à l'heure, à ce qui a été perçu l'année dernière ou est-ce que cela reste un pari sur des droits de mutation à la hausse ?

Un autre point qui est l'évolution des charges salariales qui a été développée par Monsieur LEMETTRE. Je comprends la prudence dans la mesure où l'étude est initiée et où on ne sait pas trop où l'on va. J'ai tendance à penser que la prudence budgétaire, puisque vous parlez d'un budget prudent – ce qui est une bonne chose – aurait peut-être été d'inscrire un petit peu plus, quitte à dépenser, moins puisque l'on s'attend à avoir une évolution à la hausse de la masse salariale pour une meilleure rétribution des agents. Les crédits inscrits en termes de charges de personnel seront très sensiblement supérieurs à ceux du budget primitif de l'année dernière. C'est un autre point de surprise.

Enfin, parce que l'on ne va peut-être pas tout balayer, tout à l'heure, lors des décisions du Maire, non, c'était lors d'une délibération sur l'aide à l'Ukraine, vous aviez souhaité, Monsieur le Maire, garder pour plus tard, puisque ce n'était pas vraiment le cadre ukrainien, un éventuel débat sur la maîtrise de l'énergie. Finalement, le moment du vote du budget est l'occasion de s'en parler. Est-ce que l'on a des vues, des perspectives sur la poursuite du développement du réseau de chaleur qui avait été initié lors des mandats précédents et que vous avez poursuivi et dont vous avez continué à faire la promotion parce que je crois que cela est bien pour tout le monde. Jusqu'à hier, c'était bien pour la planète. Aujourd'hui, c'est bien pour les portefeuilles et pour l'indépendance énergétique et pour la géopolitique mondiale. Donc, est-ce que vous avez des perspectives à ce sujet-là ? Et, est-ce que finalement d'autres équipements publics sont prévus en raccordement prochainement pour aller dans ce sens-là ? Pour rester dans le domaine des énergies, nous nous sommes étonnés de voir une augmentation budgétaire, sauf erreur, sur l'entretien des LED alors que c'est un investissement relativement récent de la Ville et qu'elles étaient contractuellement garanties, je crois, 12 ans. C'est quelque chose qui nous a étonnés. Est-ce que ce sont des ajouts d'éclairage ? Est-ce que ce sont des dysfonctionnements qui échapperaient à la garantie ? Nous avons été étonnés sur ce sujet-là. Après, comme je vous l'ai dit, c'est l'occasion puisque, au moment du ROB, nous sommes sur les intentions et la politique vous entendez dessiner, au moment du vote du budget, vous la concrétisez par des inscriptions budgétaires. Finalement, comme cela est plutôt cohérent, je ne reprends pas tous nos débats.

Je retiens tout de même un chiffre finalement parce que c'est celui sur lequel de tout temps les groupes politiques de majorité et d'opposition se querellent, dirons-nous : celui du budget d'investissement retenu. On est sur une enveloppe d'environ 13 millions d'euros. C'est bien. J'entendais Madame COLLET tout à l'heure s'en réjouir. Elle a raison de s'en réjouir. J'ai le sentiment que l'on est sur une enveloppe, après on verra si l'on est en 100 % de réalisation ou 80 ou 60 %, qui reprend finalement a priori le rythme de croisière et la capacité d'investissement de la Ville de ces dernières années, sa capacité à faire et qui est quelque chose en même temps que l'on peut qualifier de plutôt volontariste puisque cela est bien au-dessus – on le sait, on l'a dit au moment du rapport d'orientation budgétaire – de la capacité d'autofinancement naturel dégagé par le budget de fonctionnement. Voilà ce que je pouvais soulever comme questions et/ou observations sur ce budget.

Excusez-moi, j'ai oublié un point qui me tient à cœur. Deux points. Je ne les ai délibérément pas évoqués parce que nous avons des délibérations après. Je ne commente donc pas maintenant votre projet d'inscription de programme pour la cité scolaire. Je crois que c'est comme cela que vous appelez ce projet. Nous allons en parler tout à l'heure donc pourquoi en parler au moment du vote du budget puisque cela ne changera finalement pas notre vote. Il y en a un deuxième que je ne commente pas encore. Je vais juste faire un petit commentaire mais on le débattrà tout à l'heure : il s'agit de la ligne de subventions aux associations. J'ai tout de même l'impression d'avoir trouvé une différence avec ce que l'on s'était dit au moment du ROB qui avait annoncé avec plaisir – on s'en est tous réjouis – le retour au volume annuel de subventions connu avant crise. Sauf erreur, ce n'est pas le montant que j'ai retrouvé. Il est justement réduit dans ce budget. Je pense que l'on en parlera au moment des délibérations. C'est pour cette raison que je ne les développe maintenant. Mais, tout

cela contribue à notre vote qui – vous le connaissez – classiquement au moment du vote du budget, sera défavorable, en tout cas sur le budget principal. Pour les deux budgets que vous présenterez tout à l'heure – cela m'évitera de réintervenir, je le dis maintenant – notre vote ne sera pas le même parce que l'on est sur des budgets comparables aux années précédentes et ce ne sont pas les mêmes enjeux. En tout cas, sur le budget primitif, nous voterons défavorablement.

Monsieur le Maire :

Merci. Par rapport au ROB, comme vous le disiez, nous ne nous déroberons pas à ces débats ce soir.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEMETTRE :

Je ne vais pas vous répondre globalement car on va faire plusieurs réponses. Je pense que tu pourras répondre sur les dépenses RH. Concernant les droits de mutation, on dit simplement que c'est effectivement une hausse par rapport au budget de l'année précédente. On passe de 2,2 millions à 2,5 millions. L'année dernière, on avait voulu être prudent. On sortait de crise. On avait voulu être prudent sur les droits de mutation. Là, on constate quand même qu'en atterrissage sur 2021, on serait à 2,9 millions. On a replacé un budget prudent. On est resté prudent à 2,5 millions parce que les droits de mutation peuvent être assez volatils. On s'est décidé à rester à 2,2 millions en termes de budget.

Sur la subvention, je me suis sans doute mal exprimé, donc vous m'offrez l'occasion de corriger le tir. Actuellement, les montants de subventions sur le budget à l'instant T sont relativement faibles mais on attend effectivement des subventions importantes des travaux que l'on va réaliser cette année. Notamment, on a déjà eu un accord pour la crèche Charles-de-Gaulle sur une subvention de 1,2 million. Cela n'est pas encore intégré au budget mais c'est déjà un bon résultat du Département et on espère que cela ira un petit peu plus loin et que l'on aura d'autres sources de financement aussi, que l'on va monter au-dessus. Je ne m'avance pas trop. Je ne veux pas donner de faux espoirs mais on espère monter encore au-dessus, sur cet investissement, de 1,2 million.

Une précision aussi coté subventions : sur la subvention concernant la médiathèque, elle a déjà été intégrée dans le budget de l'an dernier. C'est dans le reste à réaliser. On n'en parle pas car on en parlera au moment du compte administratif et du budget supplémentaire plus en détail. Cela a déjà été intégré dans le budget de l'an dernier, donc on ne peut pas la compter deux fois. Évidemment, on a d'autres projets qui seront lancés et qui doivent être systématiquement avec, au moins pour les projets importants, des recherches de subventions.

Juste pour faire un état de comparaison des budgets d'investissement du passé par rapport à aujourd'hui : aujourd'hui, en fait, ce n'est pas comparable. Dans les budgets précédents des dernières années, on avait tendance à accumuler sans arrêt les investissements à réaliser et à déclarer tout l'investissement mais sans certitude de les réaliser en fin d'année. On était arrivé à un niveau record de 31 millions de budget d'investissement suite à une décision modificative en septembre 2020 alors que l'on savait que notre capacité à faire était, les bonnes années, autour de 13 millions en réalisé et les mauvaises années plutôt à 8-9 millions. Du coup, il n'y a pas de comparaison. Effectivement, je vous suis. Là, l'idée est de recentrer le budget de façon à bien préciser les priorités aux services et leur dire vous travaillez là-dessus. C'est important de mobiliser tous les services. Si on veut avoir des subventions, etc., il faut que l'on soit concentré sur les projets, qu'on les mène non pas un par un mais que l'on ouvre un nombre limité de projets à la fois. Ce budget montre donc cela. Il montre très clairement nos choix politiques. Effectivement, si on veut être au-dessus de ce qui était fait par la municipalité lors du mandat précédent, il faut deux choses : un taux de réalisation relativement élevé. Au budget supplémentaire, on aura 13 millions plus 4,5 millions en brut de reste à réaliser, donc on pourra faire 13 millions dans l'année. Et, cela suppose aussi de mener certains gros projets à terme pour atteindre nos objectifs, notamment le projet d'école. Quand le projet d'école va être mené – on va en parler tout à l'heure – on ne sera plus sur des budgets de 13 millions par an mais ils seront beaucoup plus élevés. C'est comme cela que l'on va y arriver. C'est notre capacité à réaliser ces gros projets qui sont engagés qui va conditionner, en fait, notre capacité à tenir nos promesses, nos engagements, en matière d'investissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTINHO, Adjointe déléguée à la petite enfance et vie associative :

Merci. Effectivement, on a déjà du Département 1,2 million d'euros, ce qui est déjà une très bonne subvention. Bien évidemment, nous sommes aussi en contact avec la CAF pour profiter du plan rebond pour augmenter ces subventions pour cette nouvelle crèche.

Monsieur le Maire :

Juste pour finir, on a également postulé au CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) par le biais de l'Agglomération pour aussi, sur cet équipement, compléter le panier de subventions avec, on l'espère en tout cas, un taux de subvention assez ambitieux. Cela répond aussi en partie à la question sur la transition écologique et énergétique de nos patrimoines. C'est comment d'un patrimoine dont on sait qu'il est vieillissant et parfois en extrêmement mauvais état et très consommateur d'énergie, on arrive à le renouveler progressivement et de façon pérenne et durable, de façon efficace.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT, Adjoint délégué aux ressources humaines, commerces et vie économique :

Merci. Effectivement, si l'on compare les deux budgets 2021 et 2022 sur la partie RH, on a une augmentation d'un peu plus de 400 000 €, donc un peu moins de 2 % de la masse salariale globale. C'est en cela que l'on a voulu être prudent tout de même. En fait, si l'on compare les historiques et qu'on regarde à chaque fois ce qui a été budgété par rapport à ce qui était en compte administratif, on a quelque chose sur les budgets qui reste dans les mêmes enveloppes globalement mais on avait toujours un écart assez important d'à peu près 5 % sur le compte administratif. Vu que l'on a continué vraiment à intensifier cette politique où on regardait les compétences, les besoins de la Ville, etc., on pense que l'on sera toujours sur cet écart-là. C'est donc cela aussi qui serait une variable d'ajustement. C'est aussi une des raisons pour lesquelles on ne veut pas fermer des postes même s'ils sont ouverts et même si, pour certains, on n'est pas sûr de réussir à les pourvoir parce qu'il y en a certains qui ne le sont pas depuis très longtemps. On les a laissés ouverts aussi pour cela. C'est là notre variable ou notre marge d'ajustement qui nous permet globalement d'être à un gros 5 % en plus des 2 % d'augmentation que l'on avait déjà prévus.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur HAUDRECHY sur le réseau de chaleur, qui travaille en binôme sur cette question avec Madame HERREBRECHT. N'hésitez pas, à l'avenir si vous avez des questions techniques ou plus précises, Madame HERREBRECHT se fera un plaisir aussi. Elle est un peu notre ambassadrice du réseau et je la remercie puisque c'est un travail pugnace. Ce n'est finalement pas si simple que ça.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY, Adjoint délégué à l'environnement, transition écologique, mobilités et démocratie participative :

Nous sommes adhérents à la compétence réseau de chaleur du SITRU. C'est un véritable enjeu pour toutes les communes adhérentes puisque, effectivement, plus nous déployons le réseau de chaleur, plus nous allons bénéficier d'une TGAP, d'une taxe sur les ordures incinérées, qui sera basse. Plusieurs communes se mobilisent pour accélérer le déploiement du réseau de chaleur. Justement, dans chaque commune comme Carrières, Houilles, Chatou, Montesson, on a un élu référent pour le déploiement et pour accompagner Engie qui fait le déploiement de notre ville. L'élu à Houilles est Christine HERREBRECHT pour soutenir auprès des copropriétés au service de la Ville ce déploiement du réseau de chaleur. À noter que Rueil rejoint aussi ce réseau de chaleur ainsi que Sartrouville en continuité du Réveil-Matin pour aller atteindre le quartier du lycée Évariste-Galois, par exemple. On a donc un vrai enjeu de déploiement. On se mobilise. Vous avez effectivement vu les opérations de communication qui ont été faites sur le réseau de chaleur avec la souscription gratuite la première année ; enfin, les frais de raccordement. Puis, il y a effectivement le sujet du prix qui est vraiment intéressant aujourd'hui par rapport au gaz. Pour la partie des copropriétés, il faut un accord en assemblée générale. Ce n'est donc pas toujours facile. Effectivement, on a quelques copropriétés sur lesquelles il y a des discussions mais qui n'aboutissent pas puisqu'il faut qu'il y ait un vote favorable. On essaye donc par tous les moyens de convaincre. S'il y a des conseils syndicaux de copropriété qui

nous écoutent, surtout n'hésitez pas à prendre contact avec Christine HERREBRECHT pour avoir des renseignements.

Au niveau des services de la Ville, il faut savoir que l'on a parlé de la nouvelle crèche tout à l'heure, on prévoit de la raccorder au réseau de chaleur. C'est calculé ensuite en équivalent logement pour le calcul de la taxe. En tout cas, on a aussi un plan de déploiement au niveau des équipements publics à l'école Velter, je crois. On vous transmettra, parce que je ne l'ai pas en tête, la liste des équipements publics que l'on va continuer à raccorder à ce réseau de chaleur. Vraiment, on y met les moyens d'accompagnement, en tout cas pour le réseau de chaleur.

Madame DUPLA :

Je voudrais avoir un renseignement. Comment fonctionne ce réseau de chaleur quand il arrive dans une copropriété ? Je ne sais pas. Je voudrais savoir.

Monsieur le Maire :

C'est peut-être un peu technique pour ce soir. Cela marche bien globalement.

Madame DUPLA :

Oui mais en gros. Je peux comprendre la technique.

Monsieur le Maire :

En gros, ça marche bien.

Madame DUPLA :

Oui mais je veux tout de même savoir s'il y a des changements de chaudière. Quel genre de chaudière, etc. ?

Monsieur HAUDRECHY :

Si vous voulez, on pourra faire un petit point lors la prochaine commission n°2. Comme cela, d'ici là, j'aurais la liste des équipements publics.

Madame DUPLA :

D'accord. Avec des schémas.

Monsieur HAUDRECHY :

Oui, on a tout ce qu'il faut. Christine va préparer cela. Cela fonctionne bien. Il faut savoir que l'on devait faire passer le réseau de chaleur sous le pont SNCF de la gare l'année dernière. On n'a pas pu le faire. On a été bloqué au dernier moment par la SNCF. On a enfin eu l'autorisation et donc cela va se faire dans quelques semaines. On va donc pouvoir passer à un autre endroit intéressant.

Madame DUPLA :

Est-ce que c'est cela qui bloque au niveau des copropriétés ? C'est le changement de chaudière, les coûts que cela entraîne ?

Monsieur HAUDRECHY :

Effectivement. En fait, il faut faire le basculement en général au bon moment par rapport à la vie de la chaudière. Une copropriété qui vient d'investir sur sa chaudière sera peu encline à faire ce raccordement. Après, une chaudière a une certaine durée de vie, donc il faut le faire au bon moment. En même temps, vu l'évolution du prix du gaz...

Madame DUPLA :

Ils ont des subventions ou pas ?

Monsieur HAUDRECHY :

Ils ont des subventions pour le réseau de chaleur ?

Madame DUPLA :

Non pour le changement de la chaudière.

Monsieur HAUDRECHY :

Non. Par contre, le prix est vraiment plus bas.

Monsieur le Maire :

Madame HERREBRECHT va vous préparer une présentation avec Monsieur HAUDRECHY, comme cela vraiment vous aurez des armes si jamais vous avez besoin d'interagir avec des copropriétés. Monsieur HÉRAUD, il y a Madame BELALA qui a demandé la parole. Est-ce que c'est lié au réseau de chaleur ou cela n'a rien à voir ?

Monsieur HÉRAUD :

Oui.

Monsieur le Maire :

Est-ce que, Madame BELALA, vous acceptez que Monsieur HÉRAUD fasse son intervention sur le réseau de chaleur maintenant comme cela après, vous pourrez faire la vôtre qui, je suis sûr, est beaucoup plus large et attachée au budget ?

Madame BELALA :

Bien sûr.

Monsieur HÉRAUD :

En deux mots, le réseau de chaleur, c'est simplement un échangeur eau/eau. Il y a donc de l'eau chaude qui est livrée en limite de propriété. Cette eau chaude va permettre de chauffer le réseau d'eau chaude sanitaire de la copropriété. C'est évidemment la suppression de la chaudière à gaz de la copropriété et l'énergie est apportée par l'eau chaude du réseau. L'intérêt est que cette énergie d'eau chaude est amenée par la chaleur résiduelle au niveau de la destruction des déchets. On réutilise donc cette chaleur résiduelle en sortie de cheminée pour chauffer des bâtiments.

Madame DUPLA :

J'ai bien compris cela car j'avais visité.

Monsieur HÉRAUD :

Cette chaleur résiduelle qui est en sortie de cheminée va servir à chauffer par des échangeurs des radiateurs en fait, les différentes installations.

Madame DUPLA :

À 50°.

Monsieur le Maire :

Merci. Je suis désolé, je vois qu'il y a un fan-club. C'est très bien. C'est très positif. Je vous invite à tous vous orienter vers Madame HERREBRECHT pour, le cas échéant, monter en compétences.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

J'ai une remarque qui n'a rien à voir avec le budget : c'est sur la température de la pièce. En fait, il fait très chaud, bien que le chauffage ne soit pas allumé. Cela veut dire que l'isolation du bâtiment a été bien faite. Et, je crois que, du coup, il y a une clim froide qui s'est déclenchée. Ce n'est donc pas très agréable. Voilà. Pardon. Rien à voir avec le budget. Pour en revenir au sujet du budget primitif...

On ne va donc pas refaire ce soir le débat d'orientation budgétaire. Je suis d'accord avec Monsieur LECLERC, nous n'allons pas refaire le DOB ce soir. Mais la présentation du budget appelle des remarques et des questions. En préliminaire, je voudrais regretter que ce mois-ci, nous n'ayons toujours pas accès au rapport d'audit du patrimoine à partir duquel vous avez construit votre feuille de route de stratégie immobilière et je vous annonce que j'ai, moi aussi, saisi la CADA en espérant avoir à mon tour une réponse favorable. Je voudrais juste dire de façon générale : prenez un peu de

recul et considérez à quel point finalement vos postures sont ridicules quand vous nous refusez d'avoir accès à des documents publics finalisés et financés avec de l'argent public. Voilà. Je vous remercie.

Concernant les recettes de fonctionnement, vous ne m'en voudrez pas de rappeler que si les taux d'imposition n'augmenteront pas – cela sera voté dans une délibération à venir – les bases augmenteront de 2 %, donc automatiquement les prélèvements vont augmenter.

Concernant les produits des services, à la page 23, on nous annonce que les recettes de stationnement et de forfaits post-stationnements sont en très nette diminution : 585 contre 840 inscrits au budget précédent. Cela m'amène à poser la question du devenir de la moitié du parking de la place du 14-Juillet désormais privatisé. Il semble que cette situation s'inscrive dans la durée. Est-ce que vous pouvez nous dire comment cela va se passer pour les années à venir car cela suscite beaucoup de débats ?

Ensuite, concernant les dépenses de fonctionnement, Monsieur LEMETTRE, vous avez bien évidemment rappelé que depuis nos débats le 15 février le contexte international a évolué de façon dramatique avec la guerre qui a éclaté en Ukraine et qui aura des conséquences sur les coûts de l'énergie, sur les prix des produits alimentaires, des produits manufacturés des services même si j'ai compris que l'on ne verra pas les impacts tout de suite mais à partir de 2023. On était déjà dans un contexte inflationniste avant la guerre en Ukraine et cela va finalement aggraver cette situation.

Puis, je voudrais rappeler aussi qu'outre la réforme du régime indemnitaire des fonctionnaires que Monsieur CHAMBERT a rappelé, le président candidat Emmanuel MACRON a annoncé le dégel du point d'indice, s'il était réélu, des fonctionnaires. Cela aura donc forcément des conséquences sur les finances de la commune.

Concernant justement les charges de personnel, Monsieur CHAMBERT, vous avez rappelé lors du DOB, mais ce soir également, que nous étions dans une stratégie de non-remplacement des départs parce que vous travaillez désormais sur les fonctions et les besoins de la Ville plutôt que sur un nombre de postes ouverts. Je voudrais juste rappeler à ce sujet que nous n'avons pas de visibilité claire puisque *L'Expresso* a été supprimé. Il nous permettait, je le répète encore une fois, de savoir chaque mois les départs et les arrivées. J'ai demandé un organigramme des services et on m'a gentiment transmis un document où il n'y avait pas le nom des agents. Permettez-moi de vous dire que cela ne sert pas à grand-chose. Quand vous arrivez que ce soit dans une collectivité ou une entreprise, si on vous donne un organigramme sans le nom des personnes, cela ne vous sert pas à grand-chose. Sur les besoins de recrutement d'agents en fonction de la capacité à faire, on ne va pas revenir sur les échanges du début de séance sur notre étonnement sur le recours aux cabinets et aux organismes extérieurs. Dans le même temps, vous ne remplacez pas systématiquement les départs mais vous recourez de plus en plus, avec un coût tout de même très conséquent pour la Ville, à des organismes privés. Je ne vais pas revenir sur ce que nous avons dit en début de séance sur le relevé de décisions.

Sur les investissements, page 27, vous avez rappelé les principales opérations pour cette année. Je ne vais pas revenir sur tout mais juste faire un focus sur la crèche De-Gaulle. Je ne sais pas si tout le monde a bien compris comment le projet va se dérouler. Le logement du gardien actuel va être démolit. À cet emplacement va être construit une nouvelle crèche, ce qui permettra de conserver l'actuelle et de maintenir l'accueil des enfants pendant la durée des travaux. Une fois que la nouvelle crèche sera construite, vous allez démolir l'ancienne crèche. Je crois savoir que vous vous posez la question sur le devenir de l'espace ainsi libéré. On peut se poser la question d'envisager dès maintenant une extension de cette future crèche puisque l'on sait qu'il y a un besoin avéré de places en crèche municipale dans cette ville.

Je m'interroge aussi sur les 400 000 € concernant la maison médicale dont on nous a dit qu'il s'agissait d'études. Je crois que le budget total de la maison médicale est de 3 ou 4 millions. On a donc 10 % cette année sur des études mais je ne comprends pas de quelles études il s'agit. Il me semble tout de même qu'aménager un rez-de-chaussée pour y construire une maison médicale ne nécessite peut-être pas 400 000 € d'études. Je m'en étais déjà émue en commission.

De plus, on ne parle plus des travaux de la place Michelet, du budget participatif parce que vous nous annoncez 150 000 € pour la consultation que nous a détaillée tout à l'heure Monsieur HAUDRECHY mais en tout cas, il n'y a pas d'argent prévu pour le budget participatif. On ne voit pas non plus la trace d'une mise en œuvre d'une politique de transition écologique ambitieuse dans notre commune. Encore une fois, on soulignera le manque de financement d'actions de prévention de la délinquance. Concernant les travaux d'assainissement, vous avez indiqué, Monsieur le Maire, qu'une réunion a eu lieu en début de mois. Est-ce qu'il sera possible d'avoir le support de cette réunion et le compte rendu ? Si bien sûr cela concerne avant tous les habitants du Tonkin, il me semble que cela concerne tout le monde, ce qui est prévu en termes de travaux d'assainissement dans la commune.

Sur les subventions, Monsieur LECLERC a déjà posé la question. Je m'étais ici étonnée qu'il y en ait peu. Nous voilà rassurés. Évidemment, la Ville bénéficiera de subventions. Cela veut donc dire que vous avez déjà obtenu au moins 1,2 million pour la crèche sans forcément passer par le cabinet qui va coûter 44 000 € à la Ville. Excusez-moi mais je n'ai pas bien compris.

Concernant le recours à l'emprunt, on peut regretter que malgré ce que l'on vient d'évoquer, un contexte international qui est incertain, vous ne recouriez pas à l'emprunt parce que cela reste encore assez favorable. Il se peut très bien que, dès l'année prochaine, les conditions changent drastiquement et là, cela pénalisera les finances de la Ville et vos projets d'investissement. Je vous remercie. Évidemment, nous voterons nous aussi contre ce budget. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Sur le Tonkin, il y aura bien évidemment un document. Mais, vu que vous nous taxez d'être ridicules, je ne sais pas si finalement cela mérite une réponse sur les différents points. Je vous laisserai ce manque de politesse. Je pense que cette assemblée est ouverte à tous les débats mais je ne pense pas qu'elle soit ouverte à ce type de postures et d'objets. Je ne sais donc pas s'il y a des Adjoints qui veulent apporter des éléments de réponse sur l'emprunt.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEMETTRE :

Oui, je peux répondre sur l'emprunt. Je ne peux franchement pas répondre à toutes vos questions. Parfois, je ne sais pas trop quoi répondre. Mais, pour ce qui concerne l'emprunt, on va faire un travail pour établir nos besoins au niveau des deux prochaines années. Comme vous le voyez, on sait déjà à peu près quels vont être nos principaux investissements pour les deux prochaines années, les études qu'on lance et les travaux que l'on réalise. À partir de là, on établira notre besoin en matière d'emprunt. Je pense qu'il ne faut pas aller au-delà de deux ans pour un emprunt. Finalement, à quoi cela sert de faire un emprunt que l'on rembourse si on ne l'utilise pas, si on n'en a pas besoin, si on a des capacités ou des excédents importants au niveau de la commune ? Cela s'est fait en 2017. Pour mémoire, on avait fait un emprunt de 4,8 millions et très honnêtement, de mémoire, nous n'en avons pas eu besoin jusqu'à cette année. Il ne sert à rien, même avec des taux bas, de trop emprunter maintenant. En revanche, nous allons effectivement faire une évaluation de nos besoins pour les deux prochaines années.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Cela devient pénible de tout le temps parler du passé comme cela mais puisque tout à l'heure vous disiez je ne peux pas vous laisser dire ça, je vais dire pareil. Déjà tout à l'heure, vous n'avez pas pu vous empêcher – on dira peut-être que c'est de bonne guerre – de citer l'exemple exceptionnel d'une année où des crédits ont été inscrits à hauteur de 31 millions d'euros. C'est arrivé une fois sur 25 ans de mandat du Maire précédent. C'est un peu dommage de citer un chiffre comme cela sans préciser que c'est une exception qui ne confirme absolument pas la règle ; la moyenne du budget d'investissement de croisière des années précédentes n'étant pas du tout de cet ordre-là, vous le savez bien, même si on n'atteignait pas 100 % de réalisation mais elle n'était pas du tout à ce niveau-là. Là, vous venez de parler de cet emprunt de 5 millions qui n'avait pas servi jusqu'à l'année dernière. Excusez-moi, mais vous ne pouvez pas dire que l'on inscrit des budgets qu'on ne lance pas. Vous faites quelque chose qui est votre droit le plus strict : vous arrivez, vous gelez tout pendant deux ans pour reconcevoir les projets et faire autre chose. Vous avez le droit mais dites-le avec. Vous avez stoppé des projets qui auraient bien eu besoin de ce concours financier pour être lancés

puisqu'il y avait des autorisations de programme qui dépassaient très largement ces 5 millions d'euros et d'ailleurs il aurait fallu emprunter un petit peu plus pour boucler tout cela. C'est juste un petit peu dommage de donner l'info partielle. J'ai cherché – vous ne l'avez peut-être pas remarqué, c'est dommage – à ne pas faire une intervention polémique quand j'ai parlé du budget car cela n'est pas très intéressant. Arrêtons les coups de griffe. Si c'est pour s'amuser à balancer des chiffres comme cela sur le passé sans donner l'information qui va avec, je trouve cela dommage. Je vais peut-être vous surprendre mais il y a quelque chose que je trouve dommage aussi, c'est cette non-réponse à Madame BELALA parce qu'elle a utilisé le mot stupide. Pardon, ridicule. Si j'ajoute un gros mot, cela ne va pas aller. Madame BELALA est constante dans son propos. Elle demande à être informée. Elle ne vous prend pas en traître. J'ai trouvé que c'était peut-être polémique car un budget, cela se conteste et cela se débat, mais ce n'était pas vulgaire, ce n'était pas de l'invective. Cela ne mérite pas d'être traité par le mépris d'une non-réponse.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur LECLERC pour ces commentaires. Je n'ai pas l'impression que l'on est gelé beaucoup de choses. La crèche Charles-de-Gaulle, cela fait combien de temps qu'elle est en débat ? En 18 mois, nous sommes capables de gérer des dossiers que vous n'avez pas gérés en 15 ans.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Sur la question du terme que j'ai employé, je vais présenter mes excuses. Je ne pense pas être insultante, en tout cas. Tout à l'heure, on m'a taxé de mensonges et on a pris ce prétexte pour ne pas me répondre sur le fond d'un sujet très important. Je ne suis pas non plus revenue sur le fait que Monsieur SIMONIN n'a pas non plus communiqué sur les effectifs du service informatique. Je comprends bien que les questions gênent, donc toutes les ficelles sont bonnes maintenant finalement pour ne pas répondre. C'est lamentable et les Ovillois qui écoutent et qui liront le PV se feront un avis. Cela est d'autant plus lamentable de la part d'une personne qui, il y a quelques années encore, se lamentait du manque de transparence de l' élu qui l'a précédé. Je voudrais tout de même rappeler qu'il fut un temps où nous étions colistiers et que vous étiez, vous aussi, dans l'opposition face à Monsieur JOLY et que vous déploriez le manque de transparence – pardon aux collègues d'ID Commune – qui prévalait souvent sur les dossiers. Finalement, je ne vois pas d'amélioration par rapport à ce qui précède. Mois après mois, on ne cesse de dire que nous n'avons pas les informations. Il y a des gens qui entendent les réponses qui nous sont faites : mais oui, ne vous inquiétez pas vous serez informés... Oui, nous sommes informés le jour où il y a une délibération qui arrive toute ficelée sur la table de la commission. Voilà comment nous sommes informés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Je pense que nous allons recentrer le débat sur le budget si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je soulignerai, bien sûr, le travail appuyé et remarquable de tous les élus de la majorité dans un contexte très difficile. Je pense notamment à tous les Adjoints qui ont récupéré des dossiers extrêmement complexes, qui font un travail à la fois pédagogique et de grande maîtrise de leur dossier dans un temps très record. Je soulignerai également toute leur pédagogie qu'ils mettent en œuvre dans le cadre des commissions de préparation du Conseil municipal qui sont, encore une fois, des espaces de travail, d'expression de chacun et de besoin de détails. Encore une fois, je suis très fier de cette équipe d'élus qui œuvrent pour agir pour le bien de leur commune avec beaucoup de professionnalisme et de pédagogie envers tous les Ovillois quels qu'ils soient.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le budget ? (*Aucune manifestation dans la salle*).

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/036 – FINANCES – Adoption du Budget Principal 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-4 et L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération DCM 22/013 en date du 15 février 2022 relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2022,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2022,

Vu le projet de Budget Primitif 2022,

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2022 tel qu'annexé,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (29 voix pour du groupe Houilles la Ville que j'aime et 10 voix contre dont 3 voix du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire et 7 voix du groupe ID Commune),

Article 1^{er} : **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2022 tel qu'annexé.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 22/037 – FINANCES – Adoption du Budget Annexe 2022 « Résidence pour Personnes Agées – Les Belles Vues »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEMETTRE, Adjoint délégué aux finances : Je vais faire vite parce que, sauf erreur de ma part, le budget n'a changé depuis le ROB. On est donc toujours sur des dépenses de fonctionnement de 589 000 € avec des charges de fluides de 56 000€, des charges de personnel de 267 000 €, des charges de location de bâtiment pour 165 000 € et des travaux d'entretien. Les recettes de fonctionnement s'équilibrent notamment par la subvention du budget Ville qui est de 140 000 € comme l'an dernier. Pour faire une comparaison par rapport au budget de l'an dernier, le budget augmente légèrement mais les dépenses supplémentaires sont équilibrées par des subventions supplémentaires. Au niveau de la section d'investissement, on a inscrit des dépenses de 37 000 €. Voilà pour le budget de la résidence.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur LEMETTRE. Est-ce qu'il y a des questions ? *(Aucune manifestation dans la salle).*

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/037 – FINANCES – Adoption du Budget Annexe 2022 « Résidence pour Personnes Agées - Les Belles Vues »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-4 et L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération DCM 22/013 du 15 février 2022 relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2022,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2022,

Vu le projet de Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de l'Assainissement,

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe de l'Assainissement tel qu'annexé,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (36 voix pour dont 29 du groupe Houilles la Ville que j'aime, 7 voix du groupe ID Commune et 3 absentions du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Annexe de l'Assainissement de l'exercice 2022 tel qu'annexé.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 22-038 - FINANCES - Adoption du Budget Annexe 2022 « Assainissement »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEMETTRE, Adjoint délégué aux finances : On a des dépenses d'exploitation qui correspondent à l'entretien des réseaux d'assainissement pour 280 000 €, des frais de recouvrement de la redevance d'assainissement pour 25 000 €. C'est un budget miroir. Vous savez que ce budget est fait pour le compte de la Communauté d'agglomération. Je ne vais pas décrire à nouveau le montage un petit peu bizarroïde qui est fait avec la Communauté

d'agglomération. Il ne sert donc à rien de parler des recettes. Il y a 630 000 € de dépenses d'investissement qui comprennent notamment la réhabilitation d'un collecteur avenue Schœlcher pour 400 000 €, des frais d'études pour 100 000 € et une enveloppe travaux pour 100 000 €. Voilà pour ce budget.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur LEMETTRE. Est-ce qu'il y a des questions ? (*Aucune manifestation dans la salle*).. Nous passons au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/038 – FINANCES – Adoption du Budget Annexe 2022 « Assainissement »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-4 et L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération DCM 22/013 du 15 février 2022 relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2022,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2022,

Vu le projet de Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Résidence autonomie Les Belles Vues,

Considérant qu'il convient d'adopter Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Résidence autonomie Les Belles Vues tel qu'annexé,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (36 voix pour dont 29 du groupe Houilles la Ville que j'aime, 7 voix du groupe ID Commune et 3 absentions du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **ADOpte** le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Résidence autonomie Les Belles Vues de l'exercice 2022 tel qu'annexé.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM 22-039 – FINANCES – Création d'une autorisation de programme – Projet de construction d'un Pôle éducatif

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEMETTRE, Adjoint délégué aux finances :

Il est vrai que l'on a employé plusieurs termes différents mais, il faut bien employer le terme de pôle éducatif. C'est celui que nous emploierons désormais dans toutes nos communications financières et de projet. Pour rappel, la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face, notamment le fonds de compensation de la TVA, les subventions, les autofinancements, l'emprunt, etc. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire et votées par le Conseil municipal par délibérations distinctes lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer. Toutes les autres modifications, révisions, annulations, clôtures doivent faire l'objet d'une délibération. Je précise que le suivi du coût des autorisations de programme ou des crédits de paiement est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire : budget primitif, décision modificative, compte administratif. Pour ceux qui aiment bien lire le budget de la première à la dernière page, vous le trouverez sans problème dans les documents.

S'agissant du projet de construction d'un pôle éducatif, le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement s'établissent comme suit :

- Montant global : 20 millions d'euros ;
- Les crédits de paiement pour 2022 seront de 170 000 € puis 1,8 million d'euros en 2023 et 9 millions d'euros en 2024 et en 2025, date de la fin supposée des travaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et restauration :

Je vous remercie. Je profite de cette autorisation de programme pour vous indiquer notamment suite à vos questions sur les décisions que le choix du programmiste a été fait ces derniers jours. C'est donc un projet qui avance bien. Ce programmiste, pour information, va nous accompagner dans le cadre du processus de programmation architecturale, donc dans le choix de l'architecte, mais aussi dans le cadre du processus de programmation urbaine qui va intégrer un exercice de prospective scolaire pour déterminer le nombre de classes et les espaces périscolaires attenants qu'il faudra construire. Une mission avec un double objectif : programmer un pôle éducatif sur-mesure et exemplaire d'une part et d'autre part, ce projet va également constituer l'opportunité de penser un aménagement urbain qui va participer à l'amélioration des conditions de vie et de fonctionnement à l'échelle du quartier. Par ailleurs, le programmiste va animer des démarches partenariales pour coproduire avec les usagers, en particulier la communauté éducative. L'idée est d'avoir un pôle éducatif qui va constituer un projet ambitieux et innovant, pensé comme un équipement intégré qui répondra aux attentes que chacun aura pu exprimer lors des ateliers de concertation. Je m'arrête là pour le moment. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MICHEL :

Vous parliez de prospective scolaire, je pense que vous avez vu les chiffres récents de la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale qui insiste sur le fait que jusqu'en 2026, les effectifs de maternelles et d'élémentaires vont continuer à diminuer. Cela ne fait qu'aller dans le sens de ce que nous avons déjà dit auparavant et que nous pouvons souligner à nouveau aujourd'hui, à savoir que compte tenu des effectifs scolaires à Houilles, il n'y a pas de quoi construire une école supplémentaire. J'insiste sur ce mot « supplémentaire » parce que 20 millions d'euros pour, sûrement, un projet qui va répondre à un certain nombre de normes et d'aspirations mais pour reloger – si je puis dire – des élèves qui sont déjà dans des écoles à Houilles, cela pose tout de même la question de l'entièreté de ce budget consacré aux scolaires et du coût d'autres projets qui ne pourront pas se développer compte tenu de ce choix, d'une part. De fait, pour pouvoir accueillir des enfants dans ces murs, la question est la suivante : quelle école allez-vous détruire pour pouvoir reloger des enfants déjà existants puisqu'il n'y en aura pas d'autres dans les murs de ce nouveau bâtiment ? Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN :

Je vous remercie. Pour notre équipe municipale, je tiendrais à préciser qu'une école ne se définit pas uniquement par un ratio de nombre d'enfants par classe. Une école, c'est aussi des espaces pour travailler différemment, des espaces pour se détendre, des espaces périscolaires pour des activités, des espaces pour des bibliothèques, pour de l'informatique, pour le RASED, des dortoirs en maternelle, des préaux suffisamment grands en cas de pluie. Aujourd'hui, dans les écoles telles qu'elles sont configurées et avec le nombre de classes qu'elles accueillent, les enfants n'ont pas tous ces espaces et nous estimons que les écoles n'offrent pas des conditions d'accueil suffisamment bonnes pour le bien-être de ces enfants et des personnes qui les encadrent. Mais, je sais que nous n'avons pas sur ce point la même vision et je ne chercherai pas à changer la vôtre. Les chiffres que vous annoncez sont des chiffres nationaux qui ne s'appliquent pas de la même façon sur l'ensemble des communes de France. Sur notre ville, nous savons – et d'ailleurs le directeur académique et l'inspectrice en sont également conscients – que notre commune va connaître des arrivées d'enfants du fait, entre autres, de constructions neuves et du fait aussi que la ville accueille de plus en plus de familles. Le directeur académique et l'inspectrice nous ont déjà indiqué que quand nous aurions besoin d'ouvrir des classes, ils mettraient des moyens humains en face des enfants. Ensuite, pour le moment, on n'a pas prévu de détruire d'école. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des écoles qui sont en très mauvais état et qui nécessitent d'être fermées pour être complètement réhabilitées. Il faut donc

bien que ces enfants, on puisse les mettre quelque part et ce bâtiment répondra également à cette problématique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Peut-être pour compléter mais cela a finalement été dit en substance : la Ville possède un patrimoine, elle doit bien le gérer. Pour bien le gérer, il faut se projeter. Il faut faire ce que l'on appelle une sorte de schéma directeur immobilier, ce qui n'existait pas dans cette collectivité. Nous allons donc en faire un. Quelque part, la brique scolaire de ce schéma directeur immobilier va apparaître enfin pour que l'on puisse à la fois se projeter de manière rationnelle et surtout, à la fin, avoir un patrimoine qui nous coûte le moins cher possible en frais de fonctionnement. Aujourd'hui, une école vétuste, c'est de l'argent jeté par les fenêtres en chauffage. C'est ça aussi la réalité de notre patrimoine. Cette brique est donc extrêmement structurante. Elle va nous permettre à la fois d'améliorer la qualité et le bien-être de nos élèves et surtout rationaliser notre patrimoine immobilier scolaire qui est certainement un des plus importants au regard du patrimoine immobilier de la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Moi, cela me semble long jusqu'en 2025. Vous ne pouvez pas...

Monsieur le Maire :

Il y a des choses dans la vie que l'on ne peut pas raccourcir, Madame DUPLA.

Madame DUPLA :

Bah si.

Monsieur le Maire :

Si vous avez la recette, vous nous la donnez.

Madame DUPLA :

C'est très long, tout de même, pour une école.

Monsieur le Maire :

C'est pour cela que l'on part tôt. Est-ce que vous avez d'autres questions ? Il y a d'autres demandes d'observations ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Je voulais juste dire très brièvement que je suis très dubitatif. Si j'ai bien lu les chiffres du service scolaire entre 2017 et 2021, on a eu huit élèves supplémentaires ; huit élèves supplémentaires. Ensuite, pour revenir à la campagne, vous vous êtes appuyés sur une étude qui a été faite par la FCPE qui s'est trompée également, c'est-à-dire que quand vous nous dites oui mais bon, en fait, vous vous êtes déjà trompés une première fois. Alors que nous sommes en limite de fermeture des classes, vous nous dites oui mais bon. Je trouve ensuite qu'il y a un deuxième problème : vous nous avez parlé pendant la campagne de 15 millions d'euros. L'année dernière, à la presse, vous annoncez, Monsieur le Maire, 10 millions d'euros. Là maintenant, on annonce 20 millions d'euros. On a eu accès à aucune étude préalable, donc on ne sait rien. On nous dit que l'on va améliorer la vie du quartier. Il se trouve que j'habite juste à côté. Je peux vous dire qu'il y a déjà pas mal de monde qui est inquiet de ce qui va se passer, parce que si on prend la rue de la Fraternité, la rue Édouard-Vaillant, la rue de Chanzy, la rue Diderot derrière, c'est déjà extrêmement contraint. C'est donc quelque chose qui va faire venir énormément de véhicules tous les jours. C'est compliqué. Je ne comprends pas l'urgence de ce projet. Si on doit construire un équipement scolaire, il y a des réserves foncières pour cela qui ont été prévues. Là, en engageant 20 millions d'euros, vous obliterez la possibilité de faire des équipements très attendus, des équipements qui ont été promis par vous également, par les équipes ; je parle notamment de la salle de spectacle, je parle des cinémas, je parle du gymnase qui était le gymnase Jean-Bouin 2 et vous avez cessé complètement d'acter sur ces projets-là. Donc, je trouve cela vraiment très... Je n'ai vraiment pas le sentiment que c'est un projet urgent à ce point. En plus, même si cela est urgent, c'est quelque chose qui ne verra pas le jour avant un bon moment.

Monsieur le Maire :

Merci. On a noté que Madame DUPLA trouvait cela trop long et vous, vous ne trouvez pas cela urgent.

Monsieur GOUT :

Oui mais on ne parlait pas de la même chose.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET, Adjointe déléguée à la voirie et patrimoine communal :

En effet, votre sentiment comme quoi vous êtes dubitatif, je ne le partage absolument pas et je vais être très factuelle car l'année dernière, à peu près à la même époque, lorsque nous vous avons fait une déclaration d'autorisation de travaux pour un modulaire à Casanova, vous étiez également dubitatif sur l'ouverture d'une cinquième classe à la maternelle Casanova qui a été ouverte. Il est donc possible qu'en effet nous n'ayons pas la même réalité des choses. Nous n'allons pas forcément débattre ad vitam aeternam sur ces sujets étant donné que vous avez votre vision et que nous avons la nôtre. Moi, je tiens à dire que cet équipement, pôle éducatif, est également attendu par la population oilloise. Il y a également d'autres projets attendus. Mais voilà, la priorité est là-dessus. Il y a des équipements en fin de vie au niveau de nos écoles.

En fait, je ne comprends pas vos propos car, à chaque fois, vous essayez de créer une polémique qui n'est absolument pas saine ni sereine parce qu'il y a un besoin. À chaque fois que l'on vous parle factuellement, vous nous rétorquez que non. Ma dernière preuve sera l'école Casanova avec le modulaire l'année dernière.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Que devient la réserve foncière rue Jean-Jaurès où était prévu un groupe scolaire ?

Monsieur le Maire :

La réserve foncière garde son usage de jardins familiaux pour le moment.

Madame DUPLA :

C'est définitif ?

Monsieur le Maire :

C'est définitif. Pour le moment, elle garde son usage de jardins familiaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI, Adjoint délégué aux sports, cohésion sociale et entrepreneuriat :

Concernant le projet de nouveau gymnase et je dirais même d'une manière un peu plus générale du besoin en termes d'infrastructures sportives sur la ville, vous avez raison. Effectivement, c'est un projet prioritaire. Après, il me semble que dans un projet politique à l'échelle municipale, on peut avoir plusieurs priorités ; c'est juste une question d'anticipation selon la grandeur du projet. Pour le groupe scolaire, il me semble que nous avons des services qui sont plutôt compétents. Vous les avez côtoyés avant nous, il me semble ; jusqu'à 2020, si je ne me trompe pas. Je vous conseille de leur faire confiance. Ils nous ont dit de commencer tout de suite à travailler sur le groupe scolaire avant de travailler sur celui du nouveau gymnase ou encore d'autres infrastructures sportives parce que ce n'est pas la seule sur laquelle on est actuellement en réflexion.

Ensuite, concernant Jean-Bouin 2, j'aurais pu partager avec vous l'emplacement jusqu'à 2020, jusqu'à notre arrivée en fonction, mais il s'avère que ce n'est pas forcément à l'heure actuelle l'emplacement privilégié, en tout cas, des services mais aussi des différents utilisateurs qu'ils soient associatifs au travers des clubs mais aussi scolaires. On est en train d'étudier avec tous les utilisateurs et les services les différentes solutions en termes de localisation de ce nouveau gymnase. Mais, comme à mon habitude et cela n'engage que moi, à partir du moment où on aura plus d'informations sur les différentes évolutions sur les nouveaux projets infrastructurels dans le domaine du sport, je vous en ferai part lors des différentes commissions.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Merci beaucoup. Je ne vois pas de souci à ce qu'il faille faire pour déployer des équipements sportifs. Quant aux services, je dis que le rôle des élus est d'orienter les décisions des services. Si je veux être taquin, je dirai qu'il n'y a plus beaucoup de responsables de services actuellement dans la collectivité qui étaient là en 2019.

Ensuite, pour l'école Casanova, je n'ai jamais parlé de rien. Je ne vois pas pourquoi je devrais être attaqué sur ce thème. Je n'ai jamais dit grand-chose non plus en matière scolaire. Simplement, avec une certaine franchise et je pense justesse, je reprends ce que me disent les gens que je rencontre, que je vois dans la ville, les gens de mon quartier de la Main-de-Fer : franchement, cela n'emballe pas grand monde. Quand vous me dites que les Ovillois le demandent et l'espèrent, nous allons voir. J'espère qu'il y aura des conciliations, un travail qui va être fait et que l'on verra un projet parce que là c'est bien beau.

Je suis un petit peu effectivement sur la défensive toujours parce que, comme l'a rappelé Monika BELALA, on n'arrive pas à avoir d'éléments sur les dossiers, sur les études que vous faites. Là, on vote 20 millions d'euros développés sur plusieurs années sans avoir eu aucun projet préalable, je le rappelle. Il faut tout que tout le monde sache que personne n'a rien vu de la queue de quoi que ce soit d'un projet concernant cette école. Là je viens d'apprendre – c'est très bien – qu'il va y avoir une bibliothèque – parfait –, des salles de repos – parfait – mais on n'a rien du tout. Donc, je m'inquiète. Je ne suis ni agressif ni franchement et définitivement contre, mais je dis que nous n'avons rien.

Monsieur le Maire :

Merci. J'en profite néanmoins pour rendre un hommage appuyé aux directeurs de cette collectivité qui œuvrent sans relâche pour apporter le meilleur service public aux habitants et je dois dire que depuis maintenant presque 20 mois à leurs côtés, j'ai mesuré à quel point leur engagement est sans faille, leur professionnalisme grand. Je les remercie chaque jour même dans les moments très difficiles que la collectivité a vécus – je pense bien sûr à la pandémie, je pense à la cyberattaque, je pense aux inondations, je pense aussi encore récemment au conflit – et je tiens vraiment à rendre un hommage appuyé à ces directeurs de notre collectivité qui font au quotidien notre fierté et avec lesquels nous partageons le combat pour les Ovillois. Encore une fois, merci à eux car sans eux, nous ne pourrions pas agir au bénéfice de nos habitants.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Je crois que cela n'a pas été dit par mes collègues mais il se trouve qu'en plus, cette cité scolaire est placée dans un endroit de la ville...

Monsieur le Maire :

Juste, ce n'est pas une cité scolaire, c'est un pôle éducatif.

Monsieur HÉRAUD :

Pardon, un pôle éducatif. Il est situé dans un quartier dans lequel il n'y a absolument aucune école. Aujourd'hui, je rappelle, s'il y a besoin, que des élèves doivent prendre le bus pour aller à l'école à Houilles. Cela se rajoute donc au reste.

Monsieur le Maire :

Il y a en effet une école maternelle mais il n'y a pas d'école élémentaire et en effet, on paye chaque année 80 000 € de frais de bus pour emmener les enfants sur des trams notamment. C'est un coût très fort dans les frais de fonctionnement de la collectivité.

Est-ce qu'il y a d'autres observations sur ce point ? *(Aucune manifestation dans la salle).*

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/039 – FINANCES – Création d'une autorisation de programme – Projet de construction d'un Pôle éducatif

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment son article L.263-8,

Considérant que la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) constitue un outil adapté à la gestion pluriannuelle des crédits nécessaires à l'engagement et au mandatement des dépenses liées à certaines opérations d'investissement,

Considérant que cette procédure est tout à fait adaptée au projet de construction d'un Pôle éducatif,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITÉ (29 voix pour du groupe Houilles la Ville que j'aime, 7 voix contre du groupe ID COMMUNE et 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire)

Article 1^{er} : **VOTE** le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

	Montant global	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP n° 2022022091	20 000 000 €	170 000 €	1 800 000 €	9 000 000 €	9 030 000 €

Article 2 : **PRÉCISE** que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur ceux de l'année N+1.

Article 3 : **PRÉCISE** que les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions, l'emprunt et l'autofinancement.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

DCM 22-040 - FINANCES - Vote des taux d'imposition - Exercice 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEMETTRE, Adjoint délégué aux finances :

Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Concernant le Département des Yvelines, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 11,58 %. Le nouveau taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la Ville de Houilles est donc égal à 30,92 %, correspondant à l'addition du taux inchangé de la commune (19,34 %) et du taux 2020 du Département à 11,58 %. Ce transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties accompagné de l'application d'un coefficient correcteur – je vous le rappelle – assure la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes. Ce transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est également sans impact pour le contribuable. Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'était pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale. Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de reconduire à l'identique pour 2022 les taux d'imposition suivants : taxe foncière sur les propriétés bâties à 30,92 % et taxe foncière sur les propriétés non bâties à 114,61 %.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? (*Aucune manifestation dans la salle*).

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/040 – FINANCES – Vote des taux d'imposition – Exercice 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-2,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1639 A,

Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la Loi n°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 relative à la Loi de finances pour 2020, et notamment son article 16,

Considérant que la Loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de voter chaque année les taux des impositions directes locales,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITÉ (36 voix pour dont 29 du groupe Houilles la Ville que j'aime, 7 voix du groupe ID COMMUNE et 3 voix contre du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaires)

Article 1^{er} : **FIXE** les taux d'imposition 2022 comme suit :

- ↳ Taxe foncière sur les propriétés bâties (taux global) : 30,92 %
- ↳ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 114,61 %

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

DCM 22-041 - VIE ASSOCIATIVE – Attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations, modalités de versement et autorisation de signature des conventions – Exercice 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTINHO, Adjointe déléguée à la petite enfance et vie associative :

Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations, deux nouveautés ont été mises en place par l'équipe municipale pour l'attribution des subventions aux associations au cours de l'exercice 2021 : l'élargissement de l'appel à subventions à l'ensemble des associations oivilloises ou agissant sur le territoire de la commune (communication aux associations par mail via les réseaux sociaux ou le site de la Ville) et l'élargissement de la nature de la subvention allouée (subventions de fonctionnement des associations, subventions des projets développés par celle-ci). À cette fin, une refonte des dossiers de demande de subvention a été réalisée afin de s'adapter aux différents critères de chaque secteur et de différencier les dossiers de fonctionnement et de projet. Cette année, 59 associations ont pu déposer une demande de subvention. Pour 15 d'entre elles, il s'agissait de leur première demande auprès de la Ville de Houilles. L'objectif fixé par la municipalité d'élargir le périmètre des associations accompagnées est donc atteint, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles collaborations avec le monde associatif. Cinquante associations ont déposé une demande de subvention de fonctionnement et 57 associations des demandes de subvention de projet. Ces chiffres prouvent que le second objectif, à savoir l'élargissement de la nature de la subvention, a permis à la Ville d'être destinataire de nombreux projets portés par les associations. Le tissu associatif est donc force de proposition. Quarante-neuf dossiers de subventions de fonctionnement ont été retenus pour un montant total de 312 046 € et 43 dossiers de subventions de projet ont été retenus pour un montant total de 177 219 €. Cinquante-huit associations percevront donc des subventions pour un montant total de 489 565 €.

Par souci de transparence à l'égard de toutes les structures associatives, la Ville de Houilles souhaite conclure des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant :

- D'une subvention de fonctionnement ou de projet dont le montant est supérieur à 5 000 € et ceci compte tenu notamment de l'intérêt que revêtent pour les Oivillois les objets et les projets de ces associations sur le plan social, éducatif, intergénérationnel, sportif, culturel et récréatif ;
- D'une subvention pour un projet dont un montant est inférieur à 5 000 €, qui a pour objet l'organisation d'une manifestation pour laquelle le concours de la Ville est nécessaire pour sa bonne réalisation.

Pour mémoire, le législateur exige qu'une telle convention soit conclue dès lors que la convention annuelle allouée en numéraire est supérieure à 23 000 €.

Enfin, les modalités de versement de subventions ont été modifiées afin de répondre au fonctionnement des associations, de permettre un réel contrôle de l'utilisation des deniers publics et

de s'assurer que la Ville soit bien en capacité d'apporter son concours en nature lorsque les projets subventionnés sont de l'ordre de manifestations.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante :

- D'attribuer des subventions de fonctionnement et de projet aux associations conformément au tableau ci-dessous ;
- D'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens proposés et les annexes 1 portant sur les détails techniques et financiers des programmes d'actions et/ou des projets ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à les signer avec les associations suivantes dont vous avez la liste, les associations bénéficiaires d'une subvention de projet inférieure à 5 000 € et dont l'objet est soumis à la signature ultérieure d'une convention d'organisation de l'événement Mille et une scènes et les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 5 000 €. Vous avez toute la liste en dessous, dont le comité des œuvres sociales du personnel communal de la Ville, Joker Bulle d'air, la Balle au bond, l'Avant-garde, Le Gant d'Or, l'escale, My Move studio, le Tennis-club de Houilles, l'Office municipal des sports, le comité de jumelage, la mission locale, la Société de secours mutuels « Vivre », La Cuatro, l'Association des commerçants ACOMO, le HVC, les Sports olympiques de Houilles, le HAC, le ROCHC et le comité des fêtes.
- D'autoriser le versement des subventions selon les modalités suivantes :
 - verser en une seule fois l'intégralité des montants de la subvention allouée lorsque celle-ci est inférieure à 5 000 € ;
 - verser les acomptes sur subvention en avril et en novembre lorsque le montant de la subvention allouée est égal ou supérieur à 5 000 € ;
 - verser la subvention après la signature par les deux parties d'une convention d'organisation d'événement pour les subventions de projet lorsque la Ville doit apporter son concours en matière de ressources humaines, technique et matériel.

Je tenais également à remercier les services qui ont fait un très, très gros travail sur le changement de méthodologie sur les subventions. Il y a eu un très gros travail sur l'élaboration de ces dossiers de subventions qui ont été travaillés par les services et par les élus pour élaborer des critères d'analyse pour différencier également par secteur, à la fois le sport, la culture, le social, la jeunesse. Je rappelle bien évidemment l'élargissement aussi à toutes les associations ovilleuses. On a tout de même eu 15 associations nouvelles. Il y a eu un accompagnement de ces associations car qui dit nouveauté, dit aussi aide, suivi. Il y a eu trois sessions proposées pour ces associations. Bien évidemment, les services étaient disponibles au téléphone pour les aider à faire leur dossier de subventions.

Monsieur le Maire :

Merci pour ce travail utile à la fois pour notre tissu associatif et pour, au final, l'intérêt général et le bien commun de notre commune. Est-ce qu'il y a des demandes d'observations sur ce point ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci Monsieur le Maire. J'avais un peu évoqué le sujet très rapidement au moment du budget. La première surprise a effectivement été de ne pas se retrouver avec un total attribué à hauteur de 620 000 € il y a deux ans et qui nous était annoncé au ROB. Finalement, on ne les retrouve pas. La délibération nous précise donc qu'il y a une nouvelle méthodologie. Elle nous donne le nombre des projets qui ont été acceptés mais elle ne nous donne pas de visibilité sur ce qu'ont demandé les associations et dans quelle mesure le montant qui leur est attribué correspond à 100 % à ce qu'elles ont demandé ou éventuellement à moins, puisqu'il y a deux types de financements qui sont pour le fonctionnement de l'association et par projet. On ne sait pas si des projets ont été retoqués ou non. Nous n'avons pas cette visibilité-là.

Il y a des choses positives dans la délibération que vous nous proposez. Déjà, cette année, nous avons les conventions et les annexes. Il nous est donc proposé de voter en connaissance de cause. C'est ni plus ni moins que ce que l'on demandait l'année dernière. Autre point positif à souligner : l'apparition de l'annexe 3 pour le contrat républicain dans les conventions. C'est une bonne chose de rappeler cet engagement aux différentes associations. Même si cela peut paraître une évidence, ce n'est pas plus mal lorsque cela est rappelé et signé.

En revanche, nous n'avons pas cette visibilité sur ce qui a éventuellement été refusé et nous ne sommes finalement pas au montant que j'allais qualifier de croisière qui est celui qui était attribué jusqu'à il y a deux ans. Je n'ai pas fait le tour des associations pour savoir celles qui ont éventuellement eu des projets refusés ou non. Je me suis juste penché sur une que je connais un petit peu mieux que les autres pour avoir eu le plaisir de travailler à ses côtés ; je pense notamment au comité des fêtes. J'ai été très surpris de voir une subvention à hauteur de 60 000 €. C'est à peu près une centaine de milliers de moins que ce qui était son fonctionnement annuel les années normales. Puisqu'il y a la fiche de projet pour comprendre la nature des subventions – je l'ai dit tout à l'heure, il y a des côtés positifs – le côté positif, c'est que l'on sait pourquoi : ces 60 000 € correspondent à la corrida. Là où je suis très étonné, c'est que le comité des fêtes, on connaît son action tous les ans, sauf évidemment annulation bien malgré lui, pour autre chose que la corrida. Le comité des fêtes organise notamment le carnaval. Il organise notamment – je suis désolé, je ne vais pas tout citer – la chasse aux œufs qui va venir bientôt, le concert de variétés populaires qui fait partie des signatures et qui rallie, en tout cas, pas mal de monde, la fête du 13 juillet. L'année dernière, on a pu compter sur le comité des fêtes pour reprendre l'organisation de la braderie qui, mine de rien, n'est pas une mince affaire du tout. Là, je ne vois de trace d'absolument aucune de ces manifestations dans la convention. Je ne peux pas imaginer que le comité des fêtes ait renoncé à y candidater, ne les ait pas demandés. Donc, je ne comprends pas. Je ne comprends pas. J'ai cherché à me renseigner. Je n'ai pas connaissance que ce soit ni sa volonté ni que cela ait été fait de gré et de concert avec le comité des fêtes que de ne pas attribuer ces suppléments.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTINHO :

Oui, tout à fait. Merci Monsieur LECLERC. Ce qui est inscrit au ROB, c'est une enveloppe disponible. Cette enveloppe, on l'avait, bien évidemment, planifiée au mois de septembre dès le début du processus des subventions. Maintenant, le budget que l'on a voté, c'est le budget des besoins réels des associations en fonction de leur fonctionnement et des projets qui ont été instruits par les services et par les élus. Effectivement, elle n'est pas totalement consommée, mais cela tient compte aussi du fait qu'il y a encore des effets Covid et que certaines associations ont encore de la trésorerie pour faire leurs budgets prévisionnels. J'ose espérer que l'année prochaine, les effets Covid seront un petit peu terminés et que nous aurons beaucoup plus de propositions. Vous avez parlé des conventions. Effectivement, l'année dernière, cela a fait un gros débat parce que, l'année dernière, dans les conventions il n'y avait rien, on ne pouvait pas juger le projet. Vous avez parlé des annexes. Effectivement, l'annexe une est nouvelle avec le détail technique et financier. Merci aux services. Là, vous avez pu sans aller voir les dossiers de subventions qui sont à votre disposition depuis la commission – il n'y a qu'une seule personne qui est allée voir les dossiers de subventions qui sont à disposition au service – rien qu'en regardant les fiches, vous aviez tous les projets de chaque association détaillés. Là, on pouvait vraiment se faire une opinion sur le projet ou sur le fonctionnement de telle ou telle association.

Vous avez également parlé du comité des fêtes. Bien évidemment, il n'y a pas que la corrida qui est financée. J'ai dit cela lors de la commission une. J'avais bien détaillé, lors de cette commission à votre homologation, tous les projets qui étaient retenus par le comité des fêtes. Par contre, effectivement, il y a des projets qui ne sont pas retenus. Je les ai également cités lors de cette commission mais on peut revenir dessus, il n'y a pas de souci. Déjà, je voulais rappeler que le comité des fêtes est effectivement la plus grosse baisse. Il y a 106 000 € par rapport à la subvention de 2020, par exemple. Effectivement. Mais, ce qu'il faut voir aussi, c'est que le comité des fêtes, au 31 décembre, il lui restait encore en encours bancaires 243 000 €. C'est de l'argent public non dépensé. Par rapport à leur budget prévisionnel, ils ont largement de quoi couvrir leurs projets. De plus, effectivement, nous avons également prévenu lors de cette commission qu'il y a des projets qui sont municipalisés. On municipalise la fête du 14 juillet et on va également municipaliser le concert de variétés. Cela vient donc déjà en réduction du budget prévisionnel du comité des fêtes. Je pense donc que le comité des fêtes a largement de quoi subvenir aux projets. Bien évidemment, le carnaval, la chasse aux œufs, la braderie sont toujours d'actualité avec le comité des fêtes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Oui. Merci pour les commentaires. D'abord, il ne vous a pas échappé que je ne suis pas membre de cette commission une, que cela est appelé au Conseil et que parfois on se dit des choses en commission et parfois elles ne sont pas claires et parfois elles méritent d'être réexpliquées ou d'être redébatues ou ce n'est pas parce qu'on se les explique que l'on est d'accord. Il se trouve que mon collègue a fait son travail mais cela n'empêche pas de reposer la question. J'aimerais que les choses soient claires pour ceux qui nous écoutent, s'il y en a, ou qui nous écouteront. Cela veut dire quoi remunicipaliser un événement concrètement ? Est-ce que cela veut dire que l'on dit merci et au revoir à tous ces bénévoles qui s'investissent depuis longtemps dans un certain nombre d'événements en leur disant : ça, vous ne l'avez plus, on vous met là où on veut et ça, on préfère le garder, on s'en occupe nous-mêmes ? Est-ce que cela veut dire que l'on considère que c'est le travail de la Mairie d'organiser des événements festifs alors que l'on se disait tout à l'heure que l'on a besoin dans des tas de domaines d'avoir recours à des bureaux d'études pour soulager la charge ou pour des expertises mais à côté de cela, on a de l'effectif et de l'énergie pour organiser en interne et en municipal des événements festifs ? J'aimerais savoir si c'est ça que cela veut dire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTINHO :

Déjà, le feu d'artifice, c'est souvent municipalisé. Là, on a un service événementiel qui a été créé. C'est un événement événementiel de la Ville. Par contre, bien évidemment, on a proposé au comité des fêtes d'être partenaire de cet événement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI, Adjoint délégué aux sports, cohésion sociale et entrepreneuriat :

Je vous remercie, Madame MARTINHO, pour ce début de réponse qui était parfait. Moi, j'aimerais, du coup, faire un zoom sur ce sujet des subventions aux associations et je dirais même l'aide accordée par une Ville à ses associations. Depuis que l'on est arrivé en 2020, on a remarqué que tous les sujets qui étaient directement ou indirectement liés aux associations étaient hyper importants, chose qui est normale. Houilles est une ville dans laquelle le tissu associatif est ancré depuis de très nombreuses années, fonctionne très bien et apporte, je dirais, un certain cadre de vie et confort de vie pour les utilisateurs au quotidien. On remercie, du coup, toutes les personnes qui sont investies dans ce milieu associatif. Par contre, en parallèle, on a, je dirais, un peu tous ces parasites. Détendez-vous, je ne parle pas du tout de vous, du Conseil municipal en général parce que, pour le coup, je n'y vois pas du tout d'opposants. Je pense que l'on est tous dans le même bateau, qu'on cherche à défendre les associations mais on cherche un petit peu trop à hyper politiser certaines associations et je pense que cela peut les desservir. L'idée que je m'étais faite personnellement du comité des fêtes avant d'être Adjoint en charge des sports, c'était une association qui prenait parti pour un certain candidat, c'était une association qui avait clairement des prises de position assez radicales, c'est une association qui cherchait à rester dans son camp en permanence. J'ai décidé de me faire mon propre avis. Je les ai rencontrés. J'ai participé à de nombreuses réunions notamment avec des élus qui sont présents ce soir et je dirais que je me suis rendu compte que c'est une association qui prône des valeurs qui sont totalement les miennes qui sont le partage, qui sont l'entraide, qui sont d'essayer de mettre en avant certaines catégories sociales qui sont parfois délaissées, qui cherchent aussi à valoriser la jeunesse, à valoriser les personnes du troisième âge, à essayer d'apporter des événements culturels. Parfois, sur certaines prises de position notamment lors des débats sur les réseaux sociaux, des commissions, des Conseils municipaux, faites parfois attention à vos prises de parole et de position parce qu'elles peuvent desservir ces associations.

Ça, c'était vraiment pour les associations en général. Je ne parlais pas forcément de vous, Monsieur LECLERC, c'était vraiment un avis général sur ces un an et demi. Je pense que vous êtes un élu plutôt objectif, pertinent sur ses prises de position mais là, vous m'avez un peu, je dirais, titillé sur le comité des fêtes et un peu lancé sur ma prise de parole.

Ensuite, concernant les nombreuses demandes de financement, en tout cas de participation de la Ville sur les projets du comité des fêtes, comme le disait un peu Madame MARTINHO et comme l'a aussi dit vaguement Monsieur le Maire, qu'est-ce que cela veut dire remunicipaliser ? Je vous rassure, cela ne veut pas dire que nous allons squeezer une association, squeezer ses bénévoles et lui retirer les valeurs et les engagements qui sont les siens. Pas du tout. C'est juste que nous avons un

service événementiel qui travaille sur des projets. Avant preuve du contraire, l'événementiel est aussi une compétence d'une Ville. Si le service événementiel estime que nous devons faire un spectacle ou faire un concert, nous allons le faire. Après, l'objectif, n'est pas d'apporter une concurrence à une association d'autant plus si elle est financée à plusieurs milliers d'euros pour cet événement-là. Pour la corrida, je vous rassure, nous n'allons pas la remunicipaliser. La braderie, avant preuve du contraire, il me semble qu'il n'y avait pas forcément de sujet là-dessus à l'heure où on se parle.

Si je peux aussi me permettre, Houilles plage, il me semble que c'est un projet associatif. C'était le club de rugby du ROC qui l'avait créé et l'ancienne municipalité en place à ce moment-là a décidé de municipaliser ce projet pour en faire ce qu'il est à l'heure actuelle. Il ne me semble pas que cela a desservi la cause de Houilles plage. Cela n'a pas forcément changé les valeurs. Mais, cela a aussi permis à l'ensemble des Ovillois de pouvoir participer à de nombreuses activités, de pouvoir avoir quelque chose à faire sur les deux mois de vacances où c'était parfois compliqué pour certaines personnes ou certains parents d'expliquer à leurs enfants qu'il n'y a pas grand-chose à faire pendant les vacances et qu'ils allaient traîner en dessous du bâtiment, qu'ils pouvaient aller au parc, avoir des activités. Il me semble que parfois au lieu de voir le verre à moitié vide, essayez de le voir à moitié plein. Je pense que cela ne serait peut-être pas plus mal pour nous. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUBOIS-LOYA, Adjointe déléguée à la culture, archives et anciens combattants :

Oui, sur le concert en question. En fait, nous municipalisons effectivement ce concert parce qu'une opportunité s'est offerte à nous et que nous intégrons un festival de musique française qui rayonne sur les alentours et qui cherchait un nouveau partenaire. Il souhaitait s'associer en coproduction avec le service culturel. C'est chose faite. Il aurait été extrêmement dommage de ne pas s'intégrer à ce festival, extrêmement dommage parce que l'on y gagne en visibilité, en réseau. Par contre, ils nous ont demandé de nous rapatrier à Cassin. On aura donc deux spectacles au lieu d'un. On intégrera ce festival.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Je voulais quelques précisions par rapport à la somme donnée pour La Cuatro pour la dictée pour tous, par exemple. Je voulais savoir, pour l'organisation de la dictée, 4 500 €. Il faut des stylos et des crayons mais pourquoi 4 500 € ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTINHO :

Je suis un peu déçue car j'ai eu la même question de Monsieur MÉGRET lors de la commission une et je lui avais un peu répondu. Je trouvais un peu dommage de parler tout de suite de La Cuatro et de la dictée pour tous. J'aurais aimé dans ce cas-là que vous le fassiez pour tous les projets de toutes les associations. 4 500 €, c'est leur budget. Ce ne sont donc pas que des stylos et des crayons. Je ne sais pas si vous avez assisté à la dictée pour tous qui a eu lieu en septembre, qui a eu un fort succès. C'est un budget. Il est bien détaillé. De toute façon, comme on l'a dit, maintenant, les subventions, c'est par projet. Il va y avoir une partie maintenant, une partie en novembre. Les élus et les services recevront les associations pour voir si le projet a été fait et s'il y a un ajustement à faire pour les années d'après. Si vous parlez de La Cuatro, parlez de toutes les associations parce que cette année, ils ont fait plein de projets comme d'autres associations et je trouve dommage que la première question soit tout de suite sur cette association.

Madame DUPLA :

Et pour la distribution des cadeaux pour les familles en situation de précarité, qui détermine que les familles sont en situation de précarité ?

Madame MARTINHO :

Là, vous parlez encore de...

Madame DUPLA :

Pour savoir. C'est pour une info. Qui détermine les familles en précarité ?

Monsieur le Maire :

Dans ces cas-là, je pense qu'il faut aussi poser la question à l'association.

Monsieur MAGA, Adjoint délégué à la jeunesse et politique de la ville :

On va répondre, s'il vous plaît, Monsieur le Maire. Aujourd'hui, on va répondre.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur MAGA. Je pense qu'il est important de pouvoir vous adresser à ceux qui mettent en œuvre les événements, donc n'hésitez pas à leur poser la question, je pense qu'ils se feront un plaisir de vous répondre. Nous, ce qui est important, c'est que dans la méthode soit à la fois dans une transparence sur les projets soutenus et surtout dans une évaluation de l'impact pour l'intérêt général. Donc, notre travail est de veiller que, lorsqu'une association est soutenue avec l'argent public, elle puisse apporter un complément au service public de la collectivité ou tout simplement que sa mission remplisse les conditions de l'intérêt général. Quand c'est une action sociale, quand c'est une action culturelle, on est bien évidemment très heureux de pouvoir financer ce type d'action.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je voudrais commencer par rappeler, comme cela a été dit, que la Ville a la chance d'avoir un réseau associatif dense et très divers. Donc, déjà, rendons d'abord hommage à l'ensemble des salariés et des bénévoles qui œuvrent dans ces associations dans l'intérêt général des Ovillois et des personnes des communes aux alentours. On ne subventionne pas ce soir que des associations ovilloises car il y en a qui sont basées dans d'autres communes. Je voudrais tout de même rappeler ce qui nous a été annoncé sur les associations depuis 2020. D'abord, il y a eu la promesse de campagne d'augmenter de 20 % globalement l'enveloppe sur le mandat. On n'est qu'en année plus deux mais cela veut dire qu'à terme, si l'on part de la base de 600 000 € de 2020, on devrait atteindre 720 000 € à la fin du mandat. Rappel que l'an dernier pour les raisons qui ont été rappelées, on s'était basé sur le compte de l'association au 31 décembre 2020 et que cela avait entraîné des baisses assez drastiques voire des suppressions pour certaines associations. Mais c'était une règle générale qui n'était pas absolue puisque nous savons qu'il y a eu beaucoup d'exceptions, de dérogations. D'ailleurs, cela a été débattu dans l'enceinte de ce Conseil municipal ; je ne vais pas revenir dessus. Cette année, de nouvelles règles où on nous parle de subventions de projet mais pas seulement. Il y a tout de même des associations qui continueront à bénéficier de subventions de fonctionnement.

Moi, je me suis livrée à une analyse ligne par ligne du tableau des subventions de cette année et j'ai comparé par rapport aux années précédentes et j'ai trouvé un écart de 18. Il y a une association qui ne recevra plus du tout de subventions : c'est l'AREC ; on ne va pas revenir dessus. Mais, il y en a 17 autres qui manquent. Apparemment, d'après la délibération, elles n'auraient même pas déposé de subvention. Vous pouvez nous confirmer cela ? Apparemment, il y a des associations – je peux les donner, je les ai pointées – qui ont eu zéro. On n'a que 59 alors qu'on devrait avoir 76 lignes, donc cela veut dire qu'il y en a qui n'ont même rien demandé d'après la délibération. Si cela est le cas, pourquoi n'ont-elles rien demandé ? Évidemment, c'est une bonne nouvelle qu'il y ait de nouvelles associations qui bénéficient de subventions. C'est une très bonne nouvelle pour elles comme cela a été rappelé notamment dans le domaine de la culture. On note aussi que vous avez fait des efforts et vous avez aussi adressé des subventions à des associations qui œuvrent pour des publics en situation de handicap.

J'avais une remarque, qui n'est pas tout à fait liée aux subventions, concernant le service événementiel. C'est effectivement une bonne chose que l'on ait un service événementiel mais on réclame depuis deux ans le retour de l'agenda. Effectivement, 2020–2021, c'était la période Covid mais on en sort puisque les cérémonies, les événements se multiplient. Nous demandons à avoir ce qui était fait avant. C'était un document PDF que l'on recevait chaque début de mois, qui nous donnait la visibilité sur tout ce qui se passait dans la ville dans le mois à venir. Malgré nos demandes répétées, on reçoit les invitations Outlook mais ce n'est pas du tout ce que nous attendons. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTINHO :

Effectivement, il y a à peu près 18 associations qui n'ont pas demandé de subventions. Ce n'est pas faute d'avoir été relancées par les services. Bien avant la fin de la date du 7 janvier, les associations ont été relancées. On a eu des retours de certaines. Malheureusement, je peux déjà parler par exemple des associations de retraités qui sont en grande souffrance. Justement, je voulais profiter de ce Conseil municipal car le président de l'UNRPA m'a autorisée à faire un appel. Cette association va être mise en sommeil à partir du mois d'avril. Il n'y a plus de président. Personne dans le bureau ne veut reprendre la présidence. Personne dans l'association ne le veut non plus. Il l'avait proposé lors de l'AG. Il y a déjà cette association qui demandait une subvention mais qui a préféré renoncer à cette subvention parce que, de toute façon, elle ne pourra pas faire les projets qu'elle avait prévus. Il y a également C3A qui, faute de Covid, n'a pas repris toutes ses activités. On est en train justement de travailler avec Madame PRIM à la solidarité sur ces associations de retraités qui sont en souffrance pour voir comment on peut les aider. D'autres associations n'en ont pas souhaité parce qu'elles avaient la trésorerie nécessaire. Voilà pour celles qui nous ont répondu.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Vous ne m'avez pas répondu sur l'agenda mensuel. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Vous avez une question. Il n'y a pas de réponse. Est-ce que vous avez d'autres demandes d'observation ? Ceci étant, peut-être que Monsieur HÉRAUD vous rappellera qu'il y a un agenda dans *L'Ovillois*. Je ne sais plus à quelle page mais il est disponible à tout à chacun.

Monsieur HÉRAUD :

Je vais regarder. Je vous le dis tout de suite.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'observation ? Non. Je dirais simplement, peut-être en guise de conclusion, que je remercie à la fois le travail des différents Adjoints dans différentes délégations qui ont su dans leurs différents secteurs de politiques publiques adresser des demandes aux différents secteurs associatifs.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI, Ajointe délégué aux sports, cohésion sociale et entrepreneuriat :

Je vous remercie. Je tenais à faire une rapide conclusion. Le monde du sport à l'échelle associatif sur le plan local à Houilles a énormément souffert, un peu comme tout le milieu associatif et d'autres milieux d'ailleurs depuis la crise sanitaire qui nous a tous touchés. Il a fortement été impacté par les fermetures des différentes infrastructures, sur les différentes façons de pouvoir pratiquer ou non durant ces deux années.

Dans un premier temps, je tenais à saluer toutes les personnes qui ont œuvré dans tous ces clubs pour pouvoir permettre à l'ensemble des personnes, aux nombreux licenciés, adhérents, bénévoles d'avoir une activité physique et sportive durant ces un an et demi que ce soit sur le monde associatif ou autre – on avait aussi des personnes qui dispensaient des cours notamment au parc Charles-de-Gaulle – mais aussi aux différentes associations qui par souci d'équité cette année ont décidé de ne pas faire de demande de subvention. Je pense comme cela rapidement au CLHC le club de natation ovillois, au CCO le club cyclo ovillois, qui m'ont annoncé ne pas faire de demande de subvention pour pouvoir aider les clubs qui étaient un petit peu plus en difficulté qu'eux. Je les remercie et je salue aussi, du coup, leur gestion dans l'anticipation de cette crise.

Je voulais aussi remercier toutes les personnes qui ont travaillé avec moi sur ce long travail de subvention dans le milieu du sport, que ce soit Monsieur BATTISTINI, Madame MARTINHO, Monsieur le Maire, Monsieur LEMETTRE qui m'ont permis d'avoir une augmentation dans ma délégation de 19 %, ce qui est énorme, sachant que c'est le secteur qui a la plus grosse enveloppe de base. Augmenter de 19 % en une année sur les chiffres de 2020, pas sur ceux de l'année dernière, c'est énorme. Je pense que quand les clubs seront au courant des montants de subventions, je vais citer par exemple Aramis Tai-chi-chuan, qui est un club qui a subi d'énormes conséquences sur cette crise

sanitaire qui passe de 300 € en 2020 à 2 500 € cette année et d'autres clubs ; je ne vais pas tous vous les citer. Je pense que cela va énormément leur faire plaisir et je remercie encore une fois toutes les personnes qui nous ont aidés sur ce dossier.

Monsieur le Maire :

À force de remerciement, on a l'impression d'assister à une cérémonie des Césars. Du coup, je fais le lien avec la culture et Madame DUBOIS-LOYA.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUBOIS-LOYA, Adjointe déléguée à la culture, archives et anciens combattants :

Qui est aussi extrêmement contente. Vous l'aviez signalé, en culture, on a 22 % d'augmentation et de nouvelles associations que l'on essaye de porter et que l'on va porter fort. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Je pense que les Adjointes de secteur dans leurs politiques publiques ont exprimé finalement l'objectif politique de ce budget associatif : c'est à la fois d'accompagner les associations de façon ambitieuse et d'augmenter la contribution de la Ville à leurs demandes budgétaires. C'est un objectif politique réussi : 22 % en culture de plus de subventions et 19 % de plus au sport. Je pense donc que cela est fidèle aussi à l'identité de notre commune dont on sait qu'elle a un magnifique tissu associatif. Je tiens aussi à leur rendre hommage ce soir parce que grâce à elles, de nombreuses personnes accèdent au sport, accèdent à la culture. Elles sont finalement les chevilles ouvrières de la démocratisation de nombreuses politiques publiques. Et parfois, en effet, elles savent apporter et contribuer à la démocratisation du service public. Et pour cela, on leur doit ce soutien.

L'état d'esprit de la méthode a été souligné par Madame MARTINHO. Je voudrais vraiment souligner son travail car c'est finalement un vrai partenariat que l'on doit construire avec les associations. Un partenariat, cela exige de pouvoir discuter en toute franchise et en toute transparence. Je pense que ce pari a été tenu. Je remercie vraiment, et cela a été redit par Monsieur SEKKAI, de nombreuses associations qui ont fait elles-mêmes la démarche de ne pas demander d'argent public quand elles avaient largement assez sur leur compte et leur encours bancaires pour couvrir leurs budgets et je trouve que c'est tout à leur honneur d'avoir la réflexion de l'intérêt général et du bon usage des deniers publics qui viennent de la poche des citoyens. Donc, vraiment merci à elles pour ce sens de l'intérêt général. Je trouve que cela était vraiment à souligner. Merci, bien sûr, au travail des services qui rendent possible et concret ce partenariat entre la Ville et les associations.

Je tiens aussi également à remercier – j'en profite – le Département des Yvelines qui a attribué une subvention de 6 000 € au Sports olympique de Houilles pour l'organisation du tour de Houilles qui aura lieu le 15 mai. Je vous invite tous à préparer vos chaussures de course.

Je voudrais également souligner l'apport positif du Comité d'entente sur l'aspect mémoriel et leur annoncer – cela n'a pas été dit dans l'aspect budgétaire – que la Ville a, cette année, fait le choix de répondre à une attente très importante qui est celle de la réfection du carré militaire dans le cimetière. On était dans une situation actuelle où on ne savait même plus qui était enterré, on n'était même plus capable de témoigner quels étaient les soldats présents dans notre cimetière. Cette année, enfin, nous rénovons ce carré militaire. Je tiens aussi également à souligner le travail formidable qui est fait par le Comité d'entente avec le service état civil sur le fait de retrouver qui est enterré. Comme malheureusement le carré militaire n'a jamais été entretenu, il s'est dégradé au fil du temps et il a fallu rechercher qui était dans ces tombes. Monsieur MOYON et le service état civil font un travail formidable. Monsieur MOYON est le vice-président du Comité d'entente. Il fait un travail formidable avec l'état civil pour retrouver l'identité de ces soldats. Nous aurons vraiment une vraie fierté de pouvoir commémorer dignement ce carré militaire cette année.

Je vous propose de passer au vote. Il y a une petite spécificité pour ce vote. Je demanderai aux personnes qui ont des fonctions exécutives et de décision dans certaines associations qui bénéficient de subventions de ne pas prendre part au vote. Je pense qu'il y a des élus qui sont dans des organes de décision. Est-ce que sur le comité de jumelage ou le comité des fêtes, il y a des élus qui siègent à l'AG ? Vous votez pour l'AG ? Donc, il faut faire attention. Vous ne prenez pas part au vote. Juridiquement c'est bon. Si vous êtes membres de l'association, cela n'est pas grave, vous êtes

simplement adhérent de l'association. En revanche, si au sein de l'association, vous avez une fonction de président, de trésorier, de secrétaire général ou tout simplement d'un bureau exécutif, il ne faut pas prendre part au vote, si l'association dans laquelle vous avez des responsabilités est citée dans la liste. C'est pour des raisons juridiques. On ne peut pas être à la fois bénéficiaire et ordonnateur de l'argent public. Est-ce qu'il y a des gens qui sont dans des organes exécutifs des associations ? À l'OMS, vous participez au vote ? Donc, Monsieur SEKKAI ne prendra pas part au vote. Mission locale : Monsieur MAGA ne prendra pas part au vote. Est-ce qu'il y a d'autres personnes dans des comités exécutifs ou des instances de direction d'associations ? Vous votez ? Donc, Monsieur GOUT ne prend pas part au vote. Les NPPV sont identifiés. Du coup, je vous propose de passer au scrutin pour les autres.

Intervention hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire :

Donc, Monsieur BERTRAND ne fait pas partie d'un organe exécutif.

Monsieur GOUT :

On ne m'a pas entendu. J'ai dit que je suis dans le comité exécutif de trois associations.

Monsieur le Maire :

Est-ce que Monsieur BERTRAND également ?

Monsieur GOUT :

Non, je ne pense pas.

Monsieur le Maire :

Vous êtes sûr ?

Monsieur GOUT :

Oui, je ne vois pas laquelle.

Monsieur le Maire :

Vous pouvez voter pour lui. Au pire, vous avez son pouvoir mais il n'est pas dans la pièce. Est-ce que cela compte ?

Monsieur GOUT :

Vous voulez que l'on arnaque, c'est cela ?

Monsieur le Maire :

C'est pour lui. C'est pour son risque juridique. Si vous êtes sûr.

Monsieur GOUT :

Il n'y en a pas.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/041 – VIE ASSOCIATIVE – Attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations, modalités de versement et autorisation de signature des conventions – Exercice 2022

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du Premier Ministre n° 5811/SG en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison des engagements réciproques et soutien public aux associations,

Vu les propositions d'attribution de subventions communales à plusieurs associations,

Considérant que des subventions peuvent être attribuées par les administrations aux associations qui en font la demande,

Considérant le soutien que la Ville de Houilles souhaite apporter aux associations déclarées dont l'objet social contribue à engager des actions utiles et qualitatives à destination des ouillois(es),

Considérant que, lorsque la subvention est supérieure à 23 000 euros, la conclusion d'une convention entre la Commune qui l'attribue et l'association bénéficiaire, est obligatoire,

Considérant que, dans un souci de transparence, la Ville de Houilles souhaite également conclure des conventions d'objectifs avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant est supérieur à 5 000 euros ou pour les projets nécessitant le concours en nature de la Ville,

Considérant que cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (30 voix pour dont 27 du groupe Houilles la Ville que j'aime et 3 du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaire et 6 voix contre du groupe ID Commune) et compte tenu du fait que Messieurs SEKKAI, MAGA et GOUT n'aient pas pris part au vote conformément à la législation en vigueur,

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer des subventions aux associations au titre de l'année 2022 conformément au tableau ci-dessous :

Nom	Intitulé du projet / Fonctionnement	Subvention	Subventions consolidées	Modalités de versement
Delos Apei 78	Fonctionnement	100,00 €	100,00 €	Versement en une seule fois
Prévention routière	Fonctionnement	150,00 €	150,00 €	Versement en une seule fois
UNOVA	Fonctionnement	192,00 €	192,00 €	Versement en une seule fois
Société de Saint Vincent de Paul- Louise de Marillac	Fonctionnement	200,00 €	200,00 €	Versement en une seule fois
FNACA comité de Houilles	Fonctionnement	231,00 €	231,00 €	Versement en une seule fois
Les ateliers de la boucle	Impression des plans parcours pour les portes ouvertes	250,00 €	250,00 €	Versement en une seule fois
Club de scrabble	Fonctionnement	300,00 €	300,00 €	Versement en une seule fois
AFIPE	Fonctionnement	340,00 €	340,00 €	Versement en une seule fois
Symbiose	Fonctionnement	350,00 €	350,00 €	Versement en une seule fois
APEAM	Fonctionnement	400,00 €	400,00 €	Versement en une seule fois
Antenne boucle de Seine d'Habitat et humanisme IDF	Fonctionnement	400,00 €	400,00 €	Versement en une seule fois
Restaurant du cœur	Fonctionnement	400,00 €	400,00 €	Versement en une seule fois
Yvelines Emploi Solidarité	Fonctionnement	400,00 €	400,00 €	Versement en une seule fois
Association Suzanne Michaux	Fonctionnement	400,00 €	400,00 €	Versement en une seule fois
O3A Ovillois Artistes et Artisans d'Art	Fonctionnement	400,00 €	400,00 €	Versement en une seule fois
ADSBO	Organisation et promotion des collectes de don de sang dans la Ville de Houilles	500,00 €	500,00 €	Versement en une seule fois
ASP Yvelines	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €	Versement en une seule fois

Nom	Intitulé du projet / Fonctionnement	Subvention	Subventions consolidées	Modalités de versement
Secours catholique	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €	Versement en une seule fois
Secours populaire français	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €	Versement en une seule fois
UFC Que Choisir	Réalisation d'enquêtes de prix et de qualité de service sur la commune de Houilles. Animation et réalisation de conférences-débats et ateliers sur des thèmes consuméristes	500,00 €	500,00 €	Versement en une seule fois
AAPEH	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €	Versement en une seule fois
FCPE	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €	Versement en une seule fois
PEEP	Fonctionnement	500,00 €	500,00 €	Versement en une seule fois
CGT	Fonctionnement	550,00 €	550,00 €	Versement en une seule fois
CFDT	Fonctionnement	550,00 €	550,00 €	Versement en une seule fois
Association Loisirs et Solidarités des Retraités de Houilles / Carrières (LSR)	Fonctionnement	300,00 €	600,00 €	Versement en une seule fois
	Les découvertes des lacs italiens	300,00 €		
Un toit pour tous	Fonctionnement	600,00 €	600,00 €	Versement en une seule fois
Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers des Yvelines	Renouvellement des tenues de sport	600,00 €	600,00 €	Versement en une seule fois
Les randonneurs oivillois	Fonctionnement	600,00 €	600,00 €	Versement en une seule fois
France Victime 78	Fonctionnement	800,00 €	800,00 €	Versement en une seule fois
Culture Chine France	Fonctionnement	1 000,00 €	1 000,00 €	Versement en une seule fois
Ami services Boucles de Seine	Fonctionnement	1 200,00 €	1 200,00 €	Versement en une seule fois
Association Institut de pédagogie curative	Outils de communication augmentée	1 000,00 €	1 300,00 €	Versement en une seule fois
	Réalisation d'un court métrage par les jeunes de l'IPC	300,00 €		
AS Lamartine	Fonctionnement	1 600,00 €	1 600,00 €	Versement en une seule fois
Gym Fyz	Fonctionnement	2 000,00 €	2 000,00 €	Versement en une seule fois
AS Maupassant	Fonctionnement	2 200,00 €	2 200,00 €	Versement en une seule fois
Aramis Tai Chi Chuan	Fonctionnement	2 550,00 €	2 550,00 €	Versement en une seule fois
Mille et une scène	Transitions en scènes *	3 500,00 €	3 500,00 €	Versement à la signature d'une convention d'organisation de l'événement
Capoeira é minha sina	Fonctionnement	4 500,00 €	4 500,00 €	Versement en une seule fois

Nom	Intitulé du projet / Fonctionnement	Subvention	Subventions consolidées	Modalités de versement
Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la Ville de Houilles	Organisation d'activités de loisirs et proposition de spectacles (théâtre, concerts, cabaret)	5 000,00 €	5 000,00 €	Versement en deux fois
Joker Bulle d'air	Fonctionnement	6 000,00€	6 000,00€	Versement en deux fois
La Balle au bond	Fonctionnement	7 500,00 €	7 500,00 €	Versement en deux fois
AGH	Fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €	Versement en deux fois
GOH	Fonctionnement	9 400,00 €	11 000,00 €	Versement en deux fois
	Santé féminine	1 600,00 €		
L'Escale	Fonctionnement	12 000,00 €	12 000,00 €	Versement en deux fois
My Move studio	Fonctionnement	6 500,00 €	13 169,00 €	Versement en deux fois
	HandiDanse / Danse adaptée	3 448,00 €		
	Sport Santé / Sport sur ordonnance (Prescri'form)	3 221,00 €		
Tennis Club de Houilles (TCH)	Fonctionnement	13 000,00 €	15 500,00 €	Versement en deux fois
	Développement et fidéliser le tennis féminin	1 500,00 €		
	Sport pour nos commerçants et télétravailleurs	1 000,00 €		
Office Municipal des Sports (OMS)	Balade sportive *	4 000,00€	16 000,00 €	Versement à la signature d'une convention d'organisation de l'événement
	Mérite sportif ovoillois *	7 000,00€		
	Terre de jeux	4 000,00€		Versement en deux fois
	BPJEPS alternant	1 000,00€		
Comité de jumelage de Houilles	Fonctionnement	9 078,00 €	17 378,00 €	Versement en deux fois
	Projet CMJ villes jumelées	3 000,00 €		
	Projet Animation marché villes jumelées	1 050,00 €		
	Projet échanges sportifs	1 000,00€		
	Week-end culturel international	2 800,00 €		
	Celorico de Basto Portugal	250,00 €		
	Week-end international Friedrichsdorf	200,00 €		
La Mission Locale Intercommunale de Sartrouville	Fonctionnement	25 000,00 €	25 000,00 €	Versement en deux fois
Société de Secours Mutuels « Vivre »	Fonctionnement	30 000,00 €	30 000,00 €	Versement en deux fois
La Cuatro	Noel pour tous *	3 000,00 €	30 000,00 €	Versement à la signature d'une convention d'organisation de l'événement
	Dictée pour tous *	4 500,00 €		
	Quiz pour tous *	3 000,00 €		
	Miraculés du rire *	2 000,00 €		
	Houilles plage soirée *	3 000,00 €		
	Rêves de jeunes ovoillois *	5 000,00 €		
	Actions sociales	5 000,00 €		
	Sorties et découvertes	2 750,00 €		

	Tournois e-sport	750,00 €		
	Futsal	1 000,00 €		
Nom	Intitulé du projet / Fonctionnement	Subvention	Subventions consolidées	Modalités de versement
L'Association des Commerçants du Marché Ovillois (ACMO)	Fonctionnement	2 855,00 €	32 855,00 €	Versement en deux fois
	Animation du marché municipal pour Pâques	3 700,00 €		
	Fête des mères	3 800,00 €		
	Fête d'Halloween	3 000,00 €		
	Fête de Noël	19 500,00 €		
HVC Handball	Fonctionnement	32 000,00 €	33 000,00 €	Versement en deux fois
	HandFit	1 000,00 €		
Les Sports Olympiques de Houilles (SOH)	Fonctionnement	31 800,00 €	40 000,00 €	Versement en deux fois
	Fast 5000	3 200,00 €		Versement à la signature d'une convention d'organisation de l'événement
	Tour de Houilles *	5 000,00 €		
Houilles Athletic Club (HAC)	Fonctionnement	45 500,00 €	45 500,00 €	Versement en deux fois
Rugby Olympique Club de Houilles/Carrières (ROCHC)	Fonctionnement	46 000,00 €	47 000,00 €	Versement en deux fois
	Découverte du sport et plus particulièrement du rugby en milieu défavorisé	1 000,00 €		
Comité des fêtes	Corrida Pédestre Internationale – 50 ^{ème} édition *	60 000,00 €	60 000,00 €	Versement à la signature d'une convention d'organisation de l'événement
TOTAL		489 565,00 €	489 565,00 €	

Article 2 : **APPROUVE** les termes génériques de la convention type d'objectifs et de moyens et les annexes 1 portant sur les détails techniques et financiers des programmes d'actions et/ou des projets et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer avec les associations suivantes :

Association bénéficiaire d'une subvention inférieure à 5 000 €uros et dont le projet est soumis à la signature d'une convention d'organisation d'événement :

- Mille et une scène

Associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 5 000 €uros :

- Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la Ville de Houilles ;
- Joker Bulle d'air ;
- La Balle au bond ;
- Avant-Garde de Houilles (AGH) ;
- Gant d'Or de Houilles (GOH) ;
- L'Escale ;
- My move studio ;
- Tennis Club de Houilles (TCH) ;
- Office Municipal des Sports (OMS) ;
- Comité de Jumelage de Houilles (CJH) ;
- La Mission Locale Intercommunale de Sartrouville ;
- Société de Secours Mutuels « Vivre » ;
- La Cuatro ;
- L'Association des Commerçants du Marché Ovillois (ACMO) ;
- HVC Handball ;

- Les Sports Olympiques de Houilles (SOH) ;
- Houilles Athletic Club (HAC) ;
- Rugby Olympique Club de Houilles/Carrières (ROCHC) ;
- Le Comité des Fêtes.

Article 3 : **AUTORISE** le versement des subventions selon les modalités suivantes :

- Verser en une seule fois l'intégralité du montant de la subvention allouée lorsque celui-ci est inférieur à 5 000 €.
- Verser les acomptes sur subventions en avril et en novembre lorsque le montant de la subvention allouée est égal ou supérieur à 5 000 €.
- Verser la subvention après la signature par les deux parties d'une convention d'organisation d'événement pour les subventions de projet où la Ville doit apporter son concours en matière de ressources humaines, techniques et matériel, identifiés ci-dessus par une *

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal : Service : 10 ; Nature : 6574 ; Fonctions diverses.

DCM 22-042 – ÉDUCATION – Réforme de la tarification municipale des activités périscolaires et extrascolaires - Refonte du calcul du quotient familial et des tarifs

Monsieur le Maire :

On n'a pas fini notre Conseil municipal. Je vais laisser la parole pour le point n° 16 concernant la réforme de la tarification municipale des activités périscolaires et extrascolaires sur la refonte du calcul du quotient familial et des tarifs. Rassurez-moi, Madame SIMONIN, vous aviez transmis l'étude ?

Madame SIMONIN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et restauration :

Oui, j'ai transmis l'étude.

La Ville de Houilles assure pour les familles de son territoire différents services périscolaires (la pause méridienne, l'accueil du matin, du soir, les études, le mercredi) et extrascolaires (l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires à l'attention des élèves oivillois et/ou scolarisés à Houilles dans les écoles publiques ou privées pour le cycle primaire). Cette délibération a pour but d'acter l'harmonisation des pratiques tarifaires existantes sur les domaines péri et extrascolaires. La refonte tarifaire pour les activités pour les activités péri et extrascolaires est la base de la réflexion qui permettra ensuite d'étendre la démarche aux autres pratiques tarifaires de la collectivité, notamment sur les domaines de la culture, jeunesse, l'action sociale et l'occupation du domaine public. Un des objectifs de cette refonte est de redonner sur la base de l'équité et de l'accessibilité de la cohérence et de la cohésion au dispositif tarifaire existant et futur. Réformer la politique tarifaire a nécessité de mener une réflexion sur le quotient familial actuel et de redéfinir un nouveau référentiel social ou quotient familial. Ce nouveau référentiel social prendre en compte de façon plus simple et plus complète la diversité des situations familiales et répondra à la nécessité de s'adapter à leur usage du service public ainsi qu'à la volonté affirmée de placer l'équité au centre de la réforme. Ce nouveau référentiel social ou quotient familial oivillois sera simple puisqu'il ne reposera que sur les deux éléments suivants que devront fournir les familles : le revenu fiscal de référence (appelé aussi RFR) et le nombre de personnes à charge. Il prendra néanmoins en compte via une automatisation des calculs les minima sociaux, le RSA et la prime d'activités. La politique familiale ainsi mise en place par la Ville de Houilles sera plus incitative et protectrice que celle des impôts ou de la CAF en établissant une égalité de traitement entre les familles monoparentales et biparentales, en les comptant à parts égales, soit deux parts, mais aussi en comptant comme une part supplémentaire chaque personne à charge. La réforme a été construite afin de répondre, au-delà de l'harmonisation des tarifs et de la simplification de la relation à l'utilisateur, aux enjeux d'équité tarifaire entre l'ensemble des familles oivilloises. Ainsi, une attention particulière a été portée à ce que les familles les plus fragiles soient protégées et puissent accéder dans les meilleures conditions aux services municipaux. De la même manière, la volonté municipale de garantir la mixité sociale et le vivre ensemble dans les structures communales impose de limiter les impacts de cette révision sur

les familles les plus aisées tout en rétablissant de la progressivité sur l'ensemble des familles. Dans le dispositif actuel, près de 50 % des familles sont concernés par les tarifs maximums.

Par ailleurs, la municipalité a souhaité rétablir le lien entre tarif et coût du service afin d'établir une plus grande équité entre l'ensemble des citoyens, qu'ils soient contribuables ou non, usagers ou non. Ainsi toutes les catégories de familles ont été étudiées dans le but de trouver le modèle le plus équitable et protecteur pour le plus grand nombre des familles. La Ville a donc décidé de refondre la tarification tout en préservant les finances de la Ville avec un objectif de budget constant hors rattrapage de l'inflation. Le service public, surtout s'il est rendu accessible au plus grand nombre et s'il est de qualité tant dans l'encadrement que dans les projets éducatifs associés, a un coût. Ce coût est très largement supérieur à la contribution demandée aux familles pour les prestations fournies. Ce projet de refonte tarifaire permet à chacune des familles de mesurer la prise en charge, autrement dit la subvention par la collectivité. Il s'agit là, dans un contexte de plus en plus contraint financièrement et socialement, pour chaque famille de mesurer l'effort de la collectivité vers l'utilisateur. Cet exercice est mené dans un objectif de transparence et de maîtrise des dépenses publiques. Les modalités de calcul des taux de subvention individualisés sont décrites en annexe et seront approuvées en même temps que la délibération cadre.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de modifier les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires ainsi que le mode de calcul du quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2022 tel que défini dans le règlement de fonctionnement du taux de subvention individualisée annexé.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci Monsieur le Maire. Pour ceux qui étaient aux deux des trois commissions qui ont traité de ce dossier, vous ne serez pas surpris, mes commentaires rejoignent ceux qu'avaient fait mes collègues, à savoir que l'on n'est pas du tout choqués par le fait de revisiter un système mis en place de tarification qui est très, très ancien, qui date de presque une quarantaine d'années, je crois. D'ailleurs, cela faisait aussi partie des orientations que nous nous étions fixées pour ce début de mandat. Est-ce que cela aurait été les mêmes arbitrages et les mêmes systèmes ? Je ne sais pas. Mais, il fallait actualiser. D'ailleurs, je crois savoir que l'assistant à maîtrise d'ouvrage que vous avez pris avait confirmé que même s'il s'agissait d'un système très ancien, qu'il s'agissait d'un système qui, en son temps, quand il avait été défini, tenait la route. Donc, pour nous pas de problème dans le fait qu'à un moment donné une réforme de cette tarification s'impose.

On note, notamment, que vous allez, en tout cas dans certains domaines qui sont essentiels comme la restauration, entre autres, maintenir les tarifs. Effectivement, oui, il y a des services publics qui sont essentiels et sur lesquels la participation Ville est importante. Nous notons également qu'à l'occasion de cette réforme, vous envisagez de mettre en lumière la subvention Ville pour chacun dans son tarif de prestation municipale et c'est une très bonne chose. C'est une très bonne chose que chacun puisse à un moment donné se rendre compte que le service public a un coût qui n'est pas celui qu'il paye. En tout cas, sur la prestation individuelle, vous avez décidé de le faire – cela me paraît pertinent également – à coût constant pour la Ville. Cela veut dire que c'est un rééquilibrage de la subvention en fonction des publics qui doit être un petit peu plus pertinent et plus lisible. Cela veut donc dire que la subvention de la Ville au service public qui apparaît conséquente dans ce que vous affichez est finalement la même que celle qu'elle a plus ou moins toujours été. C'est vrai que quand on est consommateur de services publics, on ne s'en rend pas forcément compte. C'est donc une très bonne chose.

Donc, dans l'ensemble, oui, nous allons voter favorablement sur cette délibération. Mais je voudrais tout de même suggérer une clause de revoyure. Comme c'est quelque chose qui va dépoussiérer – je vais utiliser ce terme – quelque chose de très ancien, cela va avoir des impacts peut-être plus accrus sur certaines populations que ceux que l'on imaginait. Cela va être difficile. Je souhaite donc proposer – j'imagine que vous l'avez d'ailleurs prévu – que cela soit mesuré au bout d'un an d'application peut-être pour se rendre compte si certains publics ont été un petit peu plus mis en difficulté que prévu par rapport à d'autres, si certains rééquilibres s'imposent voire si certaines mesures seront à prendre pour certains cas qui ne seraient pas en mesure d'affronter le choc du jour au lendemain. Je vous propose cette clause de revoyure qui permettrait déjà de se faire un bilan

entre nous et éventuellement, s'il y avait lieu, d'adopter des ajustements à cette réforme que vous nous proposez.

Monsieur le Maire :

Merci. Du coup, il n'y avait pas vraiment de question, si je ne m'abuse. C'était plutôt une expression de vote.

Monsieur LECLERC :

C'est une expression de vote mais je veux bien votre réponse sur l'idée d'une clause de revoyure avec un bilan d'ici un an et comment vous envisagez déjà éventuellement un coup de pouce de la collectivité si certains publics avaient du mal à subir la conséquence ; je ne sais pas, c'est du cas par cas. D'autre part, est-ce que l'on envisage de débattre si nécessaire ou d'ajuster après avoir mesuré les effets sur les différents publics et si c'est conforme à ce qui était envisagé au moment où cela a été décidé ? Il y a beaucoup d'effets avec formule mathématique. On a cela dans tous les domaines. Cela vaut en particulier en fiscalité – là, c'est encore plus compliqué – où quand c'est pensé du haut de la tour d'ivoire, cela est mathématiquement très bon mais en fait les effets ne sont pas les mêmes entre deux personnes. Peut-être que nous, à l'échelle de la Ville, on peut se dire qu'il y aura peut-être des effets collatéraux non envisagés que l'on pourrait ajuster par la suite. C'est ce que je soumetts au débat. Sinon, notre position de vote, vous l'avez compris, est favorable.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN :

On va, bien sûr, être très attentifs aux effets que pourraient avoir ces modifications sur les familles. De toute façon, les portes de la direction de la restauration et de l'éducation sont ouvertes à toute famille qui souhaiterait évoquer un souci. On a aussi le CCAS qui peut apporter des aides si besoin pour les familles. Pas de souci. De toute façon, on va être très attentifs aux effets qui pourraient y avoir.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Je vous remercie de me donner la parole. Je ne vais pas reprendre cette demande d'une clause de revoyure demandée par Monsieur LECLERC. Cela fait partie de ce que je voulais demander. Je vais expliquer mon vote puisque ce ne sera pas exactement celui de mes colistiers. Si vous voulez, je trouve également qu'il y a des choses très bien. C'est un progrès par rapport à l'ancien quotient familial. Cela évite les effets de tranche, les effets de seuil et il y a une simplification. Cela pourra donc s'étendre à d'autres activités. C'est pour cela que cela motivera mon vote pour.

Par contre, cela ne vaut pas approbation de l'enveloppe totale de ce qui est consacré par la municipalité pour ces activités périscolaires et extrascolaires. Et puis, vous indiquez qu'une attention particulière a été portée à ce que les familles les plus fragiles soient protégées et puissent accéder dans les meilleures conditions aux services municipaux mais, si je prends l'exemple de la pause méridienne, donc de la cantine du midi, qui pour les familles les plus fragiles constitue parfois et dans certains cas, heureusement, je l'espère, assez rares, la seule occasion d'avoir un repas complet pour certains enfants, on constate qu'avec ce tarif minimum, on est quand même au double de ce que des Villes comme Nanterre ou Rueil-Malmaison proposent. Cela peut donc être pour certaines familles difficiles ; pour les familles les plus fragiles, bien entendu.

Du fait que c'est un progrès, entre le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide, je vais le considérer à moitié plein et je voterai pour.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

En effet, une explication de vote. Nous ne voterons pas comme Monsieur MÉGRET même si nous partageons qu'il y a effectivement un progrès puisque déjà vous avez harmonisé des politiques tarifaires qui étaient très différentes et cela va induire également de la transparence sur la politique tarifaire. Ce sont des points positifs. Mais, comme cela a été débattu lors de la présentation, que vous avez eu la courtoisie de bien vouloir organiser par le cabinet qui vous a accompagnés, des résultats de l'étude qui ont amené à la délibération de ce soir, la notion d'équité est quelque chose d'assez complexe. En plus, vous faites cela à enveloppe constante. Pardon de le dire, cela veut dire

qu'il ne faut pas que cela coûte à la commune. Alors, on harmonise, on fait en sorte que le poids soit un peu mieux partagé. Comme cela a été rappelé lors de la présentation, aujourd'hui c'était les familles les plus défavorisées pour lesquelles l'effort était le plus important. Comme cela a aussi été indiqué en réunion de présentation, vous n'avez pas d'objectif, aujourd'hui, de redistribution via cette nouvelle politique tarifaire.

Concernant les publics les plus fragiles, vous venez de nous rassurer sur le fait qu'ils bénéficieront d'un accompagnement particulier, encore faut-il déjà qu'ils sachent qu'ils peuvent y avoir droit. Il y a tout de même un vrai problème d'accès au droit. Sans demander la gratuité – c'est un débat que nous avons également eu en commission – cela veut dire qu'il y aura tout de même des cas où il faut l'envisager ponctuellement avec un accompagnement particulier pour les familles en situation difficile. D'ailleurs, c'est quelque chose qui n'a pas du tout été dit mais avec la situation en Ukraine, la situation inflationniste, on sait que, par exemple, il y a des familles qui n'arriveront plus à payer leurs factures d'énergie. Cela va avoir des impacts sur le paiement des loyers et après cela aura un effet domino. Cela va mettre des gens dans des situations très, très, très difficiles. Madame SIMONIN, vous avez rappelé, si j'ai bien entendu, que 50 % des familles de la commune payent les tarifs les plus élevés. Combien de pourcentages de la commune payent les tarifs les plus bas ? Je ne l'ai pas en tête. C'est parce que nous avons toutes ces réserves, que nous nous abstiendrons sur cette nouvelle tarification. Je vous remercie.

Ah oui, il y a une question que me souffle Madame DUPLA que j'avais oubliée. Un point important aussi, c'est finalement quel est l'impact estimé de l'accès aux services pour les familles les plus fragiles ? Parce que si vous revoyez les tarifs et que cela fait qu'elles n'y vont pas. Il y a la cantine mais il y a surtout les activités sportives, le conservatoire. Est-ce que cela va forcément permettre aux familles les plus fragiles de mettre leurs enfants dans ces structures ? J'ai de gros doutes.

Monsieur le Maire :

Merci. Je ne sais pas s'il y avait d'autres demandes d'intervention ? Non. Madame SIMONIN, vous me permettez un petit élément un peu conclusif. Je pense que les objectifs politiques ont été admis par chacun. C'était à la fois rationaliser quelque part un dispositif qui était obsolète, reconnu de tous, demandé par tous. Même les parents d'élèves et les associations de parents d'élèves convenaient qu'il fallait apporter une vraie réforme tarifaire sur ces activités que la Ville propose à ces familles. En termes d'objectif politique, il était simple : c'est à la fois bénéficier d'une réforme qui permette d'être plus juste pour nos familles oilloises. Plus juste, cela peut être à la fois le juste prix et cela peut être, en effet, pour quelqu'un qui a plus de moyens, de payer plus cher parce que c'est cohérent avec ses revenus, ce qui était impossible avec le système ancien parce que 80 % des familles étaient sur le quotient le plus élevé ; 50 % des familles, pardon, donc la moitié des familles oilloises, donc cela n'avait plus de sens. Puis, juste, c'est aussi un effet pour les plus fragiles. Pour les plus fragiles, il était pour nous indispensable de maintenir ce tarif extrêmement bas de la pause méridienne qui passe à 1,20 €. On arrive à maintenir une pause méridienne. Je précise juste que la pause méridienne, ce n'est pas juste le repas, c'est la prise en charge de l'enfant pendant les deux heures de la pause. Il y a, bien sûr, une surveillance, il y a le coût du repas – à peu près 4,50 €, si je ne m'abuse – en tant que tel et toute la masse salariale qui encadre et qui permet aux enfants d'être accueillis en toute sécurité. Donc, proposer aujourd'hui une pause méridienne qui dans les faits coûte à peu près 12 € à la collectivité – c'est à peu près le coût réel pour la collectivité, 12 € – aux familles modestes à 1,20 €, je pense que c'est un objectif politique que l'on peut souligner de solidaire et de juste et c'était un vrai choix qui a eu des conséquences sur les ressources de la collectivité mais nous l'assumons ; c'est un objectif politique que nous assumons. Comme nous assumons, et en restant tout aussi juste, qu'un foyer et une famille qui gagnent plus de 110 000 €, 120 000 € l'année, on peut considérer que ce sont des revenus très confortables, bénéficient malgré tout d'un taux de subvention de près de 48 %. Même pour ceux qui ont beaucoup plus de revenus, on reste, parce qu'ils payent aussi beaucoup d'impôts, à un taux de participation de la collectivité de 48 %. Donc, finalement, cela permet d'être intelligible pour toutes les catégories sociales des familles que comporte la Ville. C'était donc notre objectif d'être juste pour nos familles, d'être rationnel pour les recettes de la collectivité et, même si c'est à budget constant, de pouvoir avoir un système qui a du sens pour tout le monde.

Concernant l'aspect méthode – c'est important – cette réforme tarifaire a été faite et je remercie Madame SIMONIN et je ne peux pas ne pas remercier notre prestataire qui se cache derrière son masque mais qui a été extrêmement bienveillant et extrêmement compétent. Bien sûr, un prestataire ne peut pas être compétent s'il n'y a pas un bon directeur derrière. Je remercie donc aussi d'avoir mené ce chantier et d'avoir permis à Madame SIMONIN de présenter aux parents d'élèves cette réforme. Je les remercie eux aussi, les parents d'élèves, d'avoir été toujours dans l'exigence de la méthode, de la démarche, dans l'exigence de l'argumentation mais énormément dans la bienveillance. Je les remercie de cet accompagnement tout au long du processus d'élaboration de cette réforme.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

J'avais juste une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse ou je ne l'ai pas entendue. Pouvez-vous nous rappeler quelle est la proportion de familles aujourd'hui qui payent les tarifs les plus bas ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

On prend la question et on vous apporte une réponse. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'observations ? (*Aucune manifestation dans la salle*).

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/042 – ÉDUCATION – Réforme de la tarification municipale des activités périscolaires et extrascolaires – Refonte du calcul du quotient familial et des tarifs

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DCM 22/036 en date du 22 mars 2022 portant adoption du budget principal 2022,

Vu la délibération n° 18/174 en date du 23 mai 2018 portant modification des tarifs des activités périscolaires et extra scolaires,

Vu la décision du Maire n° 19/264 en date du 8 juillet 2019 portant revalorisation des tarifs municipaux des activités périscolaires et extra scolaires,

Vu l'annexe présentant les modalités de fonctionnement du « Taux de subventionnement individualisé »,

Considérant le souhait de la Commune de Houilles de faire évoluer sa politique tarifaire pour répondre aux objectifs suivants :

- Permettre l'accessibilité des services publics essentiels à l'ensemble de la population ;
- Simplifier le calcul du quotient familial pour les familles et les services tout en répondant aux objectifs politiques d'équité sociale entre les usagers ;
- Harmoniser les niveaux de participation des usagers sur les prestations proposées pour simplifier les grilles tarifaires actuelles ;
- Supprimer les tranches et les effets de seuil générés par les anciens modes de calcul ;

Considérant la volonté forte de la Ville de soutenir les familles les plus fragilisées du territoire notamment durant cette crise sanitaire, au regard des conséquences économiques et sociales,

Considérant les modalités de fonctionnement du taux de subvention individualisée (Tsi) en annexe,

Considérant que les familles ovilleuses résidant sur le territoire de la Commune contribuent fiscalement plus largement aux financements des services, elles peuvent donc bénéficier d'un taux de subventionnement supérieur aux familles non-ovilloises.

Après en avoir DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITÉ (37 voix pour dont 29 du groupe Houilles la Ville que j'aime, 1 voix de M. MÉGRET du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaires, 7 voix du groupe ID COMMUNE, et 2 voix contre de M^{me} BELALA et M^{me} DUPLA du groupe Alternative Citoyenne Ecologique & Solidaires)

Article 1^{er} : **ADOpte** les modalités de fonctionnement du taux de subvention individualisé (Tsi) telles qu'annexées.

Article 2 : **PRÉCISE** que le règlement intérieur du service sera modifié en conséquence et adopté ultérieurement par l'assemblée.

Article 3 : **PRÉCISE** que le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place lorsque l'accueil d'un enfant, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérance alimentaire, allergies) nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence).

Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du service Education. Elle conduira à faire bénéficier d'un abattement du prix du repas les familles concernées qui seront contraintes d'apporter le repas de l'enfant.

Article 4 : **FIXE** comme suit les tarifs **péri et extrascolaires** pour les prestations soumises à l'application du Tsi (Taux de subvention individualisé) et ce à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Activités	Coût minimal de l'activité	Tarif min	Tsi du tarif min	Tarif max	Tsi du tarif max
<i>Pause méridienne (11h45-13h45)</i>	12,88 €	1,20 €	90,7%	6,70 €	48,0%
<i>Pause méridienne PAI (11h45-13h45)</i>	8,62 €	0,80 €	90,7%	4,48 €	48,0%
<i>Matin (7h30-8h20)</i>	7,92 €	0,36 €	95,5%	2,00 €	74,8%
<i>Soir (16h30-18h00)</i>	11,89 €	0,72 €	93,9%	4,00 €	66,3%
<i>Etudes (16h30-18h00)</i>	11,60 €	0,72 €	93,8%	4,00 €	65,5%
<i>Heure complémentaire soir (18h00-19h00)</i>	7,92 €	0,54 €	93,2%	3,00 €	62,1%
<i>Journée entière</i>	60,42 €	3,22 €	94,7%	18,00 €	70,2%
<i>Journée entière PAI</i>	56,16 €	2,99 €	94,7%	16,73 €	70,2%
<i>1/2 journée Matin avec pause méridienne</i>	36,65 €	1,95 €	94,7%	10,92 €	70,2%
<i>1/2 journée Matin avec pause méridienne PAI</i>	32,39 €	1,73 €	94,7%	9,65 €	70,2%
<i>1/2 journée Après-midi sans pause méridienne</i>	23,77 €	1,27 €	94,7%	7,08 €	70,2%

Il est par ailleurs précisé pour ces tarifs :

- Pour les enfants en classes spécialisées du cycle primaire sur le territoire oivillois, le tarif appliqué sera le tarif oivillois, avec application du Tsi.
- Pour les enfants dont seul un des responsables légaux réside à Houilles, le tarif appliqué sera le tarif oivillois pour les deux responsables légaux, avec application du Tsi.
- Pour les enfants dont les responsables légaux ne résident pas à Houilles, le tarif appliqué sera celui des oivillois, avec application du Tsi, majoré de 50%.
- Pour les enfants bénéficiant d'un dispositif de placement (ASE), le tarif appliqué sera celui des oivillois quelle que soit la structure d'accueil (familles, établissements, ...)
- À la suite d'une absence de réservation ou à la suite d'une réservation hors délais, le tarif appliqué sera celui correspondant au Tsi habituel majoré de 50%.
- Pour les familles en situation d'urgence et notamment en situation d'hébergement d'urgence avec inscription d'un ou plusieurs enfants sur le territoire de la Commune, le tarif oivillois sera appliqué.

Article 5 : **DÉCIDE** de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : **PRÉCISE** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal (Services : 40, 42,44,45,46 Fonctions : 251, 2551, 2552, 4210,4217 – Natures : 7066, 7067).

DCM 22-043 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Réforme de la tarification municipale des Cimetières

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LABUS, conseillère déléguée aux affaires générales :

En effet. La Ville a engagé avec le même prestataire une démarche globale de réforme de tarification de certains services. Je vais vous présenter la démarche qui a été faite pour réformer la tarification des cimetières. Cette réforme a trois objectifs :

- Maîtriser le foncier et optimiser la gestion des cimetières en proposant des tarifs attractifs pour des durées courtes ;
- Homogénéiser les durées pour tous les types d'occupation : proposer uniquement 15 ans et 30 ans ;
- Supprimer les tarifs suivants :
 - La taxe inhumation. Il s'agit d'une taxe qui a été supprimée par la loi de finances 2021 au 1^{er} janvier 2021 ;

- Supprimer trois autres tarifs parce qu'obsolètes ou non utilisés :
 - L'ouverture des cases ;
 - L'accès au jardin du souvenir ;
 - Les droits de séjour des caveaux provisoires.

Le mécanisme de construction de la tarification de cimetières repose sur trois principes. Premièrement, la mise en place d'un tarif pivot qui est celui de la concession pour une durée de 15 ans parce que l'on veut maîtriser le foncier et proposer des tarifs attractifs pour les durées courtes. Deuxièmement, application d'un principe de réduction pour les autres formes de sépultures afin de favoriser celles limitant l'emprise foncière : - 10 % sur ce tarif pivot pour les cavurnes et - 20 % pour les columbariums. Enfin, application d'une surcote pour la durée de 30 ans afin de favoriser les durées courtes et mieux maîtriser la gestion des cimetières.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante de modifier les tarifs applicables au cimetière de la Ville de Houilles à partir du 1^{er} avril 2022. L'ensemble des tarifs est annexé à la délibération. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Ce sera moins long que le sujet d'avant. Sujet délicat. Je comprends bien la tarification des cimetières. Je ne sais pas si c'est dans l'intention ou dans la forme mais je dois avouer que la formulation « *proposer des tarifs attractifs pour des courtes durées* », quand on parle de la tarification des cimetières, cela me fait sourire jaune. J'ai du mal à partager cet objectif. Si vous permettez, je ne vous jette pas la pierre, je pense que quelle que soit la formulation, elle aurait été difficile. Mais, j'ai du mal à partager l'objectif en tout cas. C'est un sujet difficile quand on s'y trouve confronté. En plus, je pense que l'on n'a pas envie de renouveler le sujet très souvent. Le fait de proposer un tarif attractif pour les durées courtes, je comprends qu'il y a une problématique de foncier mais je comprends aussi que les familles puissent privilégier l'option 30 ans pour y revenir le plus tard possible. En revanche, je comprends que vous ayez un sujet de réforme tarifaire à évoquer. C'est pour cela que je ne voterai pas contre mais je vais m'abstenir, parce que je ne partage vraiment pas cet objectif et cette formulation.

Monsieur le Maire :

Je pense qu'il faut bien comprendre ce que cela signifie. Cela ne veut pas dire qu'on ne veut pas que les gens aient des concessions plus longues. Cela ne veut pas dire ça, parce que vous avez le droit au bout de 15 ans de renouveler votre concession. Pourquoi insiste-t-on sur cette durée courte ? Pour une raison très simple : quand on établit des concessions – et c'est l'expérience qui nous le montre notamment sur 30 ans – parfois et même très souvent, on perd le fil avec les familles et donc, du coup, quand les concessions sont abandonnées, on a beaucoup de mal à retrouver les gens qui, le cas échéant, souhaitent renouveler leur concession et souhaitent l'entretenir. C'est tout simplement ça. C'est dans la perspective de préserver un lien un peu plus fort avec les familles pour pouvoir au bout de 15 ans avoir un peu plus de chance de pouvoir les contacter. Trente ans, c'est très long. Bien évidemment, souvent, le service nous l'a dit, on a beaucoup de mal à renouer ce fil avec les familles. C'est juste pour ça. On ne cherche pas à faire en sorte que les gens ne renouvellent pas leur concession. Cela nous aide justement de ne pas attendre 30 ans pour resolliciter la famille pour pouvoir, le cas échéant, entretenir le cimetière et la concession. Tout simplement. Ce n'est peut-être pas très heureux mais, à titre personnel en tout cas, il m'arrive de fréquenter le cimetière de Houilles également, et du coup, j'ai aussi mon regard de Maire et de gestionnaire de cet équipement, en quelque sorte, comme vous l'avez dit, c'est important, il a une charge émotionnelle et symbolique forte et moi cela me fait aussi un peu mal au cœur quand je vois énormément de tombes qui se dégradent très fortement. Cela ne fait plaisir à personne.

Je remercie donc Madame LABUS de ce travail qui est fait avec les services et je pense qu'elle va vous apporter un élément de réponse mais je pense qu'il ne faut vraiment pas mal interpréter cette volonté d'avoir une durée courte. C'est surtout le souci qu'au bout de 15 ans, on puisse avoir, le cas échéant, plus de chances d'avoir le contact avec un membre de la famille pour pouvoir renouveler le cas échéant la concession plus longtemps.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LABUS :

Monsieur LECLERC, je pense que l'on est tous fatigués à 23 h 08. C'est un sujet extrêmement délicat. Je pense qu'il n'y a pas des mots plus adéquats que d'autres. Je n'aime pas trop, je dirais, faire de l'humour sur des mots. Peut-être que la délibération aurait pu être rédigée autrement. C'est un détail. L'objectif d'autrement construire la tarification, c'est à la fois de permettre que la famille puisse renouveler la concession, donc toujours entretenir, donc avoir un aspect du cimetière également entretenu dans son ensemble et si vous regardez bien et si vous faites bien le calcul, l'addition de deux fois la concession de 15 ans est inférieure à une fois 30 ans. Cela permet également de répartir la dépense. Après, on peut donner tous les arguments que l'on veut, c'est un sujet délicat. On a essayé de trouver une proposition qui nous permet également au mieux de gérer ces espaces. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Juste pour vous remercier pour l'explication du raisonnement. Elle est logique. Ce n'est pas le fruit du hasard. Il y a la comparaison avec les tarifs d'avant. Il se trouve que les tarifs antérieurs présentaient exactement la même caractéristique – sauf qu'ils étaient moins chers – d'être moins chers en deux fois 15 ans qu'en une fois 30 ans, donc le mécanisme de rendre plus attractif 15 ans que 30 était déjà dans les tarifs. En tout cas, c'est logique mais je trouve aussi qu'il y a une logique dans le raisonnement des familles ou de ceux qui vont avoir malheureusement à s'offrir le service que de ne pas voir la chose sous cet angle et d'avoir une préférence pour l'option longue. C'était mon explication et je la maintiens. Mais, je comprends tout à fait logique. Les deux logiques peuvent s'entendre. Il y a un choix à faire. Je suis plutôt sur le mien.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? *(Aucune manifestation dans la salle).*
Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 22/043 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Réforme de la tarification municipale des Cimetières

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DCM 22/036 en date du 22 mars 2022 portant adoption du budget principal 2022,

Vu la décision du Maire n° 21/053 en date du 26 mars 2021 portant revalorisation des tarifs municipaux de certains services publics dont les cimetières de Houilles,

Considérant le souhait de la Commune de Houilles de faire évoluer sa politique tarifaire en matière de cimetières pour répondre aux objectifs suivants :

- Maîtriser le foncier et optimiser la gestion des cimetières en proposant des tarifs attractifs pour des durées courtes.
- Homogénéiser les durées pour tous les types d'occupation (15 ans et 30 ans).
- Supprimer les tarifs suivants :
 - Taxe d'inhumation (taxe supprimée au 1^{er} janvier 2021 par l'article 121 de la loi des finances) ;
 - L'ouverture de case ;
 - L'accès au jardin du souvenir ;
 - Le droit de séjour des caveaux provisoires.

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour dont 29 du groupe Houilles la Ville que j'aime, 3 voix du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 voix de M^{me} J. COLLET du groupe ID Commune et 6 abstentions du groupe ID COMMUNE),

Article 1^{er} : **FIXE** les tarifs cimetières comme suit pour une application dès le 1^{er} avril 2022 :

Prestations	Tarifs applicables au 1 ^{er} avril 2022
Concessions de terrain :	
- Durée de 15 ans	375 €

- Durée de 30 ans	825 €
Cavernes (3/4 urnes) :	
- Durée de 15 ans	338 €
- Durée de 30 ans	743 €
Columbariums (2 urnes) :	
- Durée de 15 ans	300 €
- Durée de 30 ans	600 €
Vacation de police (Exhumation, Réinhumation, Dépositaire, Fermeture de cercueil)	24 €
½ Vacation de police	12 €

Article 2 : DÉCIDE de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : PRÉCISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal.

IV- QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire :

Avant de clôturer la séance, on a quelques questions orales qui ont été envoyées. Madame BELALA, vous êtes la personne qui nous a envoyé des questions orales. Je vous donne la parole.

Madame BELALA :

Je ne sais pas à qui je dois le « ah » mais je remercie la personne, je suppose que cela est lié à la question orale. Je vous annonce déjà que les futures questions orales porteront sur les points sur lesquels je n'ai pas eu de réponse ce soir, notamment sur le budget. Je vous en informe par avance.

1- Question orale de Mme Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire : Réunions de la commission d'appel d'offres (CAO)

La commission d'appel d'offres est une commission obligatoire. Elle est composée du maire et de 5 élus. Je rappelle que notre groupe n'y est pas représenté, comme c'est aussi le cas dans la commission de délégation de service public, en raison du mode de scrutin à la proportionnelle pour élire les membres de ces deux commissions qui ne nous a pas permis d'obtenir de siège.

Notre groupe ne siégeant donc pas dans la CAO, j'ai à plusieurs reprises demandé depuis le début du mandat, mais en vain, que nous soient au moins transmis le calendrier et l'ordre du jour des réunions de cette commission.

Pouvez-vous donc s'il vous plaît nous indiquer :

- les dates auxquelles s'est réunie la CAO ?
- les marchés publics qu'elle a attribués ?
- les modalités selon lesquelles nous pouvons consulter les dossiers correspondants aux marchés signés ?

Malgré, là aussi, plusieurs demandes, les documents relatifs au marché de la révision du PLU ne nous ont en particulier toujours pas été transmis alors qu'ils n'ont désormais plus de caractère préparatoire, argument que vous nous opposez quasiment systématiquement dès lors que nous demandons à avoir accès à des documents correspondant pourtant à des commandes publiques en lien avec les affaires de la commune et financés par l'argent public, faisant de nous des élus qui

n'auraient pas les mêmes droits à l'information que les élus de la majorité alors que nous sommes tous des élus de la République à part entière.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur de CAMARET conseiller municipal délégué aux commissions d'appels d'offres et attribution des marchés :

Effectivement, sur le plan formel, la création d'une Commission d'appel d'offres (CAO) est une obligation faite aux collectivités territoriales par l'article L1414-2 du CGCT. L'article L1411-5 précise que son objet : « *Une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat* ».

Notre assemblée a voté en juillet 2020 une délibération créant cette CAO et fixant les règles de dépôt des listes candidates. Sa composition est, elle aussi, encadrée par le CGCT (article 1411-5 précité) indiquant qu'elle est composée « *lorsqu'il s'agit d'une [...] d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* ». La CDSF est composée selon les mêmes modalités. Ce sont donc ces textes qui ne permettent pas à votre groupe, du fait de sa représentation dans cette assemblée, d'y siéger comme le fait le groupe ID COMMUNE. Je ne vais pas ici égrainer la liste des dates de réunions, qui sont au nombre de neuf depuis le début du mandat : le 16 septembre 2020, le 25 novembre 2020, le 9 décembre 2020, le 30 juin 2021, le 16 septembre 2021, le 15 octobre 2021, le 20 octobre 2021, le 19 novembre 2021 et le 4 mars 2022. Je peux aussi pour chacune de ces dates la liste des dossiers qui ont été étudiés. Je vous propose de vous les communiquer à la suite de cette réunion ou demain matin. J'ai le fichier Excel, donc je peux vous l'envoyer dès maintenant. Je le ferai donc sans aucune difficulté. Concernant votre remarque, j'ai noté qu'en général, les informations sont aussi affichées systématiquement et que vous en avez eu connaissance par le biais des décisions du Maire qui sont communiquées avec le reste de l'ordre du jour de chacune de nos réunions de Conseil municipal. Certains élus ont d'ailleurs pour habitude de les consulter, dans le détail, lors des heures d'ouverture des services administratifs de la Mairie. Je ne suis donc pas certain de comprendre votre remarque sur votre droit à l'information qui ne serait pas respecté. Je me tiens à votre disposition pour vous communiquer toutes les informations que vous souhaitez quand vous le souhaitez concernant tous les sujets liés aux commissions d'appel d'offres. Je vous communiquerai dès ce soir ce fameux fichier tel que vous l'avez demandé.

2- Question orale de Mme Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire : Commission du marché

La Ville a lancé début 2021 une analyse des besoins sociaux, dont la synthèse des résultats ainsi que les axes stratégiques retenus en vue de la mise en œuvre du futur plan d'actions ont été présentés à la fin de l'année dernière aux administrateurs du CCAS et aux membres de la commission extramunicipale du temps long dont je fais partie.

Pouvez-vous nous indiquer :

- Quand il est prévu de communiquer ces éléments à l'ensemble des élus de ce conseil municipal et aux Ovillois ?

- Comment vous envisagez d'associer les élus et les habitants à l'élaboration et l'évaluation des futures politiques publiques qui découleront de l'analyse des besoins sociaux ?
- Quelles sont les prochaines étapes de l'ABS pour 2022 et pour les années à venir ?

Je souhaite rappeler ici que nous vous avons transmis en début d'année une contribution dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux au nom de notre liste ACES, reprenant les propositions que nous avons portées lors de la campagne des élections municipales de 2020.

Nous pourrions bien évidemment être amenés à faire d'autres propositions dans le cadre de la politique sociale qu'entend mettre en place votre exécutif, les objectifs du plan d'actions consécutif à l'analyse des besoins des sociaux pouvant être réévalués ou reformulés.

En vous remerciant par avance de vos réponses.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM, Adjointe à la Santé et aux Solidarités

Effectivement, nous avons engagé au début de l'année passée une Analyse des besoins sociaux. C'est une étude indispensable, et obligatoire depuis 1995, afin d'ajuster les politiques publiques aux besoins des Ovillois Et pourtant cela n'avait jamais été fait. L'ABS a quatre objectifs :

- Identifier et qualifier les besoins actuels et à venir ;
- Initier une démarche partenariale et participative ;
- Formuler un projet concret d'action sociale pour les années à venir ;
- Etayer la prise de décision et l'allocation de ressources en matière d'action sociale.

Ce travail s'est notamment fait avec les habitants qui se sont exprimés au travers d'un questionnaire à propos de l'accès au droit et au numérique, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité, la santé et l'accès au soin et les services à destination des seniors. Le rapport final a effectivement été présenté aux administrateurs du CCAS et ainsi qu'à la commission extra-municipale du temps long. L'enjeu désormais est de finaliser les fiches actions en intégrant les remarques, si cela s'avère opportun, des administrateurs du CCAS, celles des membres de la Commission du temps long, celles aussi que vous avez faites et je vous remercie pour vos contributions. Je constate que certaines de ces propositions se recoupent peu ou prou avec les actions issues envisagées à l'issue du diagnostic. Chaque année, nous ferons un bilan des actions engagées afin de réévaluer ou amender les actions à mener par la Ville et nous travaillons actuellement à la mise en place d'un observatoire social pour le suivi des actions. Quant à la communication auprès des Ovillois, elle sera faite prochainement sur la partie diagnostic. Les actions elles-mêmes nécessitant, pour certaines, d'être finalisées dans les mois à venir. Pour d'autres, nous avons déjà engagé la mise en œuvre à l'image du Relais Petite Enfance (RPE) attendu depuis de longues années et qui ouvrira l'année prochaine après la phase de travaux.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance. La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le 17 mai 2022. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 21

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines



Julien CHAMBON
Julien CHAMBON